

Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Thème de réflexion 2015

Rencontre professions cadre de vie



Prix national



Concours international



Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Thème de réflexion 2015

Rencontre avec les professions du cadre de vie

Prix national

Concours international

Séminaire Robert Auzelle

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Sous la direction de Robert-Max Antoni



ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



DGALN



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

PUCA



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

Séminaire Robert Auzelle - Tour Pascal B - Place des Degrés - 92055 LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 36 73 - Mail : arturbain@i-carre.net - www.arturbain.fr

Sommaire

Avant-propos	7
Introduction et thème de réflexion 2015	8
Chapitre I : Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat	11
Chapitre II : Prix national arturbain.fr 2015	21
Chapitre III : Concours international arturbain.fr 2015- 2016	33
Conclusions des 3 manifestations	61
Annexes	65



**Pour un espace public heureux,
mis en valeur par la lumière et les arts**

Robert-Max ANTONI,
Président fondateur du SRA
Inspecteur Général de la Construction honoraire,
Professeur honoraire de l'ENSA de Paris-Val-de-Seine

assisté de

Aude VASPART,
Consultante chargée de la pédagogie au SRA,
Architecte DPLG

Avant-propos



Message de Madame **Silvia PINEL**, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité lors du Prix national arturbain.fr du Séminaire Robert Auzelle, « L'espace public au cœur du renouvellement urbain » 26 novembre 2015.

« Je regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour la remise du Prix de l'Art urbain organisé par

le Séminaire Robert Auzelle. Je tiens cependant à vous adresser ce message de soutien car votre démarche fait écho aux préoccupations qui sont les miennes et celles de mon ministère. Vous le savez dans le cadre du plan de relance notre ambition et de construire plus pour offrir à chacun de nos concitoyens les moyens de se loger à un coût abordable. Mais il est aussi de construire mieux. Pour ce faire nous travaillons bien sûr à l'amélioration des logements neufs comme existants et à leur adaptation au nouveaux modes de vie. La qualité du logement se mesure à l'aune de son environnement immédiat. C'est pourquoi je suis particulièrement attentive au cadre de vie dans son ensemble. L'État entend accompagner les collectivités territoriales qui portent une attention particulière à l'embellissement de ces espaces publics. Tout d'abord en soutenant un renforcement de l'ingénierie et des compétences dans les territoires, notamment dans le périurbain et les territoires ruraux. Nous organiserons en 2016, des ateliers de l'ingénierie rassemblant acteurs publics et privés sous l'égide des services déconcentrés de l'État et des collectivités. La valorisation de ces espaces et une responsabilité qui doit être partagée par tous les intervenants. Les élus tout d'abord qui portent un projet politique et une vision du développement et de l'aménagement de leur territoire en favorisant la mixité sociale et fonctionnel. C'est-à-dire en ayant une ambition globale pour leur commune en termes d'habitat, de commerces, d'espaces publics, d'équipements, de services, mais aussi d'accès à la culture, au sport pour ne citer que quelques

exemples. Bien souvent, l'élaboration de ses projets associe les habitants et les acteurs dans une phase de concertation préalable. Les professionnels du cadre de vie ensuite : urbanistes, paysagistes, aménageur, doivent prendre en compte les usages de ces lieux c'est-à-dire ce qui fait la vie de tous les jours et qui la rend agréable. Enfin les services techniques qui doivent les réaliser et les faire fonctionner dans la durée. En mettant à l'honneur des réalisations existantes le prix national de l'Art urbain encourage cette recherche de la qualité. Elle répond également à la devise de Robert Auzelle "toujours apprendre". L'excellence en matière d'espaces publics ne doit pas être réservée aux seules métropoles mais, au contraire, doit irriguer toutes nos communes y compris en zones rurales et périurbaines. C'est le sens de l'Égalité des territoires qui est au cœur de l'action et qui doit se traduire dans le quotidien de nos concitoyens. Mais l'égalité ce n'est pas l'uniformité ni le nivellement c'est au contraire la reconnaissance de leur diversité avec leur atouts, leurs potentialités mais aussi leur fragilité qui appelle par conséquence des réponses adaptées. Je salue chaleureusement les six projets sélectionnés. Tous ont pensé et mis en œuvre l'aménagement d'un espace public harmonieux, renouvelé et fédérateur dans lequel la mise en valeur de la culture est un élément central. Ces opérations sont exemplaires. Favorisant le vivre ensemble, elles contribuent à se réapproprier ces lieux en commun et participent à la réalisation de l'exigence de fraternité. En attendant le palmarès de cette édition, j'adresse mes plus vives félicitations aux lauréats. J'y associe toutes celles et ceux qui ont participé à ce concours national et je vous souhaite une belle cérémonie. »

Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain, tel que le définit le Séminaire Robert Auzelle¹, et de l'éthique du cadre de vie. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN et le PUCA sur un thème de réflexion venant en soutien des politiques publiques de développement durable et de la transition énergétique.

« Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Le thème 2015 a été choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 3 manifestations réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 3 chapitres présentant :

La **Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat** du 30 septembre 2015 :

Les contributions des organisations professionnelles permettent de connaître les actions menées par leurs membres sur le thème au regard de leurs responsabilités professionnelles.

Le **Prix national arturbain.fr** du 26 novembre 2015 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; elles sont sélectionnées pour leur valeur exemplaire,

chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales.

Le **Concours international arturbain.fr et les Bourses de l'Art urbain** du 26 mai 2016 :

Concours : En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie. Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations du Prix national, les qualités présumées de leurs propositions pour améliorer la qualité du cadre de vie.

Les Bourses de l'Art urbain sont décernées aux jeunes professionnels ayant obtenu, dans l'année, une mention bien ou très bien au diplôme de Master sur un projet de fin d'études ressortant de l'Art urbain.

Les annexes donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle et les articles de presse parus en 2008-2009.

En conclusion figure une synthèse de ces 3 manifestations annuelles. Le lecteur pourra ainsi tirer son enseignement. Les acteurs, élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, nos remerciements iront aussi à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 2 manifestations et l'octroi de Bourses aux lauréats du Concours international.

Robert-Max ANTONI
Président-fondateur

¹ Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Thème de réflexion 2015

Pour un espace public heureux

Mis en valeur par la lumière et les arts

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* ».

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'oeuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores... doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « plans lumière », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « arts de la rue », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les propositions feront l'objet d'une présentation selon les modalités fixées par des règlements particuliers.

Les projets du Concours international et les opérations présentées pour le Prix national, prendront en compte la qualité du cadre de vie à partir des 3 critères :

qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

Les références mentionnées sur le site Internet www.arturbain.fr, et dans les dossiers du SRA : Référentiel pour la qualité du cadre de vie et Vocabulaire français de l'art urbain constituent des guides pédagogiques à consulter.

Chapitre I

Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat

30 septembre 2015

Communiqué de presse

5^{ème} Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat

30 septembre 2015 à la Tour Séquoïa de la Défense sur le thème de réflexion 2015
Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Cette manifestation, organisée par le Séminaire Robert Auzelle, était placée sous le haut patronage de la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

La « Rencontre » animée par Christian Deuré et Yves Malfilâtre, autour de 2 tables rondes, a permis de confronter les initiatives engagées par les professions du cadre de vie et les services de l'État dans ce domaine.

En ouverture, le Président du Séminaire Robert Auzelle, Robert-Max Antoni a interrogé les intervenants les définitions de l'espace public et sur ses capacités à être heureux ou malheureux. Il a rappelé que **la lumière, les arts et le partage contribuent à créer un espace public heureux** mais il convient toutefois de surmonter les obstacles en matière d'aménagement pour créer, aménager et gérer des espaces publics heureux, **sans nouvelles contraintes d'ordre réglementaire, sans coûts supplémentaires, mais avec les habitants.**

Table ronde 1 : Conception

Société Française des Urbanistes
Syntec Ingénierie
Association des Concepteurs lumière et Éclairagistes
Association des Paysagistes-conseils de l'Etat
Plan Urbanisme Construction Architecture

Jacques VIALETTES
Stéphane AUBARBIER
Marc DUMAS
Thibault DE METZ
Emmanuel RAOUL

Table ronde 2 : Gestion et animation

Fédération Française du Paysage
Association des Ingénieurs Territoriaux de France
Fédération Nationale des Arts de la Rue
Syndicat des Professionnels du Mobilier Urbain - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

Jean-Marc BOUILLON
Patrick BERGER
Laëtitia LAFORGE
Arnaud AVEZOU
François BERTRAND
Marie PROST-COLETTA

Les contributions filmées des intervenants et des débats figurent sur le site www.arturbain.fr.

Table 1 : Conception			Table 2 : Gestion et animation		
					
M. VIALETTES Société Française des Urbanistes	M. de METZ Association des Paysagistes-Conseils de l'Etat	M. DUMAS Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes	Mme PROST-COLETTA Délégation Ministérielle à l'Accessibilité	M. LANDRY Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts	M. TRICAUD Fédération Française du Paysage
					
Mme LISSARAGUE Conseil National de l'Ordre des Architectes	M. RENAUDET Syntec Ingénierie	M. MARIE Plan Urbanisme Construction Architecture	M. AVEZOU Syndicat des Professionnels du Mobilier Urbain	Mme LAFFORGUE Fédération Nationale des Arts de la rue	M. BERTRAND Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
			Georges VAUZEILLES et MUSAIQUES (invité surprise)		

Introduction par Robert-Max Antoni

Remerciements à nos invités intervenants et à vous tous amis du SRA.

« Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière les arts et le partage »

1/ **espace public, quelles définitions ?** Pour notre rencontre, une définition s'impose :

L'espace public, c'est tous les espaces ouverts au public à l'échelle de la commune et des territoires voisins.

2/ **espace public heureux ou malheureux, qu'est-ce à dire ?**

L'actualité et les médias nous informent que le même espace peut être l'un et l'autre :

La plage où les familles en vacances, se reposent, jouent, ... et la même plage, où on voit, la pollution d'une marée noire ou d'une algue verte... ou des drames humains

La place publique les jours de fête, de marché... et la même place où protestent des manifestants en silence ou avec parfois des scènes de violences...

L'espace public est un révélateur de la qualité de la vie sociale et de la qualité de l'environnement. Mais, il est également un révélateur de la qualité de l'architecture et du paysage de cet espace. C'est en ce sens, que Gaston Bachelard a inspiré le Séminaire, pour introduire et **prendre en compte le sensible et la poétique, je veux parler de l'imagination poétique, dans l'aménagement durable de notre cadre de vie.**

Le sensible et la poétique de l'espace public relèvent pour une grande part de la responsabilité des maires et du caractère de chacun d'eux. Il dépend aussi des professionnels du cadre de vie, comme le rappelle Robert Auzelle : « *Seul l'homme politique a plus de responsabilités que nous. Cela ne réduit en rien les nôtres* ». Les citoyens et les habitants sont également partie prenante... « Tous responsables »

L'enseignement tiré, par le SRA, des travaux des précédentes rencontres entre les services de l'État et les professions du cadre de vie, ainsi que de la présentation des opérations lauréates du Prix national et des projets du Concours international, a confirmé ce besoin collectif de **valoriser notre Bien commun, l'espace public .**

La lumière, les arts et le partage contribuent à créer un espace public heureux.

Il convient toutefois de surmonter les obstacles en matière d'aménagement pour créer, aménager et gérer des espaces publics heureux. Il s'agit de le faire, **sans nouvelles contraintes d'ordre réglementaire, sans coûts supplémentaires, mais avec les habitants.** C'est une question d'état d'esprit : « **il s'agit d'inverser les priorités** », comme à pu le dire le regretté Bernard Huet architecte, urbaniste, enseignant et Grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain.

Il appartient à nos invités représentant les professions et services de l'État de faire part de leurs points de vue, et d'en débattre avec vous au cours de la rencontre,

Quelques suggestions apportées au débat par le Séminaire Robert Auzelle

Pour quels objectifs ?

1/ Rendre l'espace public « accessible et sûr » à toute personne - dans toutes les acceptions de ces termes- et réduire en priorité l'abus du stationnement des véhicules privés..

2/ Etablir la continuité d'un réseau des espaces publics sur le territoire communal en lien avec les territoires environnants (la trame verte et bleue étendue à tout l'espace public)

3/ Améliorer la coordination entre les professionnels du cadre de vie (aménageurs publics et privés...) et les services publics...

Par quels moyens ?

Pour les maires volontaires, en priorité ceux des petites villes et des villages, que l'État soutient pour protéger la ruralité:

1/ Faire figurer dans le PLU le réseau des espaces publics actuels et à terme

2/ Nommer un maire-adjoint délégué à l'espace public et un responsable des services techniques (urbanisme, architecture, environnement et paysage, voirie, espaces verts...)

La rencontre sera animée :

Table ronde N°1 par Christian Deuré et Table ronde N° 2 par Yves Malfilatre

La parole sera donnée à la salle, la rencontre filmée figurera sur notre site Internet.

Je salue **les journalistes**, qui font œuvre de pédagogie auprès du public, pour infuser l'art urbain.

Synthèse de la table ronde n° 2 « Gestion, Maintenance, Animation »



M. Vialettes, Société française des urbanistes

M. Vialettes s'interroge sur le sens du terme espace public heureux.

Pour lui, c'est moins l'espace que le citoyen ou le public qui s'y déplace qui doit être heureux. C'est-à-dire chacun d'entre nous lorsqu'il se promène ou emprunte un lieu public. Nous sommes bien dans le domaine du sensible et donc aussi dans celui du symbolique et de la sensation globale. C'est précisément le travail de l'urbaniste de réfléchir de manière globale à la façon dont doivent être conçus ces espaces.

Trois points importants :

- Attention à ne pas faire du « Disneyland », l'espace public n'est pas forcément consensuel à tout prix, et ne traduit pas une vie parfaite. Il faut laisser la vie réelle s'exprimer à travers des expressions comme le street art, la peinture murale,...
- Il faut tenir compte de ce qui se passe ailleurs, autour, à proximité du lieu à concevoir et faire les liens indispensables
- Il ne faut jamais oublier la signification politique et symbolique des lieux que l'on traite

La difficulté est dans le bon équilibre à trouver entre ces tensions qui font la ville.



M. de Metz, paysagiste conseil de l'Etat

A la notion d'espace public heureux, M. de Metz préfère celle « d'espace public qui rend heureux ». Cet espace doit avoir une ambition et s'inscrire dans un projet de société.

M. de Metz insiste sur la nécessité de mettre au point et rédiger en amont des programmes et des cahiers des charges avec des objectifs très bien élaborés et des besoins bien compris. Les

programmes expriment trop souvent des besoins contradictoires difficiles à concilier, car sommes de tous les désirs, et ont donc tendance à promouvoir un partage de l'espace plutôt que des « espaces partagés », ce qui est dommageable. Il faut être capable d'accueillir différents besoins partagés et de les mettre en relation, et donc de mettre les citoyens en position d'acteurs du projet.

Sur la question du végétal, qui est un problème complexe comme celui de la place de l'eau, cela ramène à la question du besoin de la nature en ville. Sa prise en compte n'est pas en soi un gage de réussite de l'espace, et de plus attention à ne pas privilégier l'alibi du végétal de façon uniquement fonctionnelle, avec des arbres, mais sans feuilles, des bancs sans dossiers, des clôtures partout,....



M. Dumas, Association des concepteurs lumière et éclairagistes

M. Dumas rappelle d'abord que le métier de concepteur lumière n'a toujours pas d'existence « officielle ». Pourtant la lumière est un élément capital de la vie. La lumière, c'est l'énergie, c'est l'expression de la temporalité. On ne peut vivre sans.

Aujourd'hui les mutations technologiques permettent d'inscrire le traitement de la lumière dans les évolutions culturelles, car la lumière permet de recomposer la réalité. Pour la première fois, la matière et la source de la lumière peuvent être confondues avec un accès instantané à la virtualité. Plus que jamais, le rôle de la lumière est d'interpeller l'utilisateur et le citoyen, de l'interroger sur ce qu'il voit ou croit voir, l'étonner, lui donner du plaisir.

La difficulté est de créer un environnement réellement propice et incitatif. Cela signifie placer cette lumière au bon endroit, aux bons niveaux d'intensité, en mettant en valeur son

rôle social de « briseur » d'anxiété, de confort et de réponse à l'insécurité, tout en tenant parfaitement compte des nécessaires économies d'énergie à réaliser. M. Dumas cite l'exemple de la ville de Medellin en Colombie, où un travail sur l'éclairage de quartiers difficiles a permis de recréer de la sécurité et du lien social.



Mme Lissarague, Conseil national de l'ordre des architectes

En tant qu'architecte, Mme Lissarague veut d'abord redonner toute sa place au bâtiment, qui pour elle, crée de fait l'espace public dans le cadre du rapport plein-vidé.

Si le bâtiment doit s'intégrer dans un environnement existant, c'est bien lui qui structure l'espace public, et les tentatives de créer de l'espace public dans les « no man's land » ou les sites vierges de tout habitat sont en général voués à l'échec car sans signification.

Elle réfléchit ensuite à ce qui pourrait la rendre « heureuse » dans la ville. C'est d'abord y retrouver des sensations de calme et de confort, et pour cela elle pense que le premier problème à régler est celui des déplacements, qui est au cœur des relations entre les uns et les autres. Et aussi celui de la qualité de la lumière. Sur ce dernier thème, elle est satisfaite de voir que l'on passe d'un éclairage qui privilégiait les monuments et les grands sites avec son côté théâtral, à un éclairage qui favorise les circulations et la lecture de la ville et qui tente de donner une cohérence aux quartiers (exemple les quais de la Garonne à Toulouse).



M. Renaudet, Syntec Ingénierie

On peut d'abord penser que l'ingénierie va être très décalée si on parle d'art urbain. Cette notion n'apparaît jamais dans les cahiers des charges auxquels répond l'ingénieur. Néanmoins, on peut la deviner dans les fortes exigences de développement durable et sociétal qui elles sont

de plus en plus présentes. La prise en compte de l'avis des citoyens et des riverains commence à devenir une composante importante de la conception des projets.

D'autre part, la notion d'espaces publics réussis devient une composante dans la liste des atouts que doit posséder une ville dans le grand combat de l'attractivité. C'est un élément important de la décision pour un particulier ou une entreprise de son installation dans un lieu plutôt que dans un autre.

La vision purement technicienne tend donc à diminuer, car l'ingénieur doit tenir compte de changements sociétaux importants :

- Nous vivons dans un environnement numérique de plus en plus prégnant qui envahit l'espace public et réduit les frontières entre zones publiques et privées.
- La transition écologique et énergétique est devenue une nécessité, et l'ingénieur doit composer ses projets en l'intégrant (trames vertes et bleues, ...)
- Les questions d'accessibilité pour tous à l'espace deviennent essentielles dans une économie du partage
- La sécurité ne peut plus être traitée seulement en aval, mais doit être une composante essentielle de la conception.



M. Marie, PUCA

Trois points essentiels pour M. Marie :

1) L'enjeu de poursuivre des travaux de recherche sur la conception des espaces publics en ville. C'est la vocation du PUCA (travail sur la pratique des espaces publics, la notion d'échelles, ...) qui doivent être articulés aux programmes déjà réalisés :

- L'espace public partagé entre les différents modes de déplacement

- La ville des créateurs, et la place des artistes dans la ville

2) Le creusement du lien entre l'espace public et sa conception :

- La production de l'espace public mélange acteurs professionnels et citoyens. Comment repenser le processus de production pour mieux intégrer tous les acteurs ?
- Quel rôle pour l'espace public dans le temps long de la fabrique de la ville ? M. Marie cite l'exemple du projet de refonte de la place des Arts au cœur de la ville de Montréal, où projets technique et urbanistique, citoyen et culturel ont été étroitement mêlés dans une démarche très participative. Exemple de réussite pour l'ensemble de la ville, même si une certaine « gentrification » des quartiers concernés y est observée.

3) Pour sa part, le PUCA continuera fortement à s'impliquer dans :

- Les réflexions sur les processus de conception et de fabrication de la ville
- Le rôle d'embrayeur et de déclencheur des artistes - et plus largement des créateurs - dans le renouvellement urbain.
- Les travaux de recherche sur le rôle et la place des artistes dans la ville
- L'appui aux expérimentations

Synthèse de la table ronde n° 2 « Gestion, Maintenance, Animation »



Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité

L'espace public est le lieu de mise en œuvre des politiques transverses, dont l'accessibilité pour tous.

L'espace public est avant tout fait pour l'homme et non pour la machine ou l'automobile. C'est un lieu de socialisation où il faut repenser le partage de l'espace et en particulier se préoccuper des plus faibles.

Le « design for all », souvent cité dans les colloques, exprime bien l'idée qu'au moment de la conception il faut penser à tous les utilisateurs potentiels (enfants, personnes âgées, handicapés).

Un espace public s'entretient. Si on y installe des équipements, il faut veiller à leur fonctionnement et à leur remplacement en temps utile.

La sécurité des usagers doit aussi être une préoccupation constante des gestionnaires d'espaces publics, de manière à empêcher ou réduire les actes d'incivilité qui nuisent au confort d'usage (déjections canines, poubelles, stationnements intempestifs...)

Le mobilier urbain doit être bien intégré dans son environnement et pas dangereux.

En résumé, l'usager doit être au cœur des préoccupations des professionnels de l'aménagement à chaque étape : conception, réaménagement, entretien.



Jean Cédric Landry, délégué de l'ordre des géomètres-experts

Pour être des espaces publics heureux, ceux-ci doivent permettre une multiplicité d'usages. C'est ce qu'attendent les futurs utilisateurs.

Les préoccupations des concepteurs et gestionnaires doivent être très variées.

En ce qui concerne la sécurité des espaces, il faut y penser dès l'élaboration du PLU.

Peut-il y avoir espace public heureux sans voisinage heureux ?

Par exemple, la réalisation de jardins privés au pied d'immeubles de logements est-elle pertinente ? Ce ne sera une réussite que si le gestionnaire met en place un « service après vente » adapté.

Les préoccupations de gestion doivent parfois être présentes dès le chantier : une médiation pendant les travaux peut éviter des appropriations intempestives.

Il faut souligner l'importance de la lumière naturelle dans les aménagements.

L'aspect normatif de la lumière artificielle peut générer des effets pervers : l'intensité lumineuse maximale gérée au coup par coup selon les permis de construire peut contribuer à créer un fouillis lumineux.

La préoccupation d'économie doit être présente dès le départ : il est dommage de concevoir des installations lumineuses sophistiquées qui devront être finalement être éteintes pour raison d'économie.

Il faut cultiver un art de vivre ensemble dans des espaces partagés.



Pierre-Marie Tricaud, représentant de la Fédération Française du Paysage (FFP)

Il y a plusieurs types d'espaces publics : ceux où le public est admis de façon contrôlée et ceux où le public « façonne » les espaces, où des choses imprévues peuvent se produire, ce que n'aiment pas les aménageurs et les gestionnaires.

On constate une privatisation croissante des espaces publics, qui peut aller jusqu'à la caricature des « gated communities » où il n'y a plus rien de public.

Les centres commerciaux sont de faux espaces publics, car certaines catégories de population en sont exclues (les SDF). De plus en plus, des espaces publics sont contrôlés par des compagnies privées et tout y est aseptisé.

Même si l'accès des espaces publics n'est pas limité, les usages de l'espace le sont. Aux États-Unis plus qu'en Europe, on trouve plus facilement des manifestations spontanées comme les orateurs publics, les petits commerces à la sauvette....

Pour concevoir des espaces heureux, le paysagiste travaille avec la nature, le spontané. La tendance dans ce domaine est de contrôler de moins en moins le développement des aménagements et de laisser la nature à sa vie propre.

Mais les gestionnaires d'espace n'aiment pas le spontané. Cependant, tout ne peut pas s'inscrire dans des règlements. Un espace public n'est-il pas heureux que s'il peut s'y produire des choses imprévues ?



Arnaud Avezou, vice-président des professionnels du mobilier urbain (PROMU)

Le fabricant de mobilier urbain est confronté à deux attitudes de la part des collectivités locales. La première se focalise sur l'aspect fonctionnel et sécuritaire du mobilier. La seconde est plus ouverte et associe des architectes et des paysagistes dans une vraie démarche de conception du mobilier dans son environnement. C'est bien sûr la seconde démarche qui est préférable, car elle permet de fournir des solutions véritablement adaptées.

Le mobilier urbain devrait être un outil indispensable du projet urbain.

Il n'existe pas de prototype de banc, par exemple, qui réponde à toutes les situations. Dans un lieu d'attente où l'utilisateur ne reste que quelques minutes, il n'est pas aberrant de proposer une banquette sans dossier. Dans un lieu de repos comme un parc public, il faut bien sûr installer des bancs avec dossiers.

Il faut se garder de tout normaliser. Une hauteur d'assise identique pour tous les bancs n'a pas de sens. Elle dépend du type d'utilisateurs des différents espaces.

Un beau mobilier urbain est respecté, quels que soient les quartiers où il est installé. Il faut entendre beau au sens de bien adapté au lieu et

à l'usage, et pas uniquement dans le sens esthétique.

Le souci de maintenance doit bien sûr être intégré dès la conception du produit, mais la maintenance est essentiellement liée au type de matériau utilisé.



Lætitia Lafforgue, présidente de la Fédération nationale des Arts de la rue

La Fédération, créée il y a 18 ans, regroupe des compagnies théâtrales, des artistes et des collectivités. Elle défend des valeurs : libertés d'expression et de circulation dans l'espace public, égalité territoriale pour l'expression artistique. Ses membres sont des praticiens de l'espace public, dernier lieu de la mixité sociale.

Ils sont très inquiets devant la privatisation galopante de l'espace public et la réduction des lieux d'échanges. Les règles d'utilisation de l'espace public ressemblent à un bottin. Tout artiste qui se produit dans l'espace public a reçu au préalable une autorisation : il n'y a plus d'expression spontanée, d'autant plus que les tensions politiques des dernières années ont renforcé cette tendance. On prévoit même des murs dévolus uniquement au street art !

La loi a interdit pour la première fois les visages masqués dans l'espace public en 2010. L'État s'approprie l'espace public, pourquoi pas si c'est pour en empêcher la privatisation !

L'espace public n'est pas défini par des bâtiments, ce n'est pas non plus un lieu de circulation : ce sont les gens qui le font, et c'est en leur permettant l'usage et l'occupation qu'on évitera l'insécurité.

La Fédération a proposé au ministère de la Culture de réunir tous les protagonistes de l'espace public autour d'une table pour en discuter : usagers, ministères concernés, un préfet, des concepteurs. Le ministère a préféré diligenter une mission sur le sujet, dont le rapport sera rendu en octobre.

Devrait figurer parmi les propositions celle qui est portée par la Fédération et qui consiste à

créer un fonds 1% travaux publics afin d'aider la création artistique dans l'espace public.



François Bertrand, sous-directeur à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

La question de l'usage des espaces publics n'est au cœur des préoccupations du ministère en charge de l'aménagement durable, qui est plus à l'aise dans la définition des outils de l'urbanisme et de l'aménagement. Il est cependant porteur de quelques sujets qui concernent l'usager des espaces publics.

Tout d'abord, la sécurité et la sûreté des espaces publics, qui ont fait l'objet d'un guide récent du CEREMA, qui rappelle les règles fondamentales d'une réglementation de 15 ans.

La « nature en ville » est une autre politique portée par le ministère ; elle met en avant les bénéfices sur la santé physique et mentales des habitants.

L'éco-conception de la ville est un thème majeur du ministère mis en œuvre à la suite des lois Grenelle. Vingt critères ont été répertoriés pour contribuer à la définition d'un écoquartier. Parmi ces critères, quatre correspondent aux bonnes pratiques que devraient avoir les habitants de ces quartiers.

Pour conclure, quelques idées ou pistes à développer :

la société change : l'espace heureux d'aujourd'hui ne sera peut-être pas celui de demain. Il suffit de constater qu'il y a un vaste mouvement qui fait passer de la possession des objets à leur simple usage quand c'est nécessaire.

On ne conçoit plus d'agora ou d'amphithéâtre dans les espaces publics, qui étaient pourtant la panacée dans les années 70 : les usages changent et la conception des espaces doit suivre l'évolution de la société.

On peut avoir des espaces publics heureux sans aménagements sophistiqués. Un bon exemple en est donné par l'aménagement de certains quais de Seine où on s'est contenté de fermer l'espace

à la circulation motorisée et à installer des activités et cafés éphémères.

Autre exemple parisien : les permis de jardiner qui sont octroyés à des particuliers dans certains espaces publics.

De manière générale, pour avoir des espaces publics heureux, soyons à l'écoute de la société globale.

Chapitre II

Prix National arturbain.fr 2015

26 novembre 2015



Communiqué de presse du 26 /11/2015
Le Prix National arturbain.fr 2015

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il est placé sous le haut patronage de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité; il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année:

« Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet www.arturbain.fr, ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le Conseil d'Administration du SRA.

Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

1/ Le Prix des maires : « Requalification du bord de mer », à Cagnes-sur-Mer (06)

2/ La Mention qualité de la vie sociale : « Auxerre se réconcilie avec sa rivière l'Yonne, à Auxerre (89)

3/ La Mention qualité architecturale : « La médiathèque Jean d'Ormesson, un bâtiment fait pour être partagé », à La Ferté Bernard (72)

4/ La Mention respect de l'environnement : «La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge », à Montrouge (92)

5/ Mention : « Dans l'intervalle du centre-ville à la gare », à Bezannes (51)

6/ Mention : « Mise en lumière du château de Puilarens », à Lapradelle-Puilarens (11)

A été également présenté hors concours l'opération : « Un espace de repos et de souvenir, le cimetière intercommunal », à Clamart (92)

En outre, ont été attribués :

- **La meilleure communication** (prix du public présent dans la salle)
 « La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge », à Montrouge (92)
- **Le Prix Internet** (ouvert sur www.arturbain.fr depuis le 10 novembre)
 « La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge », à Montrouge (92)

Photos de la manifestation auprès de Aude VASPART : vaspart.aude@numericable.fr, 06 20 41 77 19. Pour tous renseignements s'adresser à Christiane Levasseur, Vice-Présidente du SRA chargée de la communication. Tel: 06 03 79 73 73, mail : ch-levasseur@orange.fr



 <p>Cagnes-sur-Mer Prix des Maires</p> <p>Patrick GUEVEL, adjoint au maire</p>	 <p>Auxerre Mention qualité de la vie sociale</p> <p>Guy FÉREZ, maire Pierre GUIBAUD, Moe conception</p>	 <p>La Ferté Bernard Mention qualité architecturale</p> <p>Jean-Carles GRELIER, maire Philippe FICHET, architecte</p>
 <p>Montrouge Mention respect de l'environnement Prix de la meilleure communication Vote internet du public</p> <p>Jean-Loup METTON, maire</p>	 <p>Bezannes Mention</p> <p>Brigitte BOUCAULT, adjointe au maire Christophe CHEVALLIER, Arep</p>	 <p>Lapradelle-Puilaurens Mention</p> <p>Anne Bureau, Wonderfullight</p>

Introduction par Robert-Max Antoni

Mesdames et Messieurs les maires, élus et amis du SRA, je vous souhaite à tous la bienvenue. Tous mes remerciements vont en premier à Madame Sylvia Pinel, Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, pour son message bienveillant sur le thème de notre année 2015.

« Pour un espace public heureux

Mis en valeur par la lumière et les arts ».

Ce thème marqué par le contexte douloureux vécu par notre pays nous rappelle que **l'Espace public, notre Bien commun, est porteur des valeurs de notre République et des principes universels des Droits de l'Homme.**

« Les espaces publics heureux » que vous allez nous présenter Mesdames et Messieurs les maires ont été choisis par le Séminaire à la suite d'un large appel à candidatures publié dans la presse et auprès de notre réseau des collectivités, des sociétés, des services de l'État : architectes et paysagistes- conseils, consultants de la MIQCP et du PUCA et des CAUE.

Les six opérations lauréates, ont chacune un caractère symbolique. Elles concernent des villages, des petites villes et des villes moyennes, autant d'établissements humains que le SRA privilégie pour leurs qualités architecturales, sociales et environnementales, conformément à son soutien au Grenelle de l'environnement.

Ces collectivités conjuguent urbanité et ruralité ; elles sont porteuses de l'avenir du développement urbain durable. Ces six opérations offrent en partage, des espaces de lumière et d'art pour un bonheur public.

Auxerre, (35000 hab), conjugue la promenade aménagée le long de l'Yonne et le calme de l'eau avec le paysage riche de son patrimoine historique et culturel.

Bezannes, (1533 hab), réunit la nouvelle gare au centre-ville de Reims par un réseau de jardins et de grandes sculptures, un parc pour la rencontre et des transports en commun.

Cagnes sur mer (46000 hab), magnifie le front de mer en créant un boulevard urbain ménageant espaces de loisirs avec la vue panoramique sur le paysage des Alpes.

La Ferté Bernard (9047 hab), crée un repère culturel avec sa médiathèque située sur une place

traversée par un mail reliant la base de loisirs avec la mairie au centre- ville.

Lapradelle Puilarens (265 hab) met en valeur son paysage historique par la mise en lumière de son Château- fort de l'an mil.

Montrouge (48000 hab), développe une pluri-activité de l'espace central réunissant : commerces, transports, lieux publics (culturels, administratifs et culturels), et événements publics.

Le **cimetière intercommunal** situé à **Clamart**, œuvre de Robert Auzelle et Ivan Jankovic, sera évoqué hors concours. Ultime espace public heureux, ouvert à la promenade de tous; il exprime paix, recueillement et respect de la mémoire des disparus.

Enfin, je soumetts à votre réflexion la suggestion, qui ressort de la rencontre avec les professions du cadre de vie du 30 septembre 2015, de proposer l'élaboration d'un « **Plan de mise en valeur de l'Espace public** ».

L'**Espace public** étant entendu dans les deux acceptions complémentaires ci-dessous :

- L'espace physique, défini par le réseau des espaces extérieurs du territoire communal.
- L'espace politique, défini par les décisions fondant le réseau des espaces publics.

Concertation et débat démocratique s'imposent avec un médiateur indépendant professionnel, pour établir le Plan à partir de **thèmes** librement choisis, par exemple :

- La sécurité routière- La sécurité publique- L'accessibilité- La trame verte et bleue et les jardins partagés
- La lumière, les arts, le mobilier, la publicité...

Pour passer à l'acte, peuvent être examinées, soit une **charte entre le maire et les citoyens**, soit, si les dispositions juridiques du Code de l'urbanisme s'y prêtent, une **annexe au PLU**.

Mesdames et Messieurs les maires, le Séminaire ouvre un débat sur **l'Espace public** notre Bien commun. Il invite les maires qui partageraient **notre point de vue à lui faire connaître leur avis, s'ils le souhaitent**. Nos fidèles amis journalistes pourraient prolonger cet appel.

Enfin, je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de la partager avec nous.

Règlement du Prix national arturbain.fr 2015

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain¹. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr.

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 26 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail à arturbain.ciau@gmail.com avec en pièces jointes :

- la lettre d'accord signée par le maire

- la lettre de candidature

- la fiche de présentation de la réalisation

Des modèles prêts à remplir de ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2015/>

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations et trois suppléants.

Les 6 candidats sélectionnés versent une participation de 500€ destinée à alléger la charge du SRA pour l'organisation du Prix national. Cette participation permet également aux candidats d'assister gratuitement aux manifestations et actions de formation et sensibilisation à l'Art urbain organisées par le SRA. En cas de non versement de cette participation dans un délai de 15 jours, le candidat sera remplacé par un des suppléants.

Art 4 : Calendrier

Jeudi 16 avril :

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr

Mardi 15 septembre :

clôture des candidatures.

Jeudi 24 septembre :

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 24 septembre au 7 octobre :

les candidats retenus par le comité de sélection versent leur participation de 500€

Du 7 octobre au 10 novembre :

le SRA intervient auprès des 6 candidats retenus pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Mardi 10 novembre :

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Mardi 24 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Jeudi 26 novembre :

présentation publique des 6 réalisations candidates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, choisi par le candidat, dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant le 25 novembre, chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant,

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr.

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr Tour Pascal B - 5, place des Degrés 92 055 LA DEFENSE cedex

¹ Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

Fiches de présentation des opérations

PRIX DES MAIRES

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cagnes-sur-Mer – BP73 – 06802 Cagnes-sur-Mer Principal Cedex – Tél. : 04 93 22 19 00 - Mail : a.lucas@cagnes.fr.

Responsables : Louis Nègre, Sénateur-Maire de la Ville de Cagnes-sur-Mer

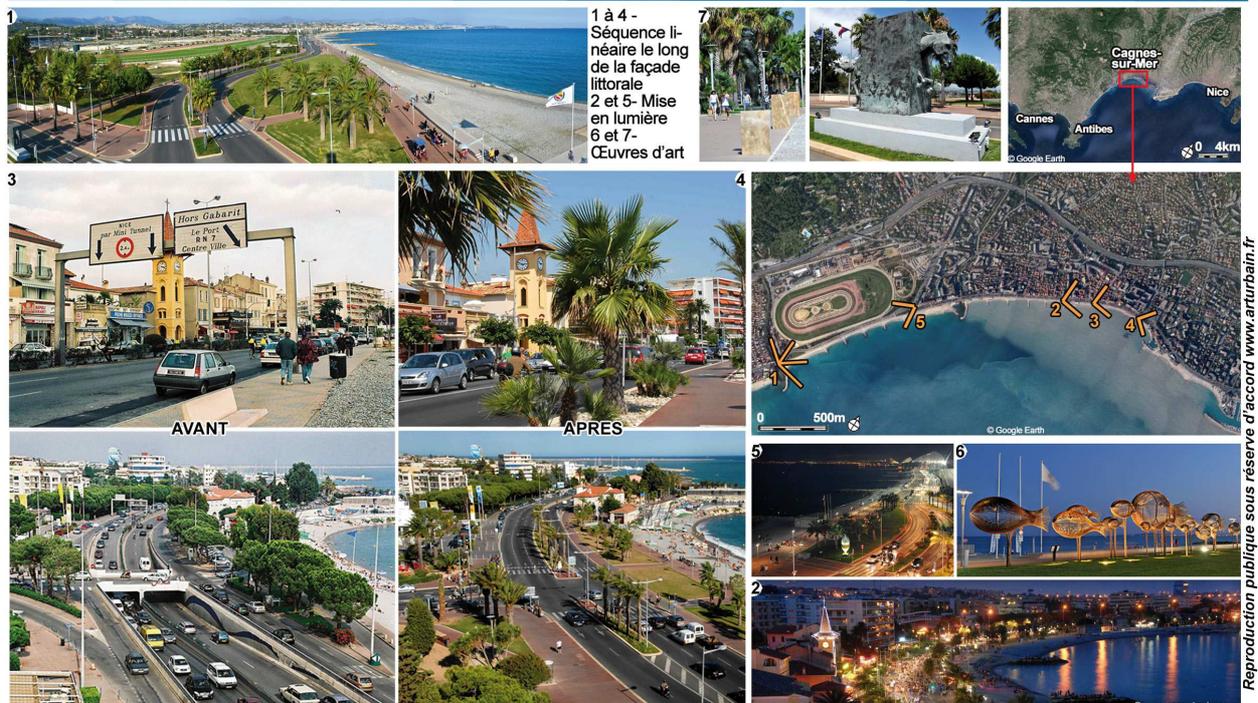
Présentateurs : **Josianne Piret, 1ère Adjointe au Maire, Conseillère Départementale**
Roland Constant, Adjoint au Maire, Conseiller Départemental

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur

Description de l'opération : D'abord route nationale (RN98), le classement en voirie communale a permis la requalification complète en boulevard urbain d'une voie en façade littorale de Cagnes-sur-Mer (46 686 habitants) qui était devenue une autoroute de transit et une zone de stationnement anarchique qui dénaturait la beauté naturelle du site de front de mer. La reconquête par les piétons et les cyclistes est un véritable succès populaire qui rassemble aujourd'hui des milliers de promeneurs chaque week-end. Les voies de circulation ont été entièrement redessinées (4), les emprises réduites, la vitesse et les nuisances sonores limitées. De même les espaces plaisirs comme les terrasses des établissements de restauration ont pu être élargis. Un nouveau parc végétal a pu être créé autour de l'hippodrome (1), élément fort de cette requalification. Un millier d'arbres ont été implantés afin que cet axe donne à la ville une image ouverte, humaine, et respectueuse de l'environnement. L'éclairage (2, 5 et 6) a été repensé pour ce parti d'aménagement qui consiste à créer une promenade modelée et légèrement surélevée en bord de mer avec des séquences végétales denses tout en gardant la vue panoramique sur les Alpes, la ville et la mer (1).

Equipe pluridisciplinaire : Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cagnes-sur-Mer, Conduite d'opération : DDE 06, Maîtrise d'oeuvre : Alfred Peter paysagiste ; (mandataire) Ingerop méditerranée ; BET VRD ; Jean-Philippe Soëtinck, éclairagiste (Acte Lumière) ; Philippe Gasser, Citec (BET trafic) ; Atelier AUP architectes urbanistes. Sculpteurs : Sylvain Subervie ("Banc de poissons") (6), Dettervik ("L'envoi de Lena"), Gudmar Olovson ("La Concorde"), Steph Cop ("Aro") (7 à droite), Sosno ("Il n'y a plus d'obstacles") (7 à gauche).
Entreprises : Phase 1 : TP Spada (mandataire) GTM, Carillon BTP, Tama, Appia, Renov'signalisation - Phase 2 : Tp Spada, Eiffage, Cari, Tama, Appia

Requalification du bord de mer, Cagnes-sur-Mer (06)



Qualité architecturale :

- **Rééquilibrage des espaces publics** dédiés aux autos, piétons, cycles, commerces, et plages (3 et 4).
- **Mise en valeur de l'hippodrome** de la Côte d'Azur (1) implanté sur le front de mer en entrée de ville par l'aménagement d'un **parc paysager**, le traitement de l'**éclairage spécifique** (5), la création d'une **esplanade** et d'une **promenade haute**.
- **Eclairage innovant indirect** sur l'ensemble du parcours (2, 5 et 6). Au droit de l'hippodrome, neufs mâts de grande hauteur (26 m) donnant une image nouvelle à l'entrée de ville, gérant les besoins importants en luminosité des voies de circulation tout en assurant un éclairage « clair de lune » aux piétons.
- Création de la **promenade des arts** composée de 7 **sculptures monumentales** (7) et d'un **espace d'exposition temporaire**.
- **Créations paysagères** sur la chaussée sud (front de mer) renouant avec une tradition littorale verte.
- Créations de **voies cyclables partagées** sur l'ensemble du parcours reliant Cannes à Menton (1, 3 et 4).
- Renouvellement des concessions de plages permettant un **équipement balnéaire de qualité**.

Qualité de la vie sociale :

- **Concertation** avec les comités de quartiers et associations de commerçants. Mise en place d'une cellule de travaux afin d'anticiper leur impact.
- Changer la Ville, lui offrir une **entrée de ville** (1) digne de sa position littorale exceptionnelle.
- Ville apaisée par la **réduction des vitesses**, la **réduction du bruit**, la **réduction du flux des automobiles** et de la **pollution**.
- Redistribution des zones de stationnement autour des zones de commerce, et élargissement des trottoirs pour la **déambulation et l'exploitation des terrasses**.
- **Redynamisation de l'économie touristique et de proximité** par la nouvelle attractivité du site.
- Sécurisation et confort des chaussées piétonnes par leur élargissement et leur éclairage ainsi que par leur **mise aux normes PMR**.
- Création d'un **lieu de vie** qui permet d'organiser **trois soirées nocturnes piétonnes**, en été et un bord de mer totalement piéton les dimanches, pour ouvrir la saison estivale.

Respect de l'environnement :

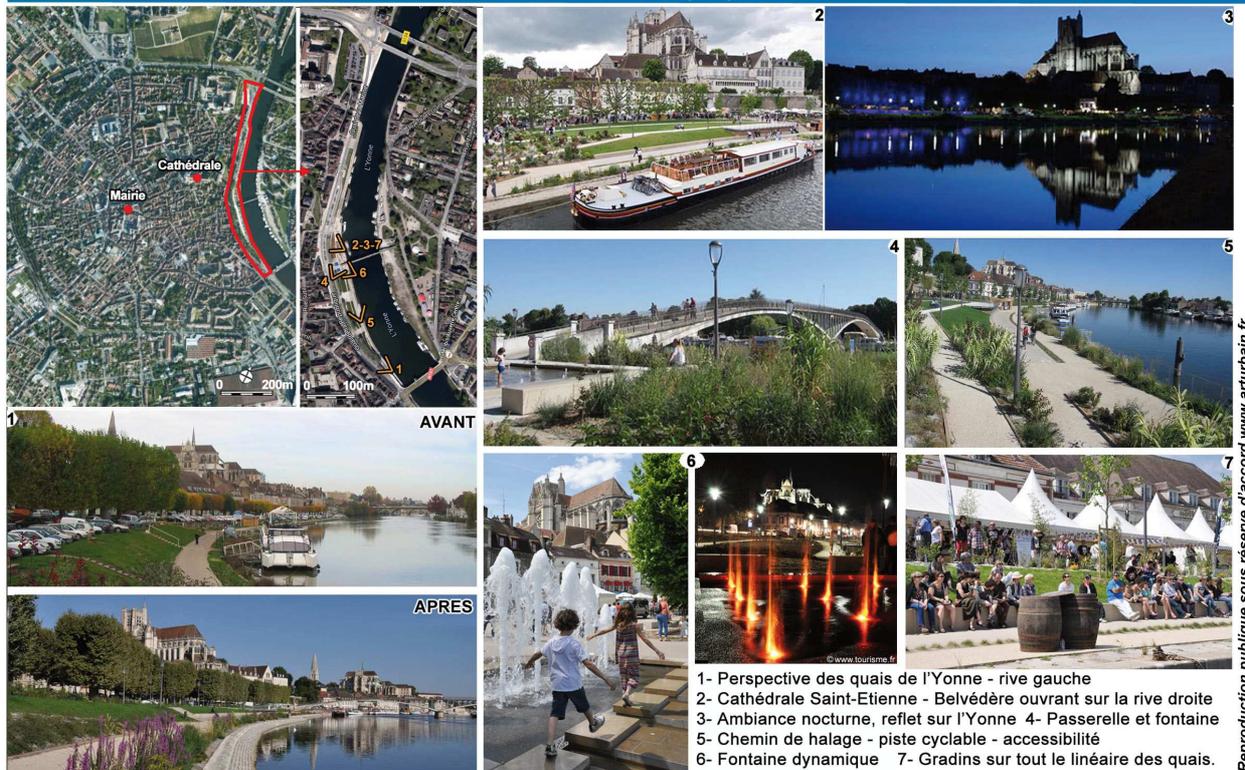
- **Plantation d'un millier d'arbres d'essences locales** et d'essences adaptées aux contraintes atmosphériques et environnementales d'un bord de mer (réalisation de test pour le choix de certaines essences).
- Reconquête du foncier par les espaces verts avec la création d'un **parc de 3 hectares** autour de l'hippodrome, et de **2000 m² d'espaces verts additionnels** sur l'ensemble du parcours.
- Utilisation d'un **enrobé spécifique** permettant d'absorber les nuisances sonores de la circulation routière.
- Modernisation de l'éclairage afin d'**optimiser les dépenses énergétiques**.
- Automatisation de l'arrosage public pour **limiter les gaspillages**.
- Utilisation de **procédés sans pesticide** dans la lutte phytosanitaire, et sans herbicide pour le désherbage.
- Création d'un **récif artificiel marin** au large de l'hippodrome.

MENTION QUALITE DE LA VIE SOCIALE

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage :	Ville d'Auxerre - 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre - Tél. : 03.86.72.48.52 - Mail : urba.mairie@auxerre.com
Responsables :	Guy Férez, Maire d'Auxerre - Guy Paris, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des travaux - Claude Sauvé, DGS
Présentateur :	Guy Férez, Maire d'Auxerre
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville d'Auxerre
Description de l'opération :	<p>Perché sur l'ancien Castrum Romain, le centre-ville d'Auxerre classé en secteur sauvegardé, est riche d'un patrimoine historique de premier rang avec notamment la Cathédrale Saint-Etienne, l'Abbaye Saint-Germain, les Eglises Saint Pierre et Saint Eusèbe, la tour de l'Horloge et toutes les maisons à pans de bois posées le long des rues médiévales.</p> <p>La ville qui compte 35 096 habitants, se devait de reconstituer le socle de son cœur historique en aménageant ses berges délaissées et abandonnées à la voiture depuis le début du XXIème siècle. Aussi, la municipalité a ouvert en 2009 une large concertation invitant les habitants à se prononcer sur une actualisation des quais de la rive gauche de l'Yonne (800 mètres de longueur) avec comme principal objectif de rendre les berges aux piétons de réconcilier la ville et sa rivière en redonnant accès à l'eau, et en faisant de ce lieu le centre de l'union des Auxerrois.</p> <p>Ainsi, l'aménagement des quais a été pensé et dessiné pour devenir un lieu de promenades piétonnes et cyclistes, un lieu de rassemblements festifs, un lieu de repos et de rêverie pour les flâneurs, un lieu récréatif, un lieu de restauration, un lieu de tourisme fluvial, et un lieu de sublimation du patrimoine historique.</p>
Equipe pluridisciplinaire :	La maîtrise d'œuvre a été menée en interne par l'ensemble des services municipaux, seule la conception/réalisation de la Fontaine a été externalisée. Concertation menée par la direction communication et citoyenneté, avec le concours de Luc Salvairé pour la conception 3D. MOE conception : P. Guilbaud / C. Garnier, direction dynamisme urbain - MOE conception / réalisation Fontaine : groupement des sociétés JNC Sud / DILUVIAL / DEAL. MOE exécution : S. Gournay, DGST- JB. Cunault / C. Devie, direction environnement/travaux publics - S. Cuzon / S. Printz, direction espaces verts. Entreprises : Colas/SGREG, Eiffage, Rossi, P. Ceschin, TP Géo, Snaveb, Charier GC, Ceramo, Rollin.

Auxerre se réconcilie avec sa rivière, l'Yonne, (89)



Qualité architecturale :

- **Panorama historique et patrimonial** exceptionnel : Abbaye Saint-urbain, Cathédrale Saint-Etienne et Eglise Saint-Pierre se dressent sur les quais et composent un décor unique qui se reflète dans un **miroir d'eau naturel**, l'Yonne, source de la vie de la cité (1 et 3).
- Aménagement conçu avec des **matériaux locaux** sobres et harmonieux : pierre de Massangis, chêne, béton désactivé et stabilisé.
- La **fontaine à jeux d'eau** agrément, en partie centrale, le parcours des promeneurs et marque l'**accroche de la passerelle** qui relie les deux rives de la ville, le centre-ville à son port de plaisance (4 et 6).
- Disposition en plusieurs lieux de **belvédères, murets et gradins** pour créer des lieux de convivialité, et accueillir des manifestations populaires, musicales et gastronomiques (2 et 7).
- **Chemin de halage** réaménagé et paysagé pour les piétons, les cyclistes et les plaisanciers (5).
- Espaces de circulation automobile resserrés au minimum pour donner **sécurité et priorité aux piétons** et des lieux de stationnement limités aux espaces sous les platanes dans un souci d'**intégration paysagère** (1).

Qualité de la vie sociale :

- Lieu de **rassemblement populaire** avec des manifestations annuelles comme « fleurs de vignes » en mal avec les vignerons du grand auxerrois: (Chably, Irancy, Saint-Bris-le-Vineux, Coulange-la-Vineuse...), la foire gastronomique en juin, le feu d'artifice et le bal du 14 juillet, « garçon la note » en juillet-août ; mensuelles comme les brocantes du dimanche, et ponctuelles comme les concerts, etc... (7)
- Porte d'entrée du canal du Nivernais, l'Yonne accueille des **plaisanciers** venus d'Europe du Nord et d'Angleterre. Le tourisme fluvial bénéficie de **nouveaux points d'amarrage**, de perrés rénovés, de pontons et points d'encrage, de passerelles d'accès aux bateaux (2).
- Amélioration de l'**accessibilité pour les personnes en situation de handicap** (rampe, éclairage, stationnement) (5).
- La fontaine créé un **espace d'animation** perpétuelle par ses jets, est le **lieu ludique** des quais où les enfants aiment à jouer et à rafraîchir, tout en nous égayant à l'ouïe et la vue grâce au reflet de la ville dans les bassins (6).
- **Concertation** avec les habitants en amont de l'opération.

Respect de l'environnement :

- Situé en « **Site Classé** », l'aménagement **respecte les alignements de platanes** plantés au XIXème siècle.
- Aménagements respectueux de l'environnement, conçus avec des matériaux locaux (pierre, bois, plantations) et **permettant l'infiltration**.
- Un **éclairage public** particulièrement soigné mettant en valeur le patrimoine historique qui se reflète dans l'Yonne **sans pour autant créer des nuisances envers les oiseaux migrateurs** qui traversent le ciel auxerrois au printemps et à l'automne (3).

MENTION QUALITE ARCHITECTURALE

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage : Ville de la Ferté Bernard - 13 rue Viet 72400 la Ferté Bernard - Tél. : 02 43 60 72 72 - Mail : maire@lafertebernard.fr.

Responsables : Jean-Carles Grelier, maire de La Ferté Bernard - Philippe Fichet, architecte DPLG

Présentateurs : Jean-Carles Grelier et Philippe Fichet

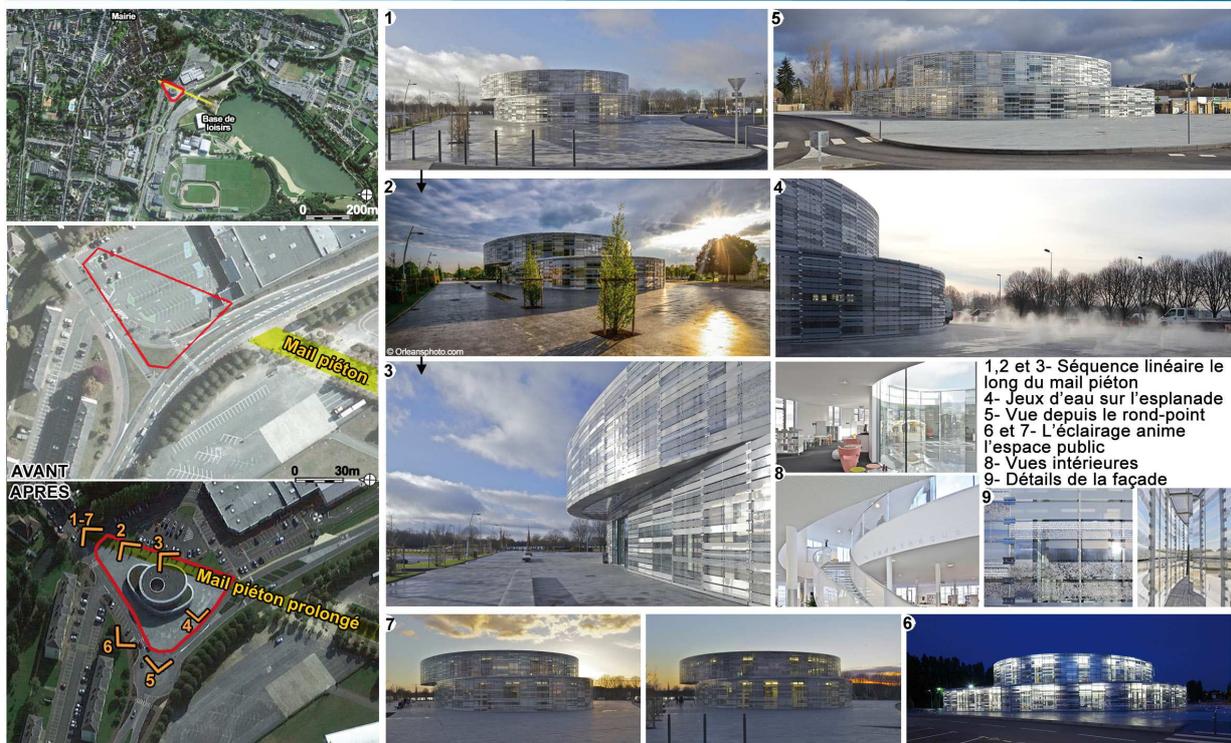
Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de la Ferté Bernard

Description de l'opération : Le projet présenté est une médiathèque associée à une ludothèque située à la Ferté Bernard (9 074 habitants), commune du Pays de la Loire. La ville désirait un équipement dynamique, innovant et adapté à tous les publics, un nouveau lieu. Une grande place est réservée aux activités d'animation et de création (6) tout en restant un lieu où la lecture est privilégiée. Le projet présente une écriture architecturale forte, marquée par une volumétrie courbe (5,7). La volumétrie du socle est proche de la forme triangulaire de la parcelle. L'apparence extérieure du bâtiment est caractérisée par différentes formes de transparences des façades (2,3,4).

L'espace du parvis extérieur est structuré par le prolongement du mail en partie Nord. Les espaces extérieurs sont traités en deux séquences : une séquence calme au niveau du mail où se trouve l'entrée de la médiathèque, et une séquence tampon constituée de plaques minérales accueillant un dispositif de jeux d'eau (1).

Equipe pluridisciplinaire : Mandataire : Philippe Fichet architectes
BET Structure : SIGMA - BET Électricité : Bellec - BET Fluides : Boulard - BET Economie : CB économie - BET Acoustique : ACV
Signalétique : Béatrice Fichet

La médiathèque Jean D'Ormesson, un bâtiment fait pour être partagé, La Ferté Bernard (72)



Qualité architecturale :

- Positionnement fort du bâtiment au **centre d'un axe majeur**, volonté de représenter la **porte de la ville** du XXI^{ème} siècle.
- **Prolongement du mail** menant du plan d'eau au centre-ville et installation de l'entrée de la médiathèque en liaison avec ce mail.
- Autour de la médiathèque, **parvis** en béton esthétique proche du marbre (dalle saupoudrée de granulats de verre bleu sur lesquels a été coulé un béton teinté dans la masse en noir).
- Le parvis reçoit du **moblier urbain** (bancs, parkings à vélos) (3) et un dispositif de **jeux d'eau** en vis-à-vis du rond-point (4).
- De nuit, l'**éclairage** intérieur du bâtiment (6 et 7) participe à l'**animation de l'espace public**.
- Traitement de la façade (9) par des **jeux de transparences** permettant un lien visuel doux avec l'extérieur ainsi qu'un apport de lumière naturelle, tout en conservant le confort thermique nécessaire.
- Décalage du volume supérieur pour créer un porte-à-faux (3) apportant un **signal** de l'entrée et un **abri dans l'espace public**.
- **Volumes courbes** et **organisation fluide des espaces** intérieurs (8) permettant des mouvements agréables, des parcours sans fin précise, des déplacements presque indécis qui se mêlent à l'évasion de l'esprit.

Qualité de la vie sociale :

- Lieu offrant un **accès facile** à la connaissance et à la beauté, à la fois par la fluidité des déplacements des visiteurs et par la diversité des médias à leur disposition pour **lire, voir, entendre, jouer**.
- Par son caractère public et attractif, la médiathèque génère des **flux de passants**, créant autour d'elle une atmosphère vivante, dynamique et réveuse.
- Public **pluriculturel** et de **tous âges** : la médiathèque accueille aussi une ludothèque.
- Fréquentation importante (700 inscriptions au cours des 15 premiers jours d'ouverture).
- **Nombreuses animations** proposées quotidiennement : ateliers lecture, ateliers écriture, visite du fonds de réserve, salon annuel "Croc'livres" (dont l'invité était Jean d'Ormesson en février 2015).
- Tous les espaces cohabitent dans ce **lieu ouvert et flexible** de manière à rassembler les uns et les autres dans une forme de **partage et de dialogue** autour de la joie de connaître.

Respect de l'environnement :

- **Toitures végétalisées** afin de révéler le paysage alentour.
- Bâtiment délicat mis en scène dans une légère brume, s'échappant du sol du parvis (4) et **faisant échos au plan d'eau voisin**.
- Dialogue permanent de la médiathèque avec son contexte par des **échanges de lumière** dont les rapports évoluent selon l'heure de la journée (6 et 7).
- Panneaux composant la façade réalisés dans une matière nouvelle (9) à l'intérieur de laquelle sont incrustés des **matériaux issus de la récupération**.

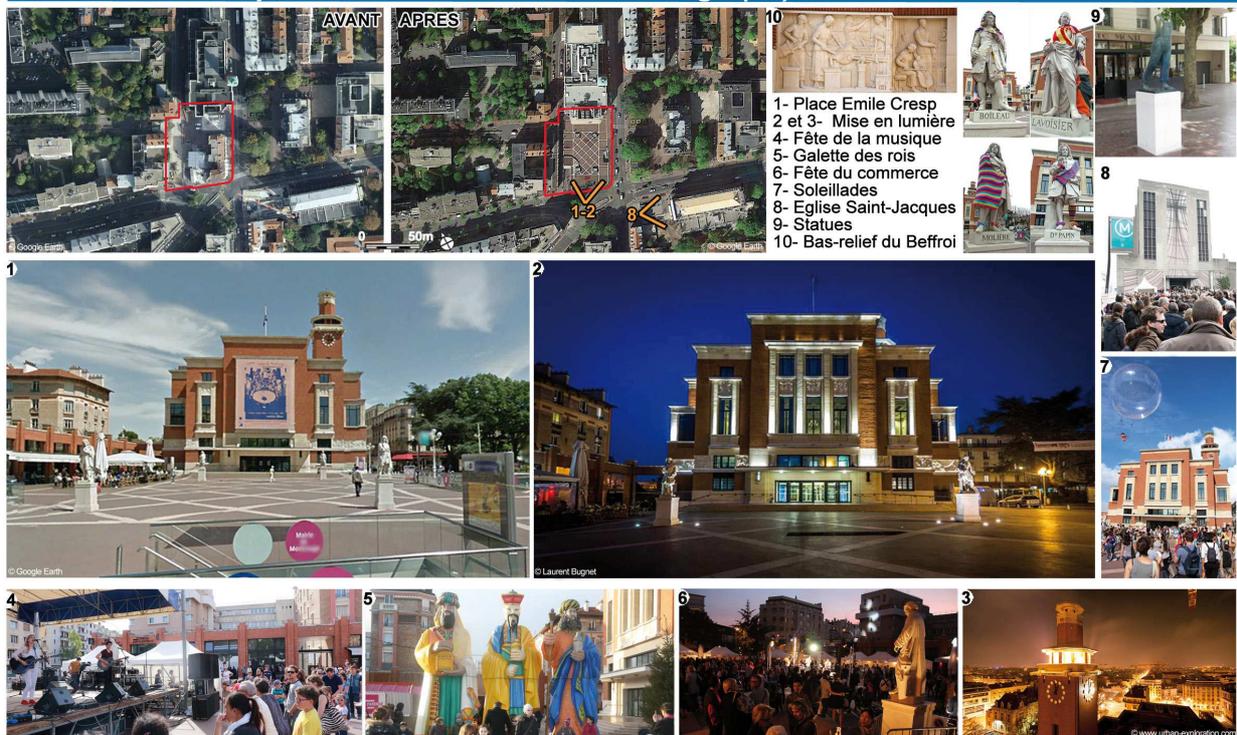
MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

+ PRIX DE LA MEILLEURE COMMUNICATION + VOTE INTERNET DU PUBLIC

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Montrouge - Hôtel de ville -43, avenue de la République- 92121 MONTROUGE CEDEX – tel : 01 46 12 76 76 - Mail : c.bailly@ville-montrouge.fr
Responsable :	Jean-Loup Metton, Maire et Président de la Communauté de communes Châtillon-Montrouge
Présentateur :	Jean-Loup Metton, maire de Montrouge
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville de Montrouge (financement du Beffroi, Eglise, coques commerciales et place Emile Cresp, - co-financier des travaux ligne 4 et financer de l'aménagement intérieur de la station Mairie de Montrouge)
Description de l'opération :	La municipalité de Montrouge (48 909 habitants) a engagé la reconstruction du centre-ville avec l'objectif de donner à cet espace public la mixité de fonctions traditionnelles et contemporaines d'un cœur de ville : création de la place Emile Cresp, réhabilitation du Centre administratif et théâtre en espace culturel et de congrès (le Beffroi), création d'une galerie commerciale, intégration des accès de la station de métro, rénovation de l'église et aménagement de son parvis. L'opération « Cœur de ville » s'achève avec la mise en service en 2013 de la station de métro «Mairie de Montrouge» et l'ouverture de la sortie « Beffroi » en 2014. Ce nouvel emblème de la ville est devenu un lieu de vie sociale et économique entouré par les principaux centres de décision, de culture liés à la vie communale (hôtel de ville, Beffroi) et culturelle (église). Les terrasses, les événements festifs, les congrès témoignent de la réussite de cette opération. Le Beffroi, repère visuel de 40 m, doté d'une horloge et du carillon, marque le temps de la vie montrougeenne.
Equipe pluridisciplinaire :	Place : Ville de Montrouge (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) / Beffroi : Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montrouge -maîtrise d'ouvrage déléguée : SEM 92 - Architectes Blond et Roux / Coques commerciales : maîtrise d'ouvrage : Ville de Montrouge – Architecte : Arctonica / Station de métro : RATP – architecte : Bernard - Projet artistique : Hugues REIP / Eglise : Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montrouge – Architecte : Gatier

Place Emile Cresp, coeur de la Ville de Montrouge (92)



Qualité architecturale :

- **Composition architecturale de l'ensemble alliant les styles des années 30** (le fonctionnalisme de l'église et le style Art déco du Beffroi), bâtiments emblématiques de l'identité de Montrouge et de son patrimoine.
- **Aménagement du carrefour et de la place** créant des **perspectives** et des **liaisons** avec les principales artères commerciales.
- **Cohérence esthétique** : choix des matériaux (brique de Bourgogne), verticalité des lignes, cohérence des couleurs minérales (rouge et ocre pour la galerie commerciale, le Beffroi d'un côté, la place Emile Cresp, l'hôtel de ville) et végétales (zones vertes du square de l'hôtel de ville, arbres côté sud) assurent un équilibre et une lisibilité des espaces en fonction de leur usage.
- **Traitement de la place en quadrillage** bordée par les coques commerciales (1 et 4) et l'accès à la station de métro (1) permettant la **réappropriation du lieu par les piétons**, la **tenue d'événements festifs** (4, 5, 6 et 7) et l'**installation de terrasses** (1 et 4).
- **Décorations extérieures et d'art urbain** créant un **environnement ludique et culturel** : statues aux intersections du quadrillage de la place (9 gauche), statue de Coluche (9 droite), fresques sur le Beffroi, trompe-l'œil, présence occasionnelle d'œuvres d'art contemporain.
- **Restauration des bas-reliefs du Beffroi** (10) marquant de l'histoire de Montrouge aux temps des années 30 (aéronautique, imprimerie, scènes de vie familiale, écoles...), un clin d'œil aux montrougiens du XXI^{ème} siècle.
- **Mise en lumière des bâtiments** (2 et 3) lors d'événements festifs : façade du Beffroi par la projection d'un spectacle numérique d'art contemporain conçu par l'artiste Yann Thomas, les décorations de Noël (hôtel de ville et avenue de la République).

Qualité de la vie sociale :

- **Attachement des habitants** à cet ensemble, marquant l'**identité de leur ville** : succès public des visites guidées lors de l'ouverture du Beffroi, visites du chantier du métro et fête de Montrouge (inauguration de la station de Métro et de la place : journée historique : 5000 personnes), les bas-reliefs du Beffroi racontent l'histoire de la ville.
- **Lieu riche en services** (commerces, transport, spectacles, expositions, congrès), attirant une **diversité de public** (actifs, familles, non-montrougiens touristes, acteurs économiques).
- **Lieu de convivialité** : toutes les fêtes locales se déroulent sur la place (fête de la musique, bal du 14 juillet) (4, 5, 6 et 7).
- **Invitation à la flânerie et à l'écoute** : concerts au kiosque à musique, écoute des airs du Carillon.
- **Ensemble contribuant à l'image culturelle et économique** de Montrouge perceptibles par les habitants et les publics arrivant par le métro : accueil du Salon d'art contemporain de Montrouge et les congrès de grandes entreprises au Beffroi.
- **Accès facilités pour les PMR** : ascenseurs pour la station de métro, stationnement réservé avenue de la République, accès au Beffroi.

Respect de l'environnement :

- Desserte de la place par des **modes de circulation doux** : stations velib' et autolib' et navette gratuite de transport en commun.
- **Procédés de gestion durable** : bassin de récupération des eaux pluviales sous le Beffroi destinées à alimenter le système de nettoyage de la voirie communale, gestion technique du bâtiment Le Beffroi, système d'éclairage public en LED.
- **Aménagement paysager** du square de l'hôtel de ville et **extension du square** Robert Schumann jouxtant l'église, créant une ouverture vers la place et le parvis de l'église.

MENTION

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage : Reims Métropole - 3 Rue Eugène Desteuque, 51100 Reims - Tél. : 03 26 77 78 79 - Web : <http://www.reimsmetropole.fr>

Responsables : Jean-Pierre Belfie, maire de Bezannes

Présentateur : Louis Moutard, maître d'œuvre - AREP Ville

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Bezannes

Description de l'opération : Située au coeur de l'agglomération rémoise, la commune de Bezannes compte 1533 habitants. Lieu de vie, d'échange et de rencontres, la place de la gare Reims Bezannes est conçue comme un espace urbanisé durable entre la gare et la ville. Son rôle d'accueil dans le développement du futur quartier a un rôle moteur et exemplaire dans le respect des orientations urbaines, architecturales et paysagères annoncées pour Reims Bezannes.

Par son implantation, à l'articulation de plusieurs moyens de transports collectifs (tramway, bus, train), les circulations des piétons sur la place seront très intenses : le repérage des lieux doit être immédiat et le traitement des chemins doit permettre de les parcourir aisément tout en choisissant son itinéraire. Bien qu'encore à l'étude, les programmes bâtis qui s'installeront à proximité de la gare seront autant de lieux de vie et de pôles générateurs de circulations intenses.

Le respect du lieu réside dans sa mise en valeur grâce à la création d'espaces «de rencontre» juxtaposés aux espaces «de passage». Sans balisage ni contrainte, les piétons sont néanmoins orientés par la nature des aménagements. Dans le prolongement de la place, un parc central de 18 000m² est en cours d'aménagement. Coût total : 2,4M euros HT.

Equipe pluridisciplinaire : Maîtrise d'oeuvre : Christophe Chevallier, architecte paysagiste responsable de la maîtrise d'oeuvre des espaces publics AREP Ville (conception architecturale et VRD) - Michel Desvignes, paysagiste DPLG (paysage) - Christian Lapie, sculpteur.

Dans l'Intervalle du centre-ville à la gare, Bezannes, (51)**Qualité architecturale :**

- Traitement de la **transition** entre l'espace urbain plus circulé et les lieux paysagers.
- **Pierre de Comblanchien** pour le revêtement de la place, en rappel de la gare SNCF et de la nature du sol de la région (3).
- Les bosquets dessinent des lieux où l'on s'arrête (3 et 5) et **orientent la vue** vers les autres lieux de vie (arrêts de bus, parc...)
- **Chemineurs lisses, droits et dégagés** (chape semi-lisse stabilisée) menant aux traversées et aux immeubles donnant sur la place.
- **Alignements d'arbres** pour souligner et rythmer les chemins.
- Ouverture de la place sur le **parc**, vide paysager à proximité du bâti.
- Place ponctuée par de **grandes sculptures** (2, 4 et 5) réalisées par Christian Lapie (7 figures en chêne traité d'une hauteur de 6m).
- Installation de ces mêmes sculptures sur la place Stalingrad de Reims afin de créer un **lien visuel entre le centre-ville et le site de la gare**, permettant ainsi de guider les visiteurs vers la nouvelle zone d'activité de Bezannes.

Qualité de la vie sociale :

- Parc de 18 000m², **lieu fédérateur, destiné à la promenade et au repos** au coeur de la ville.
- Place publique **lieu de vie, d'échange et de rencontres**.
- Espace d'**échange multimodal** (bus, tramway, train, TGV) (6).
- **Commerces en pieds d'immeubles** autour de la place (3).

Respect de l'environnement :

- Prolongement du **quadruple alignement d'arbres** de l'avenue de Gasperi et de l'alignement de la façade Est du Parc.
- Volonté de mise en place d'une **végétation dense**.
- **Minimisation de l'impact** des aménagements sur l'environnement.

MENTION

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Lapradelle-Puilaurens - Place de l'Eglise - 11 140 Lapradelle-Puilaurens - Tél. : 04 68 20 52 07 - Fax : 04 68 20 52 32 - Mail : mairie.lapradelle.puilaurens@wanadoo.fr.

Responsables : Jacques Galy, maire Lapradelle-puilaurens

Présentateur : Jacques Galy, maire de Lapradelle-puilaurens
Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Commune de Lapradelle-Puilaurens

Description de l'opération : Le château de Puilaurens est situé sur commune de Lapradelle-Puilaurens (265 habitants) au sud de l'Aude à la limite avec les Pyrénées Orientales. Situé à 690 mètres d'altitude, ce château domine le village de Lapradelle, au milieu d'une forêt de sapins. Représentant l'expression la plus aboutie de l'architecture militaire du Moyen Age, il fut construit autour de l'an mil, sur un piton rocheux. Il servit de refuge au milieu du XIII^{ème} siècle à des cathares fugitifs, avant de devenir l'une des sentinelles de pierre des Corbières face au Royaume d'Aragon. Puilaurens demeura longtemps le château-fort le plus méridional du royaume de France. Puilaurens a été choisi comme site pilote, en vue du développement de la valorisation par la mise en lumière de différents édifices adhérant à l'Association des Sites du Pays Cathare. "Aude, pays cathare" est un programme de valorisation de sites patrimoniaux lancé en 1989 par le Conseil Général de l'Aude et concernant 20 sites, abbayes et châteaux. Pour mettre en lumière le château de Puilaurens, nous avons considéré le site à l'échelle du grand paysage. La mise en lumière révèle la silhouette du piton rocheux et met en valeur l'architecture du château, tout en respectant le caractère naturel du site, et en préservant une dimension de mystère nocturne. L'esprit n'est pas de mettre le château " sous les feux des projecteurs ", mais à le faire émerger de la nuit. En référence au clair de lune, les tonalités de lumière utilisées sont le blanc froid pour le château et le bleu pâle pour le piton rocheux.

Equipe pluridisciplinaire : Maître d'œuvre : CETUR LR (bureau d'études, mandataire), Damien CAYUELA, cogérant - maître d'œuvre - WONDERFULIGHT (conception lumière), Anne BUREAU et Nicolas MARQUETTE, cogérants - concepteurs lumière.

Mise en lumière du Château de Puilaurens, Lapradelle-Puilaurens (11)



Qualité architecturale :

- Forteresse perchée sur un éperon rocheux dominant la vallée de la Boulzane à 697 mètres d'altitude. Il fait l'objet d'un **classement au titre des monuments historiques depuis le 12 août 1902**.
- **Mise en lumière intègre le monument et son promontoire**, afin que dans l'obscurité nocturne l'ouvrage ne semble pas flotter sans accroche à la terre du Pays Cathare
- La **disposition en "groupes" des appareils d'éclairage** a été privilégiée par rapport à une dissémination dans le site, afin de **limiter les points à alimenter électriquement et l'impact de réseaux dans le monument et dans le site naturel**.
- Tonalité bleutée pour **percevoir le relief** tout en respectant la perception nocturne.
- Eclairage rasant de tonalité blanche froide (référence à la tonalité du clair de lune) pour **souligner les murs d'enceinte** et éclairage plus «chaud» pour **révéler les différentes parties de l'édifice intérieur**.
- Eclairage encore plus chaleureux des **embrasures de fenêtres** de l'enceinte intérieure pour suggérer l'éventualité d'une veille humaine nocturne à l'intérieur de l'édifice.

Qualité de la vie sociale :

- **Mise en lumière destinée à être vue à distance** (elle n'a pas pour but de permettre la visite nocturne du château). Le Château est notamment **visible depuis la commune**.
- Mise en lumière du Château permettant d'améliorer **l'attractivité touristique et le développement du commerce local**.

Respect de l'environnement :

- Prise en compte des points de vue extérieurs sur le château dès le démarrage des études afin de **préservier au mieux l'environnement nocturne** et d'assurer la pertinence de la mise en lumière.
- Utilisation de projecteurs à LEDs avec des performances optiques permettant de **limiter la puissance consommée** : au total, seulement 7,5KW pour 96 projecteurs.
- Le site se situant dans un environnement naturel et l'objectif étant de créer une mise en lumière douce, les **niveaux d'éclairages sont moins élevés que dans des mises en lumières "urbaines"** : 20 lux moyen sur le piton rocheux éclairé en bleuté ; de 30 à 70 lux sur les murs du château éclairé en blanc froid ou blanc neutre.
- Utilisation de la lumière bleue qui, d'après certaines études scientifiques, **perturbe le moins la faune** dans ses activités nocturnes.

OPERATION HORS CONCOURS

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maitrise d'ouvrage : Syndicat intercommunal du Cimetière de Clamart - 108, rue de la Porte de Trivaux - 92140 CLAMART - Tél. : 01 40 83 16 76 - Mail : c.peligat@cimetiere-du-parc.com.

Responsables : Marie Auguste Gouzel - Président du Syndicat Intercommunal, Villes de Boulogne, Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Vanves

Présentateur : Catherine Peligat-Lagrange - Directrice

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Syndicat intercommunal du Cimetière de Clamart, Ville de Clamart

Description de l'opération : Le cimetière intercommunal de Clamart, d'une superficie de 32 ha, est le premier cimetière paysager créé par un syndicat intercommunal en France. Il a été conçu sur le territoire de la ville de Clamart (... habitants), par Robert Auzelle et Ivan Jancovic en 1947. Elaborés suivant un plan d'ensemble, le quartier d'habitation de la Plaine et le cimetière intercommunal sont reliés par une grande allée arborée partant du centre-ville, traversant la cité et aboutissant à l'esplanade du cimetière. Cette esplanade reçoit les trois portes d'accès au cimetière (2 et 3) constituant un seuil transparent entre le monde des vivants, lieu de vie et celui des défunts, lieu de sérénité et de méditation. Le cimetière est conçu comme un parc s'étendant autour d'une pelouse centrale, en forme d'oeuf, symbole de la vie. Le projet de réhabilitation et de mise en lumière de l'Esplanade du Cimetière, mené de juin 2007 à février 2008, a eu pour vocation de redonner toute sa dimension à la façade monumentale dessinée par Robert Auzelle, d'ouvrir l'esplanade sur la Cité de la Plaine et de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Coût de l'opération : 1,2 million d'euros (aide au financement par le Conseil Général en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

Equipe pluridisciplinaire : Hugues Guillemot - Architecte DPLG, maître d'œuvre de l'opération ; Jean François Touchard - mise en lumière des façades Bureau d'études : A.I.R.E. (conseil pour la conception du bassin) ; Entreprises : GALLET DELAGE (Electricité /Eclairage), LCTP- VRD (Esplanade), SEGEX -VRD (Bassin).

Un espace de repos et de souvenir, le cimetière intercommunal, Clamart (92)



- 1- Différentes ambiances lumineuses
- 2 et 3- Mise en lumière des 3 portes et de l'esplanade
- 4 et 5- Statue de M. Calka
- 6- Tombe de la famille Auzelle
- 7- Monuments dessinés par R. Auzelle
- 8- Eclairage des œuvres sur l'esplanade

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- **Éclairage** spécifique de la **façade monumentale d'entrée** (1 et 2) mettant en évidence les **modénatures de la façade** (pointes de diamant, lanterneaux en cuivre percés de croix, portail constitué de plaques de marbre translucides) grâce à des **encastrés de sol à leds**.
- Remise en état des appliques existantes sous les "porches".
- **Mise en valeur des plafonds** avec une lumière douce et chaude (1).
- **Mise en lumière des sculptures** installées sur l'esplanade (8).
- Éclairage différencié pour **retrouver le parcours initiatique imaginé par Robert Auzelle** (1) : l'**esplanade**, symbole de la vie **ouverte sur la cité** par sa fonction urbaine, et les **porches** symbole du rituel du passage de la vie à la mort, que l'on franchit avant de pénétrer dans le **cimetière-parc** (3ème cimetière français classé au patrimoine européen des cimetières)
- Éclairage spécifique de l'intérieur du **cimetière** se présentant comme un **parc paysager** où lumière et paix retrouvent toute leur mesure.
- Côté cimetière, **éclairage des plaques de marbre des portes** par une ligne d'encastrés de sol de type "wall-washer".
- **Éclairage** par quatre encastrés de sol de la **sculpture de Maurice Calka** (4 et 5) donnant le graphisme des signes du zodiaque dans 4 civilisations et qui se détache sur l'écran boisé.
- Encastrement au sol de tous les luminaires, afin de **mettre en valeur l'architecture**.

Qualité de la vie sociale :

- L'esplanade et le cimetière-parc favorisent l'**espace de promenade** pour les habitants de la Cité et les visiteurs et représentent un "espace public heureux".
- Installation de socles sur l'esplanade conçus comme des **espaces d'exposition temporaire** sur lesquels des sculptures seront confiées et entretenues par le syndicat (2 et 8).
- La mise en lumière de l'esplanade créé un **sentiment de sécurité**, et permet la **réappropriation de nuit par les habitants**.

Respect de l'environnement :

- **Sources lumineuses de longue durée et à faible consommation électrique** facilitant la maintenance économe.
- Construction en sous sol d'un **bassin de rétention des eaux de pluie**.
- Utilisation de l'**eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts et pour l'alimentation d'une partie des bornes fontaines** du cimetière afin de diminuer la consommation d'eau potable.
- Utilisation du bassin pour **réguler le débit des eaux pluviales** rejetées au réseau en cas de forte pluie afin de limiter la saturation des réseaux de collecte.
- **Diminution du volume d'eau pluviale à traiter dans les stations d'épuration**, et donc des **déversements d'eau polluée** en Seine au niveau des stations d'épuration par temps de pluie.
- **Réduction du risque d'inondation** à l'aval.

Chapitre III

Concours international 2015-2016 et Bourses de l'Art urbain

26 mai 2016

Concours international

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie. Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants. Cet exercice rapproche les enseignants de l'art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.

Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique «Concours international».

2015 **CONCOURS INTERNATIONAL** en langue française **4000€**
arturbain.fr



CONCOURS

POUR UN ESPACE PUBLIC HEUREUX

MIS EN VALEUR PAR LA LUMIÈRE ET LES ARTS

Règlement sur www.arturbain.fr

Inscription 20/04/2015 au 01/02/2016
Rendu de l'esquisse avant le 28/02/2016
Remise des prix à Paris mai 2016

Séminaire
 ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tél: +33 (0)1 40 81 71 35/63 00
 Tour Pascal B - 3, place des Degrés 92055 La Défense cedex

RESULTATS DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2015-2016

Sur 64 esquisses reçues (34 enseignants et 160 étudiants), 13 ont été retenues par le Comité de sélection. Les enseignants participant au jury Internet (24 enseignants votants /34), ont évalué les 13 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous. Tous les participants sont cordialement invités à la présentation des projets et à la remise des prix le 26 mai 2016 à 17h.

Enseignant	Etablissement	Etudiants	Ville	Pays	Titre du projet	Classement général	Prix	Dotation
ACHRAMOWICZ Radosław	École polytechnique de Varsovie	BORUCH Paulina FUDALA Wojciech	Varsovie	Pologne	<i>Le pont des sens</i>	1	PRIX	1 500€
MARIELLE Béatrice	École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville	BENOIT Pierre GIGLIO Denise PAGNIER Mélusine PELLEGRIN Flavio PINHEIRO VIEIRA DA SILVA Cláudia	Paris	France	<i>Energie populaire : la machine à rêve de la noue</i>	2	Mention Qualité de la vie sociale	500€
GAKE Komla	Ecole Africaine des métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme	ADOM Bikliwé AWOUSSI Modest TCHOFO Nobodem	Lomé	TOGO	<i>Un éco-domaine en matériaux locaux. Harmoniser l'humain et la nature</i>	3 ex aequo	Mention Respect de l'Environnement + Prix internet	500€
OLLIER Xavière	UP Arts Appliqués Couleur Image Design	ZURCHER Lisa BERRETTY Manon BURLING Olivia	Montauban	France	<i>Le signe poétique</i>	3 ex aequo	Mention Architecturale	500€
ACHRAMOWICZ Radosław	École polytechnique de Varsovie	MRÓWCZYŃSKA Patrycja KOWALCZYK Karolina FEILER Tomasz	Varsovie	Pologne	<i>Le vide comme qualité</i>	4		
STEKAR Jorge	Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de la Ciudad de Buenos Aires	FAIFER ABRAHAM Agustina TORRES Rocio Mariel	Buenos Aires	Argentine	<i>Une distance caminable</i>	5		
IEKSAROVA Nadiia	Académie d'Etat de Construction et d'Architecture d'Odessa	ANTOSIK Hanna KONKOVA Oleksandra	Odessa	Ukraine	<i>Brancher l'art pour revitaliser la friche</i>	6		
BUHOICIU Dragos Horia	Université d'architecture et d'urbanisme Ion Mincu de Bucarest	CONSTANTINESCU Andreea MARIN Ionut POSTOLACHE Diana	Bucarest	Roumanie	<i>Espace public pour une communauté fermée</i>	7		
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	MORISSETTE Vincent ROCHETTE Maxime ROSS Keven	Québec	Canada	<i>De places en parcours</i>	8		
LEVESQUE Frédérique	Ecole d'Architecture de Casablanca	IBN AMAR Ines EL AISSAOUI Leïla	Casablanca	Maroc	<i>Un paysage insulaire pour raconter le fleuve</i>	9		
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	QUIRION Frédéric SAEZ Loréna	Québec	Canada	<i>Révélér la nordicité</i>	10 ex aequo		
ZHUO Jian	Université de TONGJI	JIANG Rui PENG Cheng KANG Emilie	Shanghai	Chine	<i>Cubes lumineux</i>	10 ex aequo		
KRANIS Andrew	ACCENT International – Rome Center	ANDERSON Sydney LOSKOTA Adam REED Scott	Rome	Italie/USA	<i>Observatoire de César</i>	11		

Le jeudi 26 mai 2016, à la Défense, présentation des esquisses des équipes d'étudiants et enseignants lauréates du **Concours international** et la remise des **Bourses de l'Art urbain** aux jeunes professionnels. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

Communiqué de presse

Concours international arturbain.fr 2015-2016 en langue française « Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Troisième manifestation annuelle, il s'inscrit à la suite :

- de la **rencontre avec les organisations professionnelles** permettant de connaître les actions engagées par chaque profession au regard de ce thème
- du **Prix national arturbain.fr** où des maîtres d'ouvrage publics et privés présentent des opérations d'aménagement remarquables sur le thème

Ces deux premières manifestations servent d'enseignement aux équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants participant ensuite au Concours.

Le **Concours 2015-2016** a vu la participation de **64 équipes pluridisciplinaires** constituées par 34 enseignants et 160 étudiants originaires de 12 pays.

La **sélection** des esquisses lauréates s'est effectuée **en trois phases** :

1/ **Le comité technique** indique les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants¹, les esquisses « recevables » dont les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

2/ **Le comité de sélection** a examiné l'ensemble des esquisses et **retenu les 13 plus représentatives du thème**.

Présidé par **Alain Lavoisier**, Vice-Président du SRA et composé de :

Eric Albisser, Architecte DPLG, enseignant à l'ENSA de Strasbourg, **Bruno Chauffert-Yvart**, Architecte urbaniste, Conservateur général du Patrimoine, Ministère de la Culture, **Véronique Le Bouteiller**, Architecte et urbaniste en Chef de l'Etat, Mission Interministérielle Pour la Qualité des Constructions Publiques, **Francis Le Doré**, Vice-Président du SRA, **Olivier Lerude**, Architecte et urbaniste de l'Etat, Agrégé d'Histoire, Ministère de la Culture et de la communication/SG/Adjoint au Haut fonctionnaire au Développement durable, **Yves Malfilatre**, Administrateur SRA, Inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire, **Isabelle Phalippon-Robert**, Chef du bureau des enseignements, Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, Direction générale des Patrimoines et **Aude Vaspert** Architecte DPLG, Administratrice du SRA.

3/ **Le jury Internet** constitué des 34 professeurs des équipes pluridisciplinaires ayant participé au Concours International. Il a **évalué les 13 esquisses** retenues par le comité de sélection à l'exception de celle(s) produite(s) par leurs équipes **suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement**.

24 enseignants sur 34 se sont exprimés afin de déterminer le classement ci-après.

Les étudiants des 4 équipes lauréates ont reçu des bourses d'un montant total de 3 000€, attribuées par le SRA, avec le soutien du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Par ailleurs, les 13 esquisses ont été soumises au **vote Internet du public**. Elles sont consultables sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2016>. L'esquisse du Togo est arrivée en tête avec 977 voix sur 1657 votants.

Bourses de l'Art urbain 2015-2016

Ouvertes aux jeunes diplômés ayant obtenu une mention bien ou très bien à leur projet de fin d'études (PFE) du cycle de Master. Le jury, constitué par les administrateurs du SRA, a examiné **60 projets** et a retenu **5 projets lauréats**.

Constitution du jury : **Robert-Max Antoni**, Inspecteur Général de la Construction (honoraire), **Jacques-Henri Bord**, Aménageur foncier, **Francis Le Doré**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées honoraire, **Christiane Levasseur**, Aménageur foncier (honoraire), **Yves Malfilatre**, Inspecteur général de l'administration du développement durable (honoraire), **Françoise ORIOL**, Administratrice SRA, **Roland PEYLET**, Conseiller d'Etat honoraire, Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'Etat, **Aude Vaspert**, Architecte D.P.L.G.

Les 5 projets lauréats sont consultables sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/bourses/2015/>.

Des bourses d'un montant total de 2 500€ ont été attribuées par le SRA, avec le soutien du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

¹ cf. page 6 du règlement disponible sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2016>

REMISE DES PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2015/2016

Paris La Défense, 26 mai 2016



PRIX INTERNATIONAL

Etablissement : École polytechnique de Varsovie, Pologne

Enseignant : ACHRAMOWICZ Radoslaw (absent)
Etudiants : BORUCH Paulina, FUDALA Wojciech

Les équipes lauréates sont encadrées de :

Mme PHALIPPON-ROBERT : Cheffe du bureau des enseignements, Sous-direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Architecture, Direction Générale des Patrimoines

Mr BERTRAND : Sous-directeur de l'Aménagement Durable, représentant Mr DELDUC, Directeur Général de l'Aménagement Durable, du Logement et de la Nature

M. LE DORÉ : Vice-Président du Séminaire Robert Auzelle



MENTION QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

École Nationale Supérieure d'Architecture de Belleville, Paris, France

Enseignant: MARIOLLE Béatrice (absente)

Etudiants: BENOIT Pierre, GIGLIO Denise,
PAGNIER Mélusine, PELLEGRIN Flavio (absent),
PINHEIRO VIEIRA DA SILVA Cláudia (absente)



MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT + PRIX INTERNET

Etablissement: Ecole Africaine des métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, Lomé, Togo

Enseignant: GAKE Komla

Etudiants: TCHOFO Nobodem, ADOM Bikliwé (absent), AWOUSI Modest (absent)



MENTION QUALITÉ ARCHITECTURALE

Etablissement: UP Arts Appliqués Couleur Image Design, Montauban, France

Enseignant: OLLIER Xavière

Etudiants: BERRETTY Manon, ZURCHER Lisa, BURLING Olivia

Règlement du Concours International arturbain.fr 24^{ème} session, 2015 sur le thème « Pour un espace public heureux »

Article 0 : THEME IMPOSÉ

Pour un espace public heureux

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* ».

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'oeuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores... doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les références mentionnées sur le site Internet www.arturbain.fr, et dans les dossiers du SRA : **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** et **Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un directeur d'étude de l'équipe (enseignant ou un doctorant) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**
- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
- **Chaque directeur d'étude peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**
 - il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
 - il veille au respect du règlement en pointant chacun des 14 critères disqualifiants (cf. page 6),
 - il participe **obligatoirement** au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement **sous peine de disqualification de son ou ses équipe(s) encore en lice**
 - **en cas de gain d'une bourse, il assiste ou envoie un représentant à la remise des prix à Paris.**

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2015.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'explicitier le thème et le règlement du Concours.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera, sur demande de l'équipe, délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque directeur d'étude est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

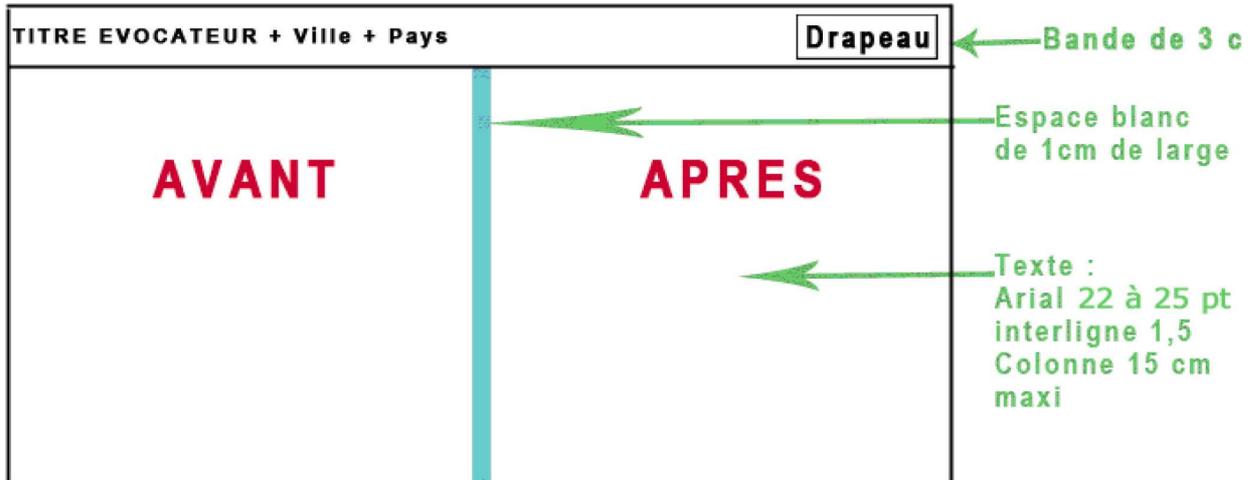
4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

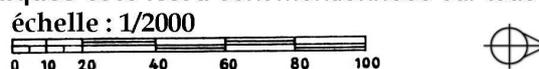


4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition <i>Etat projeté</i>
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place, - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le mode de représentation de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les échelles graphiques et le Nord sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les plans, coupes et façades à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ① ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les textes apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1200 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large maximum. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les éléments existants dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront représentés à l'identique.
- Un code couleur simple sera indiqué en légende des plans.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite OBLIGATOIREMENT selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- sur la proposition, une vue plus grande illustrera le titre évocateur de l'esquisse.

Le [Référentiel sur la qualité du cadre de vie](#) (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur www.arturbain.fr à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

Article 5 : MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », « Free Download », « We transfer »... à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du **20 avril 2015 au 1^{er} février 2016**
- **Date limite de réception des esquisses : 7 mars 2016 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2016
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2016
- Remise des Prix à Paris et exposition : **mai 2016**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **mai 2016**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants (cf. page 6)
- les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses.

Il retient unanimement une sélection qu'il estime les plus représentatives du thème.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point** (note minimale), **2 points**, ou **3 points** (note maximale) pour chacun des trois critères :

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : Le jour de la remise des prix, le(s) représentant(s) des équipes lauréates feront une présentation de leur esquisse EN LANGUE FRANCAISE. Cette présentation sera préparée en amont de la remise des prix et en liaison avec le Séminaire Robert Auzelle.

Nota 3 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leurs auteurs et leur classement,
- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- un DVD sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- Une **exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à arturbain.ciau@gmail.com
ou S.R.A. - Tour Pascal B - Place des Degrés- 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
- Tél. : 01.40.81.71.35

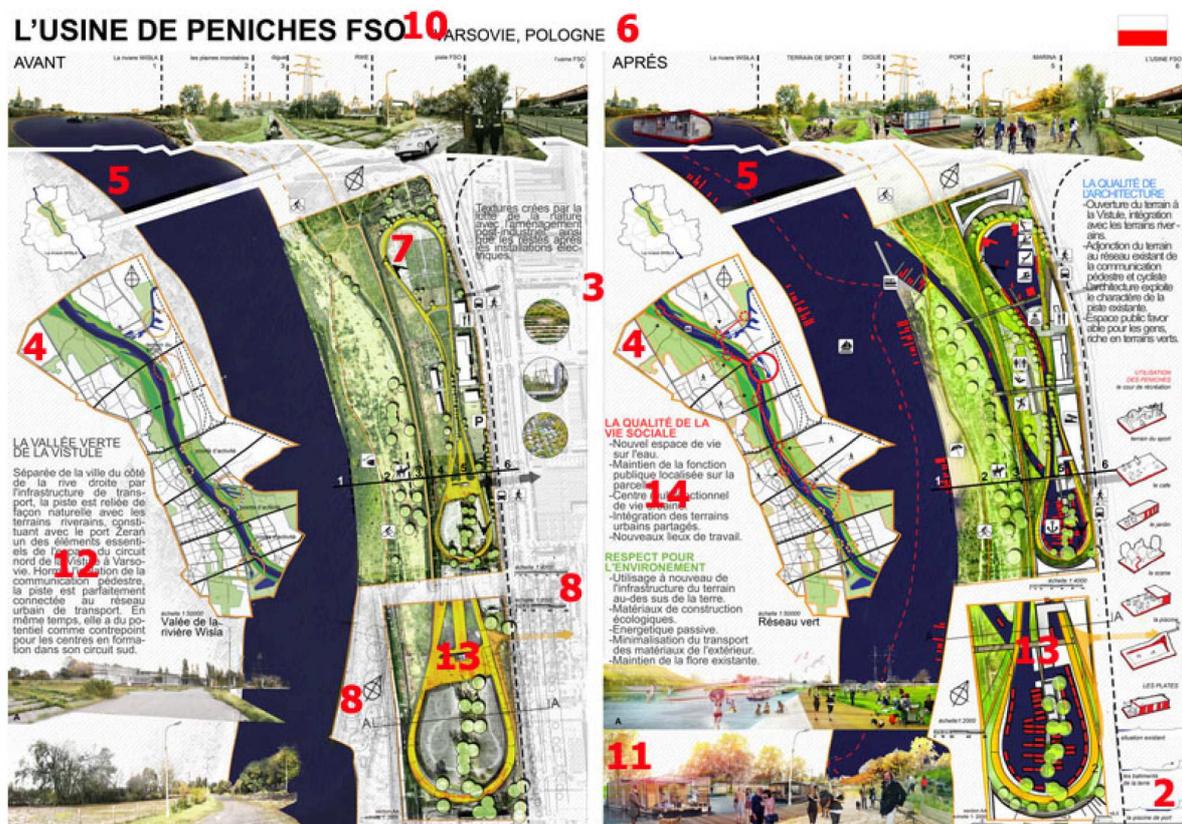
Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement , sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1200 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



Premier Prix - 1500€

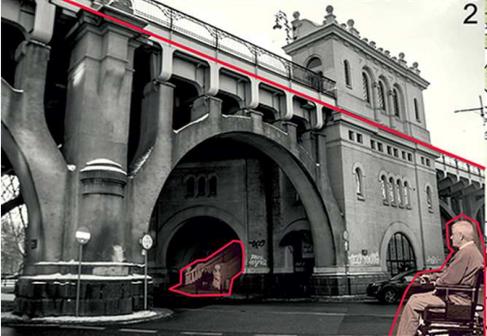
LE PONT DES SENS VARSOVIE, POLOGNE

Le problème du monde contemporain, ce sont les conflits et les divisions interpersonnels au fonds nombreux. Les gens perdent la capacité de la communication. Des émotions se déplacent au monde virtuel et les sens réels disparaissent...





1

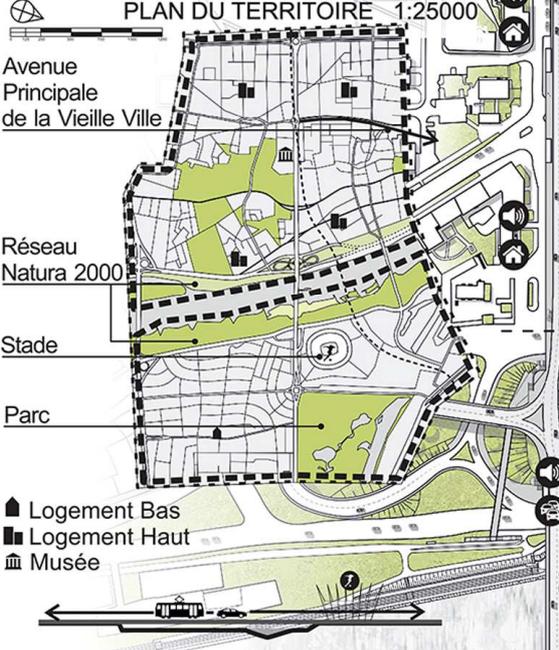


2

LES DYSFONCTIONS:

architecturales	sociales	environnemental
- beaucoup des parkings	- des barrières pour PMR	- émission de gaz d'échappement élevée
- bruit venu de la rue	- pas des lieux d'intégration sociale	- manque de biocorridor naturel entre les terrains du réseau Natura 2000 de deux côtés de la Vistule
- la ville divisé par le fleuve		
- le bord vide de la Vistule		
- terre inculte sous le pont		
- pas de lumière		

PLAN DU TERRITOIRE 1:25000



Avenue Principale de la Vieille Ville

Réseau Natura 2000

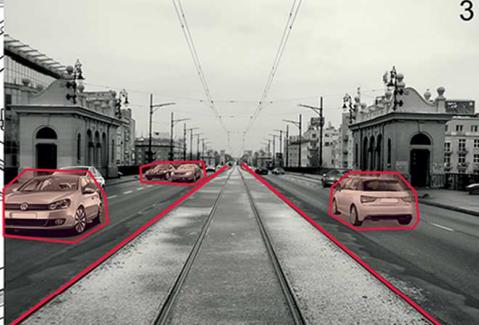
Stade

Parc

Logement Bas

Logement Haut

Musée



3

LA LÉGENDE

- au-dessous
- au-dessus
- les dysfonctions
- lumière indirecte
- bord vide de la Vistule

PLAN 1:2000



poubelles

barrières pour PMR

rue animée

parking



4

NE









1

agriculture urbaine
marché public

qualité architecturale qualité de la vie sociale respect de l'environnement

-animation du bord de la Vistule
-surmontement des frontières grâce à l'art et d'au sens
-abaissement d'émission du dioxyde de carbone
-intégration des groupes sociaux diversifiés dans la ville
-constitution de l'axe verte de la ville
-agriculture urbaine
-biocorridor entre les bords du fleuve

Tu regarde, mais est-ce que Tu vois?

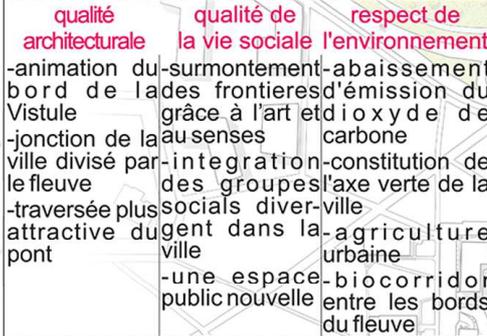
toucher → stimulants
vue → image
ouïe → son
olfaction → odeur
goût → saveur



Il faut encourager les être humain à voir, entendre et ressentir. Nous voudrions animer les gens à détecter les stimulants par les sens différent que ceux qui sont généralement admis. Cette intervention a pour but d'éclairer que tous les gens sont mêmes. Par exemple, une personne aveugle peut voir grâce au toucher.





2

ascenseur
installations tactiles

LA LÉGENDE

- illuminations
- eau
- au-dessous
- au-dessus

Parc de l'art

PLAN 1:2000

PLAN DU TERRITOIRE 1:25000



Avenue Principale de la Vieille Ville

Réseau Natura 2000

Stade

Parc

Logement Bas

Logement Haut

Musée









3

jouets musicaux
estrade

LA LÉGENDE

- illuminations
- eau
- au-dessous
- au-dessus

Parc de l'art

PLAN 1:2000

PLAN DU TERRITOIRE 1:25000



Avenue Principale de la Vieille Ville

Réseau Natura 2000

Stade

Parc

Logement Bas

Logement Haut

Musée









4

exposition temporelle
installations temporelles

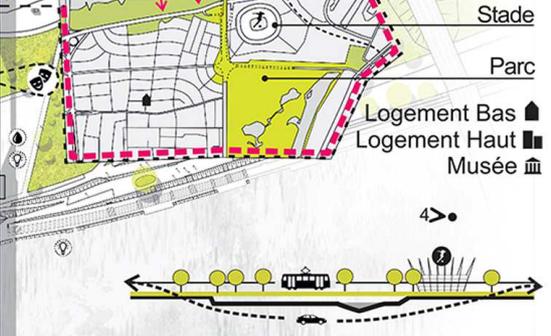
LA LÉGENDE

- illuminations
- eau
- au-dessous
- au-dessus

Parc de l'art

PLAN 1:2000

PLAN DU TERRITOIRE 1:25000



Avenue Principale de la Vieille Ville

Réseau Natura 2000

Stade

Parc

Logement Bas

Logement Haut

Musée







4

exposition temporelle
installations temporelles

LA LÉGENDE

- illuminations
- eau
- au-dessous
- au-dessus

Parc de l'art

PLAN 1:2000

PLAN DU TERRITOIRE 1:25000



Avenue Principale de la Vieille Ville

Réseau Natura 2000

Stade

Parc

Logement Bas

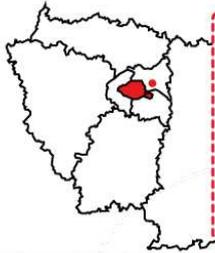
Logement Haut

Musée



Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

ENERGIE POPULAIRE : LA MACHINE A RÊVE

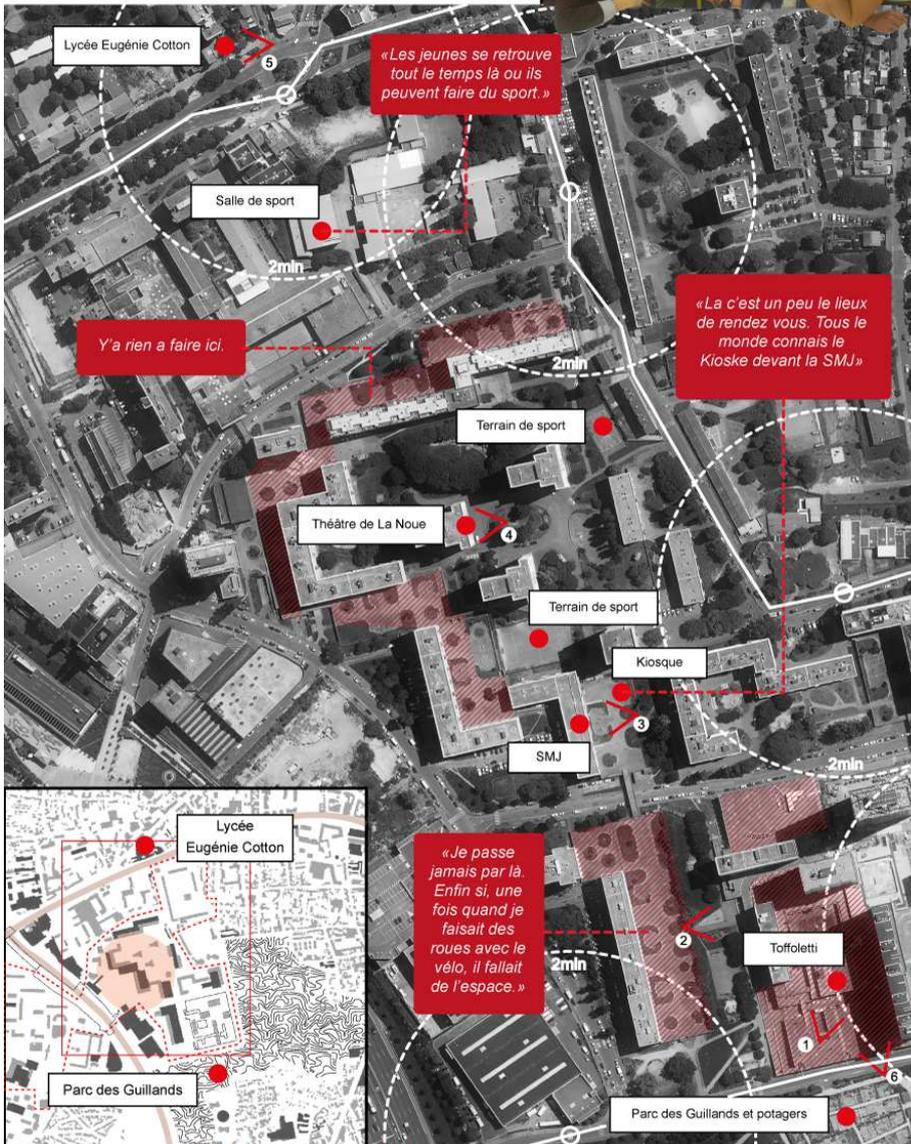


ANALYSE

* Nuage de mots basé sur les impressions écrites des jeunes

VOLONTÉS

* Nuage de mots basé sur les impressions écrites des jeunes



LA NOUË, BAGNOLET/MONTREUIL

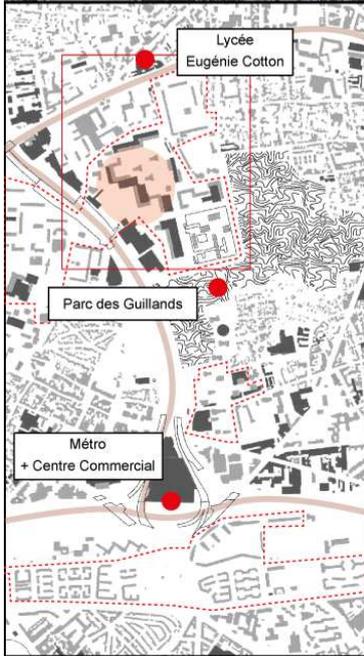
Un quartier enclavé situé en zone ANRU dans l'Est parisiens.

Il fut choisi en 1988, pour le tournage de « De bruit et de fureur », de Jean-Claude Brisseau, film mettant en scène une jeunesse désemparée dans un univers sinistre et chaotique.

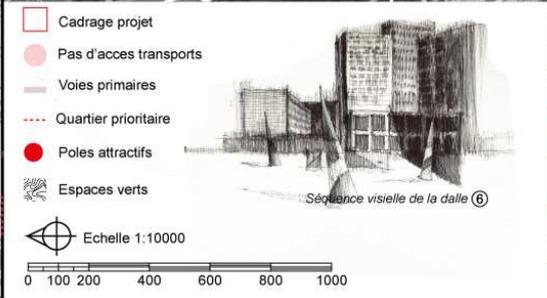
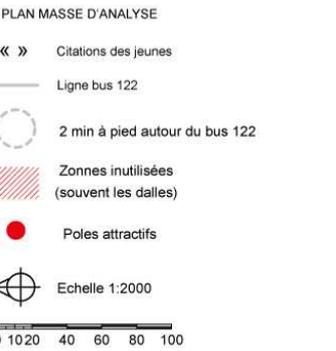
Des jeunes du quartier ont participé à l'analyse du site mais ont également été intégrés au processus de création du projet, en dessinant des « machines à rêve ». Nous proposons donc un projet urbain basé sur la participation des jeunes.

COMPTE RENDU DE LA SÉRIE DE TRAVAUX DE LA NOUË, BAGNOLET/MONTREUIL

Dessin d'une machine à rêve, réalisé par un jeune du quartier



« Je passe jamais par là. Enfin si, une fois quand je faisais des roues avec le vélo, il fallait de l'espace. »





REVUE DE LA NOUE, FRANCE



Vue sur les tours, concept de l'implantation infinie 7

PLAN MASSE DE PROPOSITION DE PROJET

Echelle 1:2000
0 10 20 40 60 80 100

PETITES BERRES A
Panneaux Solaires

ABRIS TYPE KIOSQUE

UNE SCENE
EN PLEIN AIR
POUR LE THEATRE

DES GRADINS POUR
REGARDER LES SPORTS



Maquette de proposition de projet /E(chelle 1/2000me)

QUALITES ARCHITECTURALES

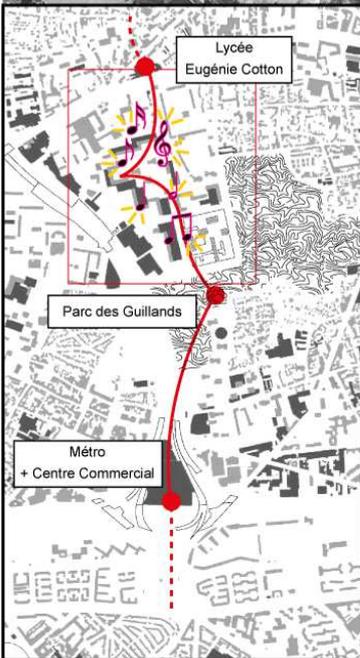
- Modularité permettant de s'adapter et s'étendre sur une grande variété d'espaces urbains. (fig.7)
- Une trame basée sur la trame structurale existante des dalles;
- Composition d'un espace urbain musical didactique ouvert à tous (fig.8);
- Diversité des usages;

QUALITES DE LA VIE SOCIALE

- Conception avec la participation de jeunes des environs;
- Ateliers de création collaborative (7 séances de 3 heures);
- Un « Fab lab » au cœur du projet;
- Appropriation des espaces par les habitants, créer des installations à la demande;
- Interactions avec des équipements de quartier existants.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:

- Récupération, conversion d'énergie via les installations musicales (fig.8);
- Utilisation de matériaux de récupération.



UNE SCENE MUSICALE

UNE PASSERELLE
POUR REJOINDRE LA PARC

Musique + Création d'énergie

Cadrage projet

Rendre la traversée plus attractive

Poles attractifs

Espaces verts

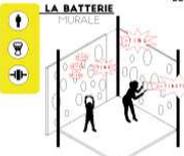
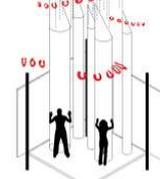
Echelle 1:10000

0 100 200 400 600 800 1000

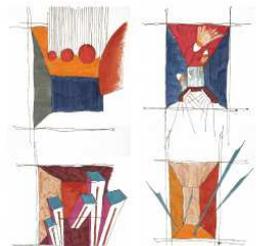


Séquence visuelle de l'implantation du projet 6

Proposition de boîtes musicales;



- Intervention de l'homme
- Intervention naturelle
- Piezé électrique
- Turbine
- Recupération des eaux de pluie
- Instrument à vent
- Instrument à Percussions
- 2nd fonction: jeux
- 2nd fonction: chill



Dessins sensibles des ambiances musicales

Mention Respect de l'Environnement - 500€ + PRIX INTERNET

UN ECO DOMAINE EN MATÉRIAUX LOCAUX: Harmoniser l'Humain et la Nature



SITUATION DU PROJET

La zone de projet est située dans le cinquième arrondissement de Lomé (Togo) plus précisément dans le quartier Tokoin Doumassesse. Cet arrondissement densément peuplé et à dominance jeune (80 % de jeunes), présente un déficit en terme d'espace public d'agrément. Les espaces verts de l'arrondissement ne sont pas aménagés et font l'objet de convoitise auprès des populations qui s'y sont installés créant ainsi à certain endroit des bidon villes, des dépotoirs et des lieux d'aisance.



LA VOIRIE

Le site de projet est longé au nord et au sud par deux voies primaires, deux autres voies secondaires bordent le site à l'Est et à l'Ouest, entre autres des pistes tracées par les riverains et la population serpentent le site de part et d'autre.

EQUIPEMENT

Les équipements principaux sont : le siège de la gendarmerie nationale sur le côté Nord et les équipements commerciaux sur la partie Sud, on note également au voisinage du site des équipements scolaires et socioculturels tels que le Lycée de Tokoin et le grand séminaire.



ANALYSE DU SITE

D'une superficie de 20 hectares notre site est limité à l'Ouest et à l'Est par la lagune Boka, au Nord par le lycée de Tokoin et au sud par le centre des affaires Dékon. C'est une friche urbaine localisée dans une zone de dépression recouverte de végétation et bordée par un environnement insalubre. Cette insalubrité est marquée, entre WC à ciel ouvert et le règne des sachets plastiques le long du canal, il faut ajouter une forte pollution de l'air due à l'accumulation des déchets dans la lagune. On souligne aussi l'absence d'éclairage dans la zone ce qui constitue une source d'insécurité pour la population.

L'HABITATION

L'habitat est mixte: habitats modernes et habitats précaires en matériaux de récupérations. La population autochtone est pour la plupart au chômage (76 %) et très peu scolarisée, elle construit avec les feuilles de Tôle vieilles, planche et carton qu'elle trouve dans la décharge principale de la ville de Lomé.

LES ÉLÉMENTS NATURELS (FRICHE, VÉGÉTATION, EAU)

Un canal longe le site sur toute sa longueur. Il permet d'équilibrer les parties Ouest et Est de la lagune de Boka, malheureusement les populations utilisent ce canal comme un dépotoir, et comme lieux d'aisance. La partie centrale du site est une grande friche abandonnée où la végétation folle règne en maître, elle est un repère de brigandage dans la nuit.



RÉPARTITION DE LA POPULATION DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT PAR GENRE



RÉPARTITION DE LA POPULATION DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT PAR TRANCHE D'ÂGE



POURCENTAGE EN ESPACES PUBLICS AMÉNAGÉS DANS L'ARRONDISSEMENT



1-Type d'habitation.



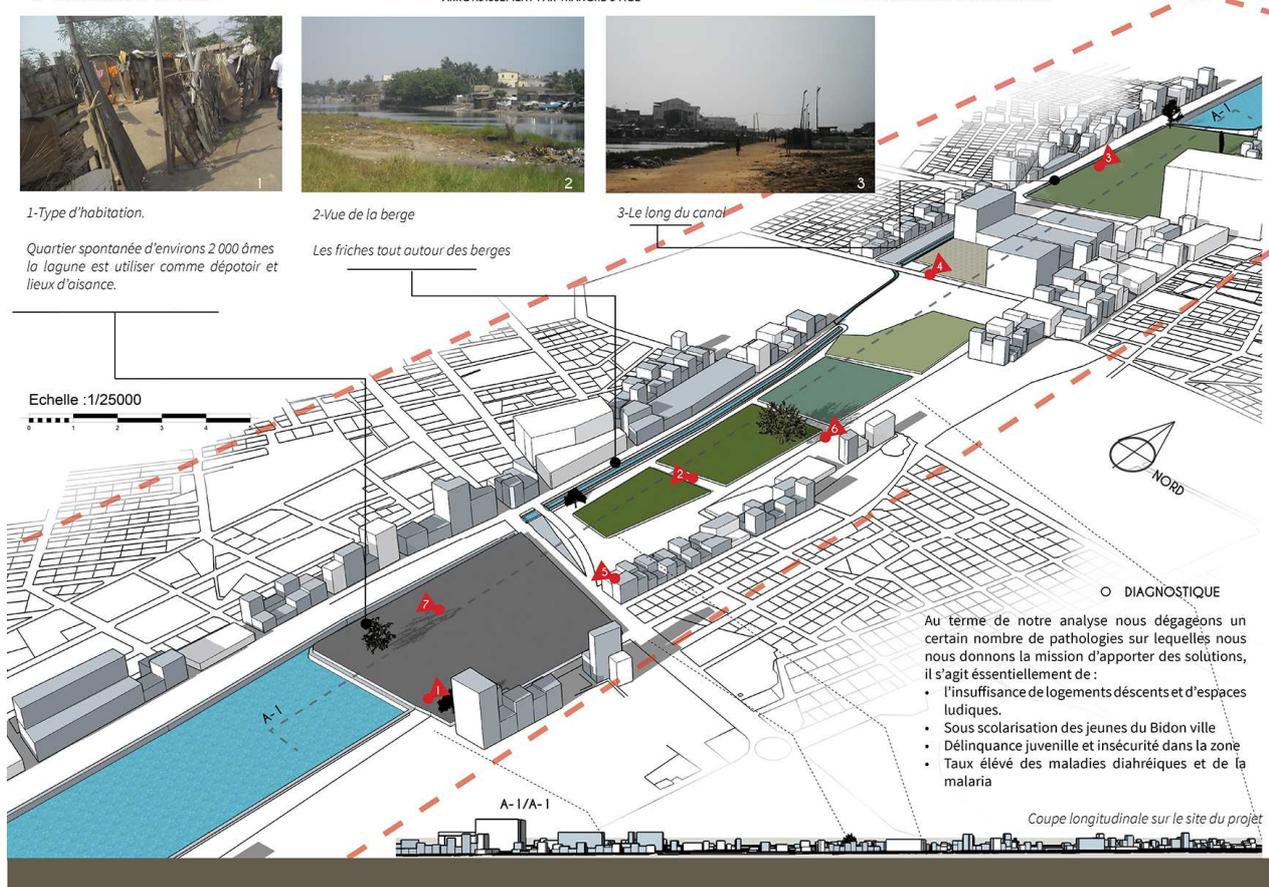
2-Vue de la berge



3-Le long du canal

Quartier spontanée d'environ 2 000 âmes la lagune est utilisée comme dépotoir et lieux d'aisance.

Les friches tout autour des berges



DIAGNOSTIQUE

Au terme de notre analyse nous dégageons un certain nombre de pathologies sur lesquelles nous nous donnons la mission d'apporter des solutions, il s'agit essentiellement de :

- l'insuffisance de logements décentes et d'espaces ludiques.
- Sous scolarisation des jeunes du Bidon ville
- Délinquance juvénile et insécurité dans la zone
- Taux élevé des maladies diarrhéiques et de la malaria

Coupe longitudinale sur le site du projet



APRES



• QUALITES DE VIE SOCIALE

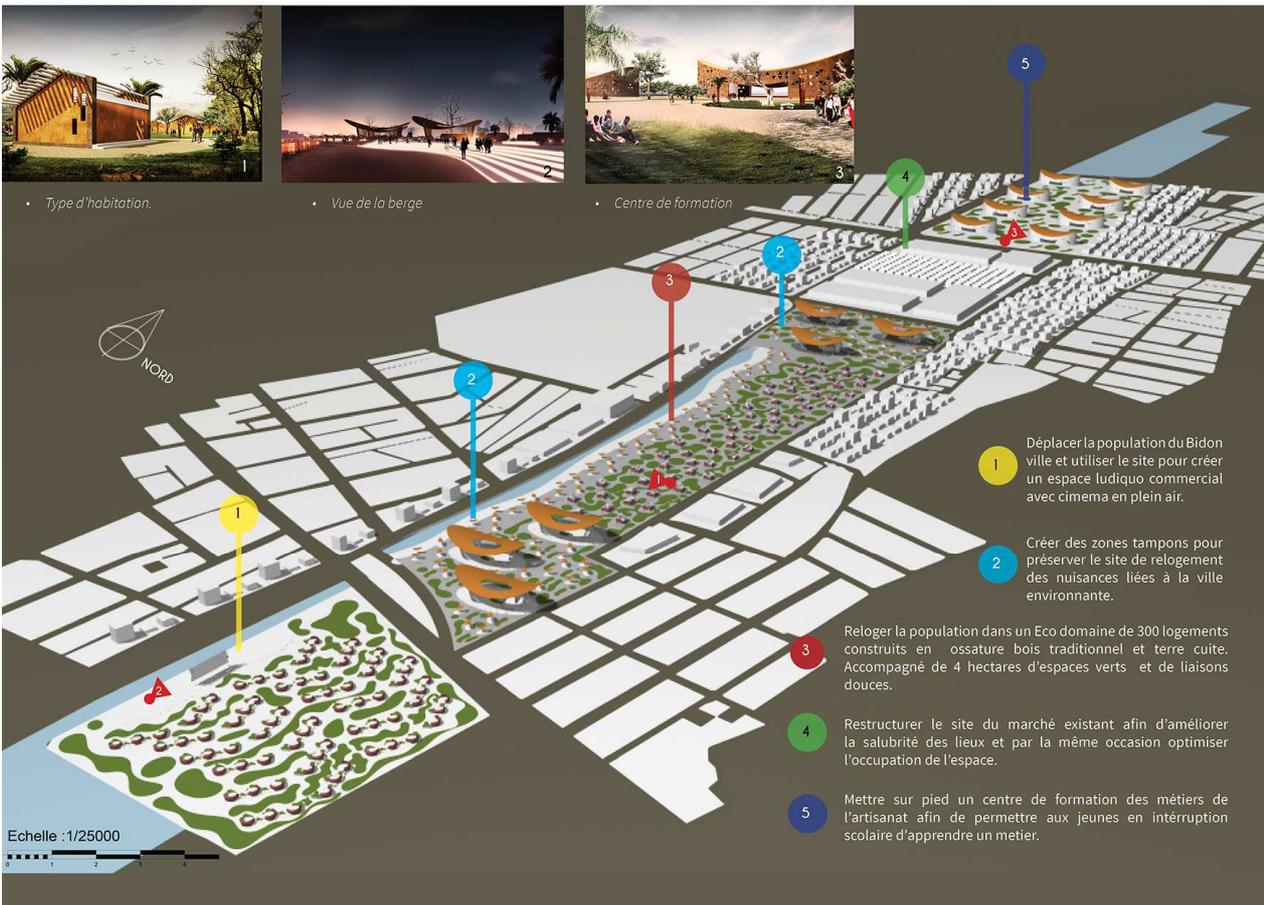
• RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
(trame verte et bleue)

• QUALITES ARCHITECTURALES

- Déplacer et reloger les habitants du bidon ville dans la zone résidentielle du projet, ceci tout en leur offrant l'opportunité d'apprendre un métier à travers le centre de formation artisanal.
- Poumon vert du domaine: Relié à un parc pour favoriser les espaces de convivialité et de promenades.
- Mixité : le domaine mêle habitat individuel, collectif, social (30%) et d'accèsion à la propriété.
- Equilibre : 50% des logements en maisons et 50% des logements au sein de petits immeubles R+2
- Equipements : intégration dans le domaine d'un ensemble scolaire de 8 classes, d'un restaurant scolaire et un centre d'apprentissage des métiers tel que la couture et autre.
- Sports : Intégration d'une salle polyvalente adossée au groupe scolaire.
- Implantation d'arbres fruitiers pour privilégier les échanges et développer un état d'esprit village.
- Desserte de l'opération par deux lignes de bus.
- Ilots sans voiture, allées en impasses, stationnement souterrain pour les collectifs.

- Respect de l'environnement (trame verte et bleue)
- Démarche Habitat et Environnement (HQE)
- Collecte des eaux de ruissellement par un réseau de noues superficielles au cœur du poumon vert.
- Bassin de rétention paysager participant à la diversité écologique et paysagère et au traitement naturel de l'eau collectée par des plantes fixatrices.
- Végétation du jardin central, choisie pour accueillir une petite faune (grenouilles, oiseaux).
- Préservation de la végétation existante.
- Création de corridors écologiques : favorisation de la circulation des espèces animales (création d'écoducs)
- Végétalisation des toits de toutes les maisons et récupération d'eau de pluie
- Présence du végétal sur toutes les voies publiques.

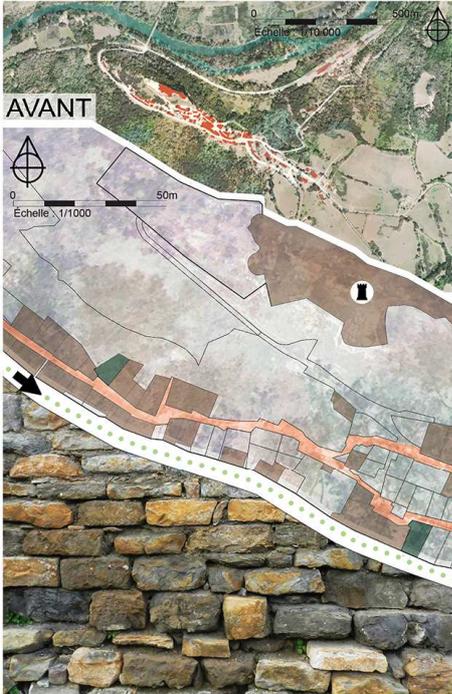
- Eco domaine de 300 logements construits en ossature bois traditionnel et terre cuite.
- 4 hectares d'espaces verts et de liaisons douces.
- Mise en place d'un réseau dense de venelles et de cheminements doux (2 km) pour faciliter les déplacements et l'accès au centre artisanal et au parc.
- Poumon vert, prenant son assise dans les zones naturelles qui bordent ce domaine et un jardin central, conçu comme le cœur du projet.
- Bâti limité à une hauteur de R+2, en référence à la hauteur d'un arbre.
- L'architecture crée la diversité pour que chaque maison ait son identité et son style.
- Espaces ouverts et accessibles à tous pour favoriser la mixité.



Mention Qualité architecturale - 500€

LE SIGNE POÉTIQUE - séquence visuelle rythmée et s

Penne est une bourgade médiévale. L'atmosphère y est bucolique, la nature est très présente à travers une minéralité érodée et une végétation non maîtrisée.

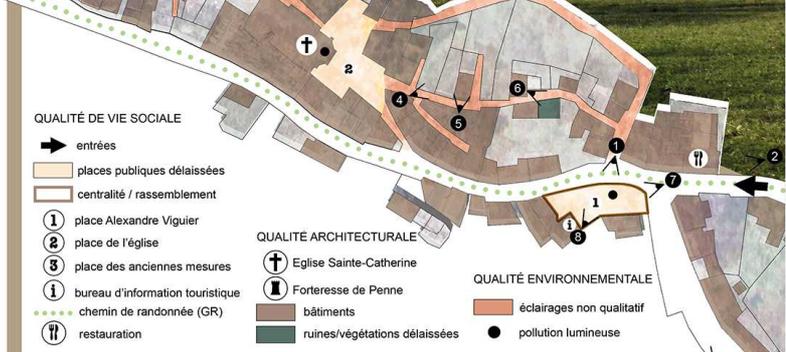


GAMME CHROMATIQUE DES ROCHES DE PENNE



Néanmoins, la vie sociale des habitants semble en suspension dans le temps. Aucun espace urbain appropriable n'est mis à disposition. Le bourg a perdu son attractivité pourtant présente il y a quelques années à travers un spectacle «son et lumière» autour du château.

Quant au cœur du village, il a commencé à s'effriter lorsque de nombreuses habitations, furent abandonnées, ne laissant qu'à présent des témoins évanescents d'une vie animée révolue.



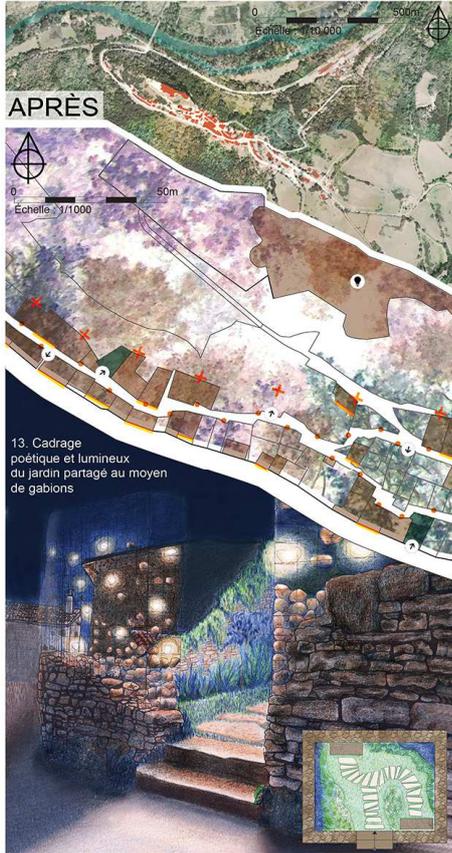
Sensible au coeur du village

PENNE, FRANCE



INTENTION

Amener les habitants, à porter un nouveau regard sur leur village.



13. Cadrage poétique et lumineux du jardin partagé au moyen de gabions

A. Réinvestir et révéler le patrimoine

- Mise en lumière du château et de l'église
- Revalorisation de la ruine par les jardins partagés

B. Réenchanter par la lumière

- Éclairages fonctionnels
- Pollution lumineuse limitée et illuminations éteintes à partir de minuit

C. Réaffirmer la «place du village»

Deux espaces distincts définis par un travail graphique du sol



15. Ambiance alliant fonctionnalité et convivialité.



10. Signe graphique coloré, choix de la couleur orange comme écho aux couleurs des pierres locales

11. Fenêtres urbaine : proposer un cadrage poétique sur le paysage

12. Anamorphose, signal visuel créant un lien entre la rue et les jardins partagés

PROPOSITION

Réaliser un parcours libre au travers d'aménagements urbains modifiant le champ visuel. Cadrages, anamorphoses, articulations spatiales et lumineuses créent une séquence visuelle

rythmée, sensible et poétique. Utiliser la typologie angulaire du village comme plasticité. Tenir compte de la qualité architecturale (A), le respect de l'environnement (B) et la qualité de vie sociale (C).



14. Projection de silhouettes architecturales en lumières douces sur l'éperon rocheux et illuminations poétique des façades en cascade



16. Deux univers sur deux niveaux invitant au rassemblement par une lumière douce et chaleureuse



17. Ambiance lumineuse piétonne poétique. Association de lumières colorées dynamiques dans la gamme de couleurs des roches.

Bourses de l'Art urbain

Des Bourses de l'Art urbain sont accordées chaque année aux candidats choisis parmi les jeunes professionnels ayant obtenu une mention bien ou très bien à leur projet de fin d'études (PFE) du cycle de Master.



Les Projets de Fin d'Étude lauréats des Bourses de l'Art urbain 2015-2016

"J'irai marcher dans le Canal du Nord" - Entre Noyon et Nesle (60 / 80)

Etudiant(e)(s) : **Marie-Frédérique LE PENVEN, Adèle DIAZ**

Enseignant : **Fabien Duchene**

École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

Seuils Sonores - Nancy (54)

Etudiant(e)(s) : **Maëlle MESSAGER**

Enseignant : **Erwan Le Bourdonnec**

École Supérieure d'Arts Appliqués Boule

Les paysages de l'eau, supports de la transition pour la vallée du Morbras (94 / 77)

Etudiant(e)(s) : **Anaëlle PACAUD**

Enseignante : **Armelle YARCIN**

École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille

Dynamisme du littoral, reconquête du rural - Bray-dunes, Ghyvelde, Les Moères (59)

Etudiant(e)(s) : **Annabelle PASQUIER, Emmanuelle VIAUD**

Enseignant : **Yann NUSSAUME**

École Nationale d'Architecture de Paris La Villette

Les remparts comme ouvertures - Boulbon (13)

Etudiant(e)(s) : **Clément Sérié**

Enseignant : **Stéphane Baumeige**

École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

La Défense, le 14/04/2016



Bourses de l'Art urbain 2015-2016

L'attribution des bourses aux étudiants du cycle de Master ayant obtenu une mention bien ou très bien ou une note supérieure à 15/20 à leur Projet de Fin d'Etudes (PFE) s'est effectuée le mercredi 13 avril 2016. Soixante PFE ont été reçus dans les délais, provenant des écoles suivantes :

Ecole Supérieure d'Arts appliqués Boule	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bordeaux	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Malaquais
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Rennes
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Mame-la-Vallée	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier	paysage de Lille
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy	Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes	Ecole Supérieure des Arts et Jardins
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville	

Jury :

Robert-Max ANTONI Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle. Inspecteur général de la construction honoraire, professeur honoraire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine
Jacques-Henri BORD Aménageur foncier
Francis LE DORE Ingénieur Général des Ponts et Chaussées honoraire, Vice-Président du Séminaire Robert Auzelle,
Christiane LEVASSEUR Aménageur foncier, Vice-Président du Séminaire Robert Auzelle,
Yves MALFILATRE Inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire,
Françoise ORIOL Administratrice du Séminaire Robert Auzelle
Roland PEYLET Conseiller d'Etat honoraire, Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'Etat,
Aude VASPART Architecte DPLG

Lauréats :

Ecole Supérieure d'Arts appliqués Boule :
Maëlle MESSAGER Directeur d'étude : Erwan LE BOURDONNEC
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille :
Clément SERIE Directeur d'étude : Stéphane BAUMEIGE
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette :
Annabelle PASQUIER et Emmanuelle VIAUD Directeur d'étude : Yann NUSSAUME
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles :
Adèle DIAZ et Marie-Frédérique LE PENVEN Directeur d'étude : Fabien DUCHENE
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille :
Anaëlle PACAUD Directeur d'étude : Armelle VARCIN

De l'ensemble des projets lauréats examinés, il ressort notamment :

Le souci de rendre l'espace public accessible à tous les habitants.
La volonté de réhabiliter l'existant et de trouver une nouvelle destination au patrimoine urbain.
L'usage de l'espace public comme objet et outil de composition urbaine.
Le souci de penser le développement de l'espace public à long terme.

Le jury a également souligné la grande qualité de l'ensemble des projets de fin d'études présentés et la participation importante des Ecoles

La cérémonie de remise des bourses aura lieu lors de la manifestation du **Concours international** qui se tiendra à la Défense le 27 mai 2016 à partir de 17h.

Les directeurs des établissements concernés, les directeurs d'étude et les lauréats y sont cordialement invités. Les bourses de 500€ seront remises en séance, **aux seuls lauréats présents** ou à leur représentant, en présence des membres du Séminaire Robert Auzelle, des lauréats du Concours international et du public.

La manifestation sera filmée et présentée sur www.arturbain.fr

Robert-Max ANTONI
Le Président



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Bourses de l'Art urbain 2015-2016

Appel à candidature aux étudiants de Master

www.arturbain.fr/arturbain/bourses

PUCA



DGALN

Règlement

- Article 1** Le Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain, attribue des « Bourses de l'Art urbain » à de jeunes professionnels du cycle Master (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) ayant obtenu une note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très Bien) à leur Projet de fin d'études (PFE), présenté durant l'année 2015 ou 2016.
- Article 2** Le montant de la Bourse est de 500€ par PFE, qu'il soit individuel ou en équipe. Le nombre de bourses accordées est, dans la limite de dix, laissée à l'appréciation du Séminaire Robert Auzelle.
- Article 3** Le PFE doit :
- traiter (indépendamment du strict projet technique et architectural) d'une problématique de l'Art urbain conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement.
 - comparer l'analyse d'un site existant (AVANT) à la proposition du PFE (APRÈS)
 - indiquer les **qualités architecturales, sociales en environnementales** (se référer au « [Référentiel pour la qualité du cadre de vie](#) » sur arturbain.fr)
- Article 4** Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre les fichiers suivants :
- le CV du candidat (ou des candidats ayant rendu le PFE en équipe) au format PDF
 - l'attestation d'attribution du PFE avec le nom et le mail du directeur d'études, la note ou la mention obtenue
 - un fichier pdf indiquant le nom du ou des candidats leur mail, le nom du directeur d'études et son mail
 - une « fiche de présentation du PFE » format A4 enregistrée en PDF et dont la **mise en page respectera la charte graphique imposée** (consulter les fiches des années précédentes sur www.arturbain.fr/arturbain/bourses et télécharger le modèle à compléter)
- L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue à l'adresse mail : arturbain.ciau@gmail.com avant le **lundi 28 mars 2016**
- Article 5** Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à la remise des Bourses **le 26 mai 2016** en soirée à Paris la Défense lors de la remise des Prix du Concours international, en présence de la presse et des personnalités invitées.
- Article 6** Pour tout renseignement, s'adresser à Aude Vaspart
Tel : 06 20 41 77 19 – Email : vaspart.aude@numericable.fr

Rappel :

Envoi du dossier de candidature à arturbain.ciau@gmail.com
avant le **lundi 28 mars 2016**



Fiches de présentation des projets

PFE 2015/2016 – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles



LE PENVEN Marie-Frédérique
DIAZ Adèle

06 85 92 84 09 / 07 87 59 29 66
mf.lepenven@gmail.com
adelediaz@gmail.com

Directeur d'études :
Fabien Duchene

Au cœur du territoire agricole Picard, la construction du Canal Seine Nord Europe à grand gabarit va provoquer l'obsolescence de son jumeau sous-dimensionné déjà existant : le Canal du Nord.

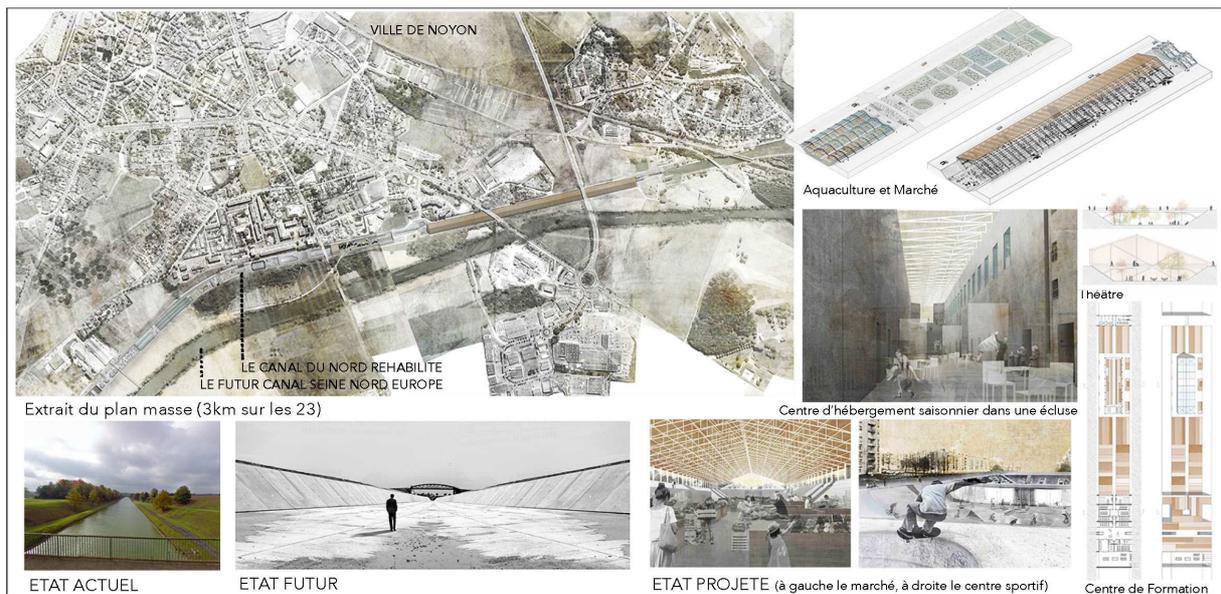
Ce dernier, asséché pour des raisons économiques, deviendra une véritable tranchée de béton dans le territoire agricole.

Nous proposons de transformer cette cuve de béton linéaire en une vallée des possibles, principalement tournée vers de nouvelles formes d'agriculture hors-sol, rythmée d'oasis urbains et de points touristiques mettant en valeur ce patrimoine infrastructurel.

A travers 16 programmes répondant à ces trois axes, nous transformons le canal en véritable incubateur de nouvelles dynamiques territoriales, toujours intégré à son environnement proche. L'architecture de ce bâtiment de 23km joue avec la masse du béton à travers des bâtiments semi-enterrés et avec la légèreté à travers des structures métalliques semblables aux halles agricoles. Le tout se fonde dans le lit du canal, utilisant l'ouvrage comme murs et sols.

A travers notre vallée nous voulons contribuer à la lutte contre la désertification rurale. C'est un outil qui permet la revitalisation du territoire sans le dénaturer, en puisant dans ses ressources qu'elles soient infrastructurelles ou programmatiques.

“J'irai marcher dans le Canal du Nord”, Entre Noyon et Nesle, (60 et 80)



Qualité architecturale

Pour **recycler** cette infrastructure très linéaire nous avons imaginé toutes les situations pouvant exploiter et valoriser au mieux les potentiels de la **cuve de béton**. Nous avons pour cela réalisé un catalogue des possibles. Cet outil nous a permis de révéler l'infrastructure comme **une architecture à part entière** qui peut revêtir des formes et des fonctions diverses.

Qualité de la vie sociale

La vallée s'organise suivant **3 axes** reprenant les composantes du territoire. Autour de la production, les programmes développés sont en lien avec les **nouvelles formes d'agriculture** hors-sol comme l'hydro-culture et l'aquaculture qui permettent de **rendre au territoire les terres cultivables supprimées par le nouveau canal**. Au service de ces grandes zones de culture nous développons aussi des pôles de formations et de recherches, **des pôles de distribution favorisant les circuits courts** et des lieux de stockage au service des agriculteurs locaux. Au-delà de la production, nous renforçons les **Oasis Urbains isolés** que constituent les villages bordant la vallée. Autour de programmes axés sur les **loisirs et la culture**, mais aussi sur les **espaces publics**, la vallée s'intègre au tissu urbain existant et crée une connexion entre les deux rives jusqu'ici séparées. Elle développe ainsi une véritable identité territoriale qui s'apparente à une **communauté d'agglomération**. Par ailleurs nous injectons des points touristiques qui **revalorisent les éléments emblématiques de l'ancien canal et son histoire à savoir les écluses et le souterrain**.

Respect de l'environnement

L'abandon de cet ouvrage de génie civil représente pour nous un réel **gas-pillage d'énergies et de matériaux**. Au-delà de lui donner une seconde vie, nous développons aussi des systèmes d'économie d'énergies et de récupération des eaux de pluie récurrents sur l'ensemble de notre intervention.

PFE 2015 - Ecole Supérieur d'Art Appliqué Boule

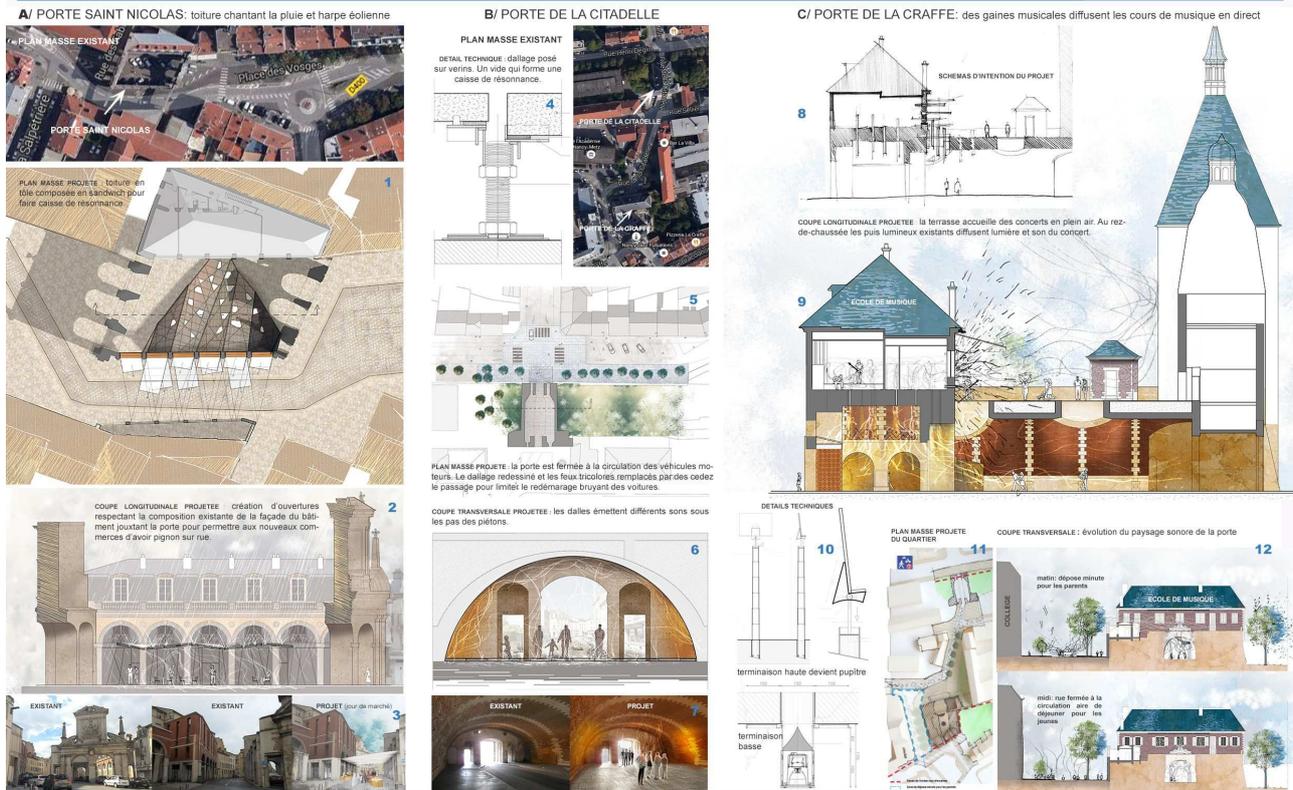


MESSAGER
Maëlle
0632471701
maellemessenger
@hotmail.fr

Directeur d'études :
Erwan Le Bourdonnec

« L'architecte aujourd'hui travaille pour des sourds. Il a lui-même les oreilles bouchées ». (R. Murray Schafer, 1970). La dimension sonore est intégrée dans un projet architectural soit dans un auditorium soit pour assourdir tous les bruits. Or, les paysages sonores de nos espaces traversés au quotidien méritent plus d'écoute. Face aux nuisances sonores devenues un problème de santé public et aux écueils de l'écologie sonore, il s'agit de revaloriser la qualité de nos bruits. Un outil permet alors d'éveiller l'écoute, que je désigne par "seuil sonore": rupture franche entre deux univers sonores traversés. A Nancy, deux des portes historiques de l'ancienne enceinte de la ville ont des qualités de réverbération existante. L'acoustique de ses passages voûtés empreint par les piétons (et voitures) est ternie par le bourdon routier. Une troisième, qui ne tient plus que sur trois façades, est aussi monument classé mais convertie en...parking. J'y rétablis un tissu commerçant plus attractif pour la place des Vosges (marché et commerces dans le RDC du bâtiment jouxtant la porte). Pour agir sur les paysages sonores, deux échelles d'intervention : un aménagement du quartier aux abords des portes pour **réduire le bourdon urbain** et une valorisation ou **création d'une identité sonore propre à la porte** en lien avec son contexte et sa fonction. L'enjeu est de faire que ces seuils s'entendent en faisant **des matériaux de construction une matière sonore à manipuler**. Les portes deviennent des instruments à l'échelle de la ville joués par les piétons et la météo au gré de leurs mouvements. Penser l'identité sonore de nos espaces au même titre que la lumière participe alors à colorer la ville, éveiller l'écoute des passants en créant la surprise aux seuils de la ville. Des gaines musicales diffusent les cours de l'école de musique présente sur le toit de la porte de la Craffe dans le passage. Une toiture chante la pluie et une harpe éolienne abrite un marché à St Nicolas. Un dallage aux multiples notes résonne sous les pas des piétons à la Citadelle.

SEUILS SONORES Nancy, 54



Qualité architecturale

- Conserver la structure semi-évidée de la porte grâce à une toiture pliée qui assure une meilleure rigidité de la structure mais aussi une belle diffusion des différentes voix des commerçants/usagers en évitant les ondes stationnaires (1, 2).
- Profiter de la dépose d'un sol pour faire sonner des dalles en pierre, en apparence uniformes. Les piétons compose une nouvelles mélodie à chaque fois sous leurs pas grâce aux épaisseurs variantes des dalles (4, 6).
- Intervention minimaliste qui vient percer la masse du bâtiment historique. Les gaines dissimulées au RDC (10) et en saillie en façade tout en respectant le motif existant de la façade en brique (9, 12).

Qualité de la vie sociale

- Eveiller l'écoute des piétons: diversifier le paysage sonore monocorde de la ville dut l'omniprésence du bourdon routier
- Renforcer et faire vivre les symboles de la ville, les portes qui dessinent le contour du cœur historique de la ville.
- Rendre visible l'école de musique sur le toit de la porte en la rendant audible (diffusion naturelle des cours au RDC, 9, 12). Etablir pérennément le tissu associatif historiquement présent autour et à l'intérieur des portes de Nancy.
- Adapter l'espace sonore à la fonction du lieu : une toiture valorisant les échanges des voix (2). J'autorise les commerçants (contrairement à la législation en vigueur sur les marchés) à attirer les habitants par leurs voix qui portent (3).
- Aujourd'hui vouées aux « pratiques sauvages », réinvestir ces lieux en les habitant par les sons (7).

Respect de l'environnement

- Les instruments pour réduire le bourdon urbain aux abords des portes : le traitement des sols pour réduire le frottement des pneus (rendre un pavé plus ou moins lisse) les éléments de voiries (réduction du trafic et de la vitesse 11, favoriser une circulation fluide 5), contrer grâce à la végétation les caisses de résonance formées par le tissu urbain (12).
- Parer l'écueil de l'écologie sonore en valorisant les qualités des paysages sonores plutôt qu'une intervention quantitative
- Diminuer la place accordée à la voiture et privilégier les rues piétonnes. Mise en place de zone de rencontre (11), rendre l'accès interdit aux véhicules afin d'améliorer le confort des habitants dérangés par l'échos des moteurs dans les portes (7).

PFE 2015 - École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille



Anaëlle
PACAUD
06 82 28 86 07
anaellepacaud@gmail.com

Directrice d'études :
Armelle VARCIN

La vallée du Morbras, située à 15 kilomètres au sud-est de Paris, représente un bassin hydrographique de 55 km² et un bassin démographique de 153 000 habitants. Au cours de ces soixante dernières années, 50% des sols du bassin versant ont été imperméabilisés. Les fortes pressions foncières et agricoles qui pèsent sur cette vallée sont la cause de nombreux déséquilibres, environnementaux notamment. Un certain nombre d'enjeux s'imposent aujourd'hui aux métropoles et à leurs périphéries, conduisant à questionner leurs logiques d'expansion, très impactantes sur les ressources naturelles. Cette transition nécessaire est une vraie opportunité pour imaginer de nouveaux modes d'habiter, de se déplacer, de cultiver.

Ce projet part de la rivière, le Morbras, comme élément fédérateur du territoire : il propose de construire les paysages de la vallée en partant de l'eau qui l'a façonnée. Après l'établissement d'un schéma directeur, trois sites d'intervention prioritaires sont identifiés :

- la reconversion d'un ancien bassin de laminage de crue, l'étang du Coq, situé en amont, sur le plateau
- la restructuration de chemins communaux et des espaces agricoles attenants en milieu de vallée
- la création d'un parc public inondable permettant la renaturation d'un ruisseau affluent en aval

De tels projets nécessitent un engagement politique fort sur le long terme. C'est pourquoi je propose qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un Plan de paysage à l'échelle de la vallée.

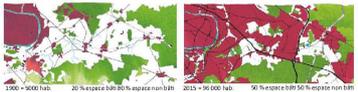
Les paysages de l'eau, supports de la transition pour la vallée du Morbras, 94/77

ÉTAT DES LIEUX

A proximité de la capitale, la vallée du Morbras (17 km de long) marque la transition entre la ville dense, la Brie boisée et les grands plateaux agricoles.



Un territoire ressource pour la métropole, menacé par une logique d'aménagement qui fragmente la vallée et efface le ruisseau.



Comment faire changer les mentalités? La nécessité d'un outil de projet fort qui repositionne l'eau au cœur des aménagements : un Plan de paysage pour la vallée du Morbras ?

Restaurer un réseau hydrographique en amont et en aval, dans les zones humides.

Utiliser l'opportunité de la vallée pour faire les villes dans leurs limites.

Protéger les terres agricoles du morbras et favoriser l'agriculture de proximité.

Restaurer des chemins communaux et des nouveaux axes de nature.

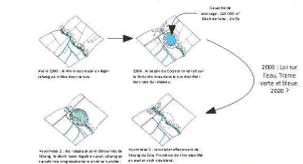
Restaurer une trame de chemins qui favorisent les modes de déplacement alternatifs.

Le plan directeur vise à mettre en évidence des sites d'intervention.

Les Pratiques de Proximité : la mise en place de pratiques de proximité et de proximité agricole.

Le plan directeur vise à mettre en évidence des sites d'intervention.

L'ÉTANG DU COQ : D'UNE LOGIQUE INFRASTRUCTURELLE À UNE LOGIQUE PAYSAGÈRE



Situation actuelle : un plan d'eau uniforme entouré d'un espace agricole fragile, progressivement grignoté par l'urbanisation.



Situation projetée : la clairière agricole n'est plus un «vide» à conquérir par l'urbanisation mais un espace de respiration nécessaire entre deux villes, un espace de promenade, de loisirs et un corridor écologique permettant le passage du fond de vallée vers les grandes forêts. Ces changements doivent s'accompagner d'une transition progressive vers des pratiques agricoles moins intensives.



Horizon 2030 : transformation du plan d'eau en zone humide, diversification des milieux, création de chemins de découverte et d'observatoires pédagogiques

Longer la clairière, laisser la ville derrière soi.

Marcher à l'abri du talus sous le scintillement des trembles.

Jouer avec les arbres, s'amuser avec la pente.

Grimper tout en haut du talus pour voir ce qu'il y a derrière.

Au creux du talus, profiter de la fraîcheur d'une mare.

Prendre le sentier du bois, s'enfoncer dans l'épaisseur.

Qualité architecturale

- Préservation et valorisation du patrimoine bâti de la vallée : fermes, moulins, châteaux
- Réflexion sur de nouvelles manières d'habiter et de faire la ville, moins consommatrices d'espace et plus résilientes, notamment face aux inondations
- Restructuration des berges de la rivière et construction de petits ouvrages de franchissement

Qualité de la vie sociale

- Création de nouveaux espaces publics fédérateurs dans un tissu urbain fragmenté
- Restauration de chemins piétons et création d'un réseau de pistes cyclables favorisant les déplacements de proximité dans la vallée
- Mise en scène de la rivière permettant une meilleure appropriation par les habitants de leur cadre de vie

Respect de l'environnement

- Mise en place d'une gestion globale à l'échelle de la vallée avec un réemploi local de la biomasse (mulch, chaudière à bois locale, fourrage, litière...)
- Protection des terres agricoles face au mitage et favorisation d'une agriculture biologique de proximité, plus respectueuse des eaux et des sols
- Restitution d'un réseau hydrographique continu et structurant, création de zones humides pour l'expansion des crues, limitation de l'imperméabilisation des sols
- Restauration des continuités entre les principaux espaces de nature (ripisylves, haies, prairies de fauche)



Équipe

Annabelle PASQUIER (0662416872)
annabellepasquier@hotmail.fr

Emmanuelle VIAUD (0661812699)
viaud.emmanuelle@gmail.com

Directeur d'études

Yann NUSSAUME
nussaumeyann@yahoo.com

Le territoire étudié se situe au cœur des Flandres françaises, entre Dunkerque et la Belgique (1). Cette portion du littoral est bordée par un cordon dunaire. Cette digue naturelle à la fois protectrice et fragile accueille aujourd'hui une activité touristique croissante, nécessaire à l'économie locale mais représentant une pression pour ce milieu. Cette prise de conscience a mené la communauté urbaine de Dunkerque et ses partenaires à initier une opération Grand Site, afin de s'orienter vers une gestion plus durable de leur patrimoine paysager, et en particulier des dunes. Notre analyse technique et historique de la formation et du fonctionnement de ce milieu nous a conduit à étendre notre regard sur un territoire plus vaste, comprenant les zones rurales du polder de l'arrière-pays. En effet, ces deux entités paysagères, qui a première vue semblent indépendantes, sont intimement liées par un système hydraulique complexe assurant la pérennité du territoire (2). Malgré l'existence d'une séquence paysagère très riche de la mer au polder (3), l'absence de continuité des déplacements doux et le manque de points d'arrêt aménagés nous empêchent de les appréhender et de les apprécier. Les activités et l'habitat sont ainsi mono-centrés sur un littoral fragilisé qui tourne le dos à l'univers du polder. C'est dans la compréhension du fonctionnement général du site que nous avons souhaité proposer un projet qui se décline à plusieurs échelles et propose des solutions de reconquête de l'arrière-pays. Nous avons ainsi dégagé trois phases successives de construction du projet (4).

À court terme, assurer la continuité des déplacements doux de Bray-dunes aux Moères pour les favoriser au quotidien et greffer à ce réseau des itinéraires de promenades et de découvertes touristiques (dunes, canaux, polder...) (5) ; sur ces parcours, proposer des micro-aménagements permettant de révéler le paysage tout en le protégeant (6).

À moyen terme, activer la mutation touristique de l'arrière-pays avec un pôle Grand Site situé à l'articulation de plusieurs entités paysagères, accessible et visible depuis l'autoroute et offrant une porte d'entrée du Grand Site (7). Nous y proposons un espace d'accueil (maison des sites et parc humide de découverte miniature du fonctionnement du polder) et une zone d'habitation proposant des systèmes d'habitat en cohérence avec le territoire (8).

À long terme, étendre le développement de l'activité touristique aux Moères en proposant une offre alternative (agritourisme...) contribuant à soutenir économiquement la gestion des waterings (canaux des Moères).

Dynamisme du littoral, reconquête du rural ; Bray-dunes, Ghyvelde, Les Moères (59)



Qualité architecturale

- Mettre en valeur le **patrimoine paysager** en aménageant des points de vue et accès aux lieux d'intérêt patrimonial (dunes, waterings, plans d'eau...) et en composant des « parcours découverte » du territoire (6).
- **Prendre en compte le paysage** en comprenant son fonctionnement hydraulique et en respectant sa fragilité, et ainsi proposer des aménagements contribuant à la gestion de l'eau sur le territoire : aménagement d'un parc humide alimenté par la récupération des eaux pluviales préalablement traitées naturellement et servant d'espace tampon en cas de crue (9).
- Promouvoir l'**identité du lieu** en réinterprétant les formes de l'architecture vernaculaire (fermes Hofstèdes flamandes, serres horticoles) et en revisitant les matériaux locaux tels que la brique pour traiter l'enveloppe et/ou la structure des bâtiments et proposer une architecture moderne identitaire (10).

Qualité de la vie sociale

- Rencontrer les **acteurs locaux** en prenant contact avec l'AGUR (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque), la Communauté Urbaine de Dunkerque et la DREAL pour ancrer les propositions dans une compréhension fine des problématiques urbaines et paysagères, économiques et sociales de la région.
- Créer des **lieux de convivialité** en proposant des espaces de partage (jardins potagers et horticoles) au sein d'immeubles de logement semi-collectifs pour proposer une alternative attractive au pavillon individuel (11).
- Proposer des cheminements propices à la **promenade et à la détente**, en proposant des « parcours découverte » au fil de l'eau (12).
- Au sein du pôle Grand Site, sensibiliser aux problématiques du territoire par la mise en scène d'un parcours architectural et paysager permettant de comprendre la formation du territoire et d'expérimenter son fonctionnement (aménagements ludiques et **pédagogiques** sur différentes thématiques (13) : systèmes de pompage, biodiversité des espaces humides...).

Respect de l'environnement

- Intégrer la **gestion des risques** d'inondation sur le long terme, en proposant un projet qui intègre des zones humides. À la fois écosystèmes très riches pour la **biodiversité** et espaces tampons, elles permettent de stocker/restituer et **dépolluer** les eaux pluviales, améliorant ainsi la gestion des événements pluvieux exceptionnels.
- **Gérer les nuisances** liées à la présence de l'autoroute par un traitement paysager permettant au site d'être visible depuis la route sans donner à voir la circulation routière(8).
- Utiliser les propriétés thermiques de la brique et mettre en place des systèmes architecturaux en double peau pour **diminuer la consommation énergétique du bâtiment (14)** et assurer les confort d'hiver et d'été.

PFE 2015/2016 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille



SÉRIÉ
Clément
06 79 85 66 78
clement.serie@gmail.com

Directeur d'études
Stéphane BAUMEIGE

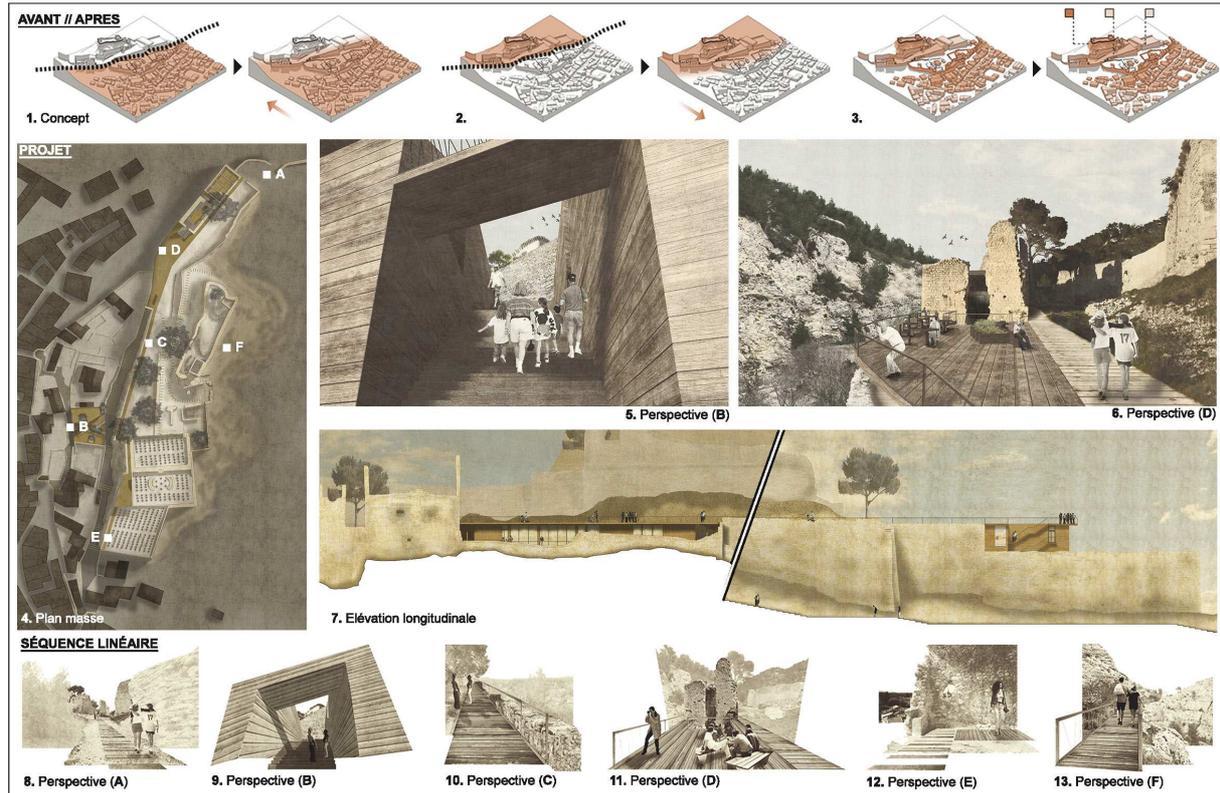
Comment concevoir un projet contemporain dans un contexte patrimonial ? Comment renouer le contact entre la ville et son Histoire ? Comment reconnecter, à l'inverse, l'Histoire et sa ville ? Autant de problématiques qui mêlent de nombreux enjeux actuels (à savoir des problématiques urbaines, sociales, techniques, économiques,...) au fil directeur qu'est la Ruine. Car, plus ou moins fort, l'aspect patrimonial au sens large du terme, est très régulièrement présent : un projet ne peut se concevoir sans son site.

Non loin de la capitale phocéenne réside le château de Boulbon. Construit en trois phases s'étalant entre le X^e et XVIII^e, commençant par un donjon surplombant la ville, pour venir s'étendre progressivement avec des bassins, jardins, logis seigneurial, écuries,... Véritable richesse patrimoniale pour la ville ; celui-ci reste toutefois relativement déconnecter de son environnement. D'où trois problématiques directrices :

- Comment connecter la partie basse (ville) à la partie haute (château) ? (1.)
- Comment connecter la partie haute à la partie basse ? (2.)
- Comment connecter le projet contemporain à la Ruine ? (3.)

Ces 3 problématiques, définissent 3 échelles d'intervention. Une première intervention à l'échelle urbaine, une deuxième à l'échelle du château, et enfin une troisième à l'échelle de l'objet «Ruine», de l'ordre du détail technique.

LES REMPARTS COMME OUVERTURES Boulbon (13)



Qualité architecturale

- Pour connecter château et ville l'espace public est repensé avec un traitement de sol homogène et un nouveau cheminement scénographié depuis la ville.
- La diversité du programme permet une variation des échelles d'intervention :
 - Logements (5. & 9.) Travailler sur les matériaux. Mêler la pierre du village au bois du projet contemporain. Historiquement la pierre et le bois ont toujours fonctionné de paire. Ici c'est toujours le cas.
 - Chambres d'hôtes Face à la Ruine elles ne s'accroient pas ; elles se percutent subtilement. La Ruine entre dans les chambres d'hôtes, les chambres d'hôtes accueillent la Ruine ; et inversement.
 - Restaurant (6. & 11.) S'appuyer, contourner et révéler la Ruine. Une dalle, faisant office de toit terrasse, ouvre un large panorama sur la ville. Cette dalle s'appuie sur la Ruine tout en la renforçant physiquement et visuellement (7.).
 - Salle d'exposition (12.) Créer un cheminement interne capable de diriger le corps et le regard à la fois sur l'exposition, le château et la ville. Cette construction s'installe sur de probables fouilles futures : une construction donc surélevée pour faciliter ces fouilles.
- Confronter l'échelle du détail technique à l'échelle globale permet de s'adapter au mieux à la Ruine et ses problématiques (structure en bois, tirants en câbles acier, pilotis en bois, assise métallique,...) tout en maîtrisant sa composition depuis la ville, en conservant son identité visuelle.

Qualité de la vie sociale

- Faire vivre la Ruine en créant un programme dédié à la vie sociale. Logements, restaurant, chambres d'hôtes et salle d'exposition, sont autant de programmes qui ont pour objectif d'attirer et d'accueillir un large public, PMR, poussettes, personnes âgées,... avec des pentes douces pour arriver au château et un parti pris linéaire en son sein (7. & 8.). Le château reprend vie et à fortiori la ville aussi.
- Connecter les habitants au château avec les logements en partie basse ou les chambres d'hôtes en partie haute, pensés de manière à ce que cohabitent habitants et public. Un symbole fort de l'ambition du projet.
- Connecter le château aux habitants est permis grâce à la nouvelle scénographie du cheminement et à certaines parties du programme, qui ont un véritable but pédagogique. Ainsi le cheminement fait comprendre le château ; la salle d'exposition fait comprendre la ville.

Respect de l'environnement

- L'environnement habite la Ruine. Végétation, arbres, chèvres,... font parti du même microcosmos qui a pour habitat la Ruine. Chacun travaille à l'entretien ou au déclin du château et joue un rôle dans son évolution. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que le projet maîtrise le sens de cette évolution, en impactant sur l'environnement. L'agencement et les matériaux choisis laissent les chèvres entretenir la végétation sans risquer de détériorer le projet. Certains arbres en zones "sensibles" sont déplacés ; d'autres conservés car ils jouent avec la silhouette du château.
- L'environnement est Ruine, sous-entendu, l'environnement a aussi une histoire. Sans toutefois tomber dans le littéral, le projet s'attache à retranscrire certaines parties d'un environnement passé. Ainsi, en replantant d'anciennes vignes dans les basses-cours du château, une partie de l'Histoire est révélée.

Conclusions

- Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat du 30 septembre 2015
- Prix national du 26 novembre 2015
- Concours international du 26 mai 2016

Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat (30 septembre 2015)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Table 1 : Conception			Table 2 : Gestion et administration		
					
M. VIALETES Société Française des Urbanistes	M. de METZ Association des Paysagistes-Conseils de l'État	M. DUMAS Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes	Mme PROST-COLETTA Délégation Ministérielle à l'Accessibilité	M. LANDRY Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts	M. TRICAUD Fédération Française du Paysage
					
Mme LISSARAGUE Conseil National de l'Ordre des Architectes	M. RENAUDET Syntec Ingénierie	M. MARIE Plan Urbanisme Construction Architecture	M. AVEZOU Syndicat des Professionnels du Mobilier Urbain	Mme LAFFORGUE Fédération Nationale des Arts de la rue	M. BERTRAND Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Recommandations :

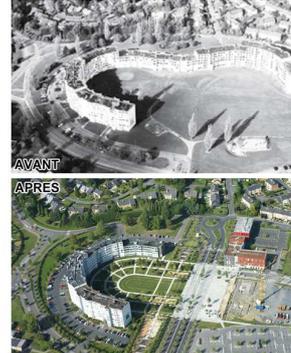
- Importance de faire **cohabiter** les différents usagers de l'espace public
- La lumière permet de **modifier et valoriser** la perception de l'espace public
- La mise en lumière doit participer à la **cohérence** de l'espace public
- un « espace public heureux » n'est **pas lié à la seule qualité de l'aménagement** mais aussi à ce que les usagers peuvent en faire
- prendre en compte **dès la conception** des espaces publics, de l'entretien, la conservation, les modalités d'utilisation, l'animation, la sûreté et la sécurité
- **l'utilisateur** doit être au centre des préoccupations des concepteurs.

Prix national arturbain.fr (27 novembre 2014)

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu aux objectifs du Grenelle de l'environnement en présentant pour "Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts" :

1/ Des opérations privilégiant des **espaces publics à usages multiples**

Maubeuge



Val-de-Reuil



2/ La **liaison** des espaces publics renouvelés vers les **centre-villes** par la création ou le prolongement de **lignes de transports en commun, pistes cyclables et voies piétonnes**.

Fort-de-France



Maubeuge



3/ Des espaces publics comme **vecteurs de renouvellement urbain** de grands ensembles d'habitation

Maubeuge



Saint-Brieuc



4/ Des opérations menées **en concertation avec les habitants**

Fort-de-France



Epernay



Concours international arturbain.fr (26 mai 2016)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème :
"Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts"

1/ La création d'une **promenade thématique, éclairée de nuit** et permettant la **liaison piétonne** entre deux quartiers séparés par une rivière.



"Le pont des sens "

2/ La composition d'**espaces urbains musicaux, didactiques et modulaires** en **collaboration avec les habitants** du quartier



"Energie populaire : la machine à rêves de la Noue"

3/ La création d'un **écoquartier animé** par ses **espaces publics**.



"Un eco domaine en matériaux locaux"

4/ La mise en valeur et en lumière du **réseau d'espaces publics** d'un village



"Le signe poétique"

Annexes

- Articles de presse
- Bilan des activités du Séminaire Robert Auzelle en 2014
- Thème 2015 : “Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts”

Articles de presse



Fil info

[Yonne](#) > [Auxerre](#) 26/11/15 - 19h14

Auxerre termine deuxième du prix national Arturbain.fr



La capitale icaunaise participait à ce concours pour son aménagement des quais de l'Yonne. - Jérémie FULLERINGER

La ville d'Auxerre a terminé deuxième du classement général du prix national [Arturbain.fr](#), derrière Cagnes-sur-Mer (06). Les résultats ont été proclamés, ce jeudi 26 novembre, peu après 19 heures, à La Défense, Paris.

Auxerre a néanmoins obtenu la mention Qualité de vie sociale.

[La capitale icaunaise participait à ce concours](#) pour son aménagement des quais de l'Yonne. Cinq autres villes étaient en lice : Cagnes-sur-Mer (06) donc, mais aussi Bezannes (51), La Ferté-Bernard (72), Lapradelle-Puilaurens (11) et Montrouge (92).

Organisé par le Séminaire Robert-Auzelle, le prix national Arturbain.fr est reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie.

QUE DIT CADET...**L'opératrice de l'ombre**

Hier matin, en conseil communautaire, les élus ont désigné un représentant de l'agglomération au Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne. Alors que Gérard Delille, maire de Charbuy, a été désigné en qualité de titulaire et s'est vu amicalement affublé du titre d'« éclairé » par ses homologues, Béatrice Clouzeau, maire de Branches, a refusé tout net d'être suppléante. « Ah non non non, pas avec Gérard ! », s'est-elle amusée, préférant sans doute rester une opératrice de l'ombre.

AGENDA

AUJOURD'HUI. La publicité s'affiche. Ce soir à 8 heures, salle Surugue passage Soufflot, 2 rue Soufflot, se tiendra une réunion publique de présentation du projet de nouveau règlement local de publicité.

Concert au Silex. « Antiloops est un projet hybride, à la croisée des chemins entre jazz, électro funk et hip-hop [...] Une musique non conventionnelle », annonce le programme. Ce soir, à 20 heures, au Silex, 7, rue de l'Île-aux-Plaisirs. Entrée 10 €.

RENCONTRE. Adeline Baldacchino. Demain, à 15 heures, à l'auditorium de la bibliothèque Jacques-La-carrière, L'Association des amis de la bibliothèque municipale propose rencontre avec Adeline Baldacchino, énarque, essayiste, philosophe et poète, auteur de *La ferme des énarques*, aux éditions Michalon. Animée par Alain Kewes. Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

Auxerre → Vivre sa ville

SOCIÉTÉ ■ La Ville d'Auxerre est de nouveau en lice pour décrocher le prix national Arturbain.fr

Parce qu'Auxerre rime avec rivière

Pour son aménagement des quais de l'Yonne, Auxerre pourrait décrocher son deuxième Prix Arturbain.fr. Réponse le 26 novembre, à Paris.

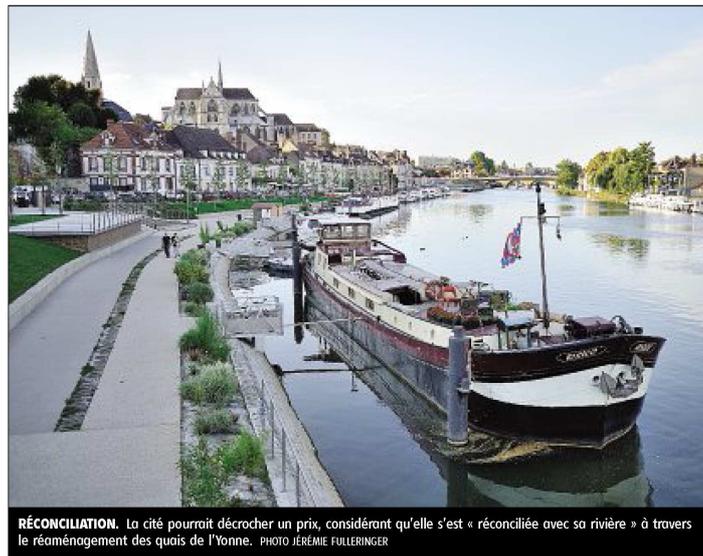
Catherine Lambertini
catherine.lambertini@centrefrance.com

« L'aménagement des quais a été pensé et dessiné pour devenir un lieu de promenades piétonnes et cyclistes, un lieu de rassemblements festifs, un lieu de repos et de rêverie pour les flâneurs [...] un lieu de sublimation du patrimoine historique. » C'est ainsi qu'est décrit, en quelques lignes, le réaménagement des quais de l'Yonne par la Ville d'Auxerre sur le site Arturbain.fr.

C'est la deuxième fois qu'Auxerre est en lice pour décrocher ce prix attribué par le Séminaire Robert-Auzelle, une association qui milite pour la promotion de l'art urbain (*lire par ailleurs*).

Les critères : qualité architecturale, de la vie sociale et respect de l'environnement

La première fois qu'Auxerre a décroché ce prix, c'était en 2011 pour la réalisation du Clos des Vignes. Cette fois-ci, c'est sur le thème « Pour un espace public



RÉCONCILIATION. La cité pourrait décrocher un prix, considérant qu'elle s'est « réconciliée avec sa rivière » à travers le réaménagement des quais de l'Yonne. PHOTO JÉRÉMIE FULLERINGER

heureux, mis en valeur par la lumière et les arts » que la cité pourrait décrocher un prix, considérant qu'elle s'est « réconciliée avec sa rivière » à travers le réaménagement des quais de l'Yonne.

Trois critères sont pris en compte pour établir le palmarès : la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement. Cinq autres villes ont été sélection-

nées. Il s'agit de Bezannes (51), Cagnes-sur-Mer (06), La Ferté-Bernard (72), Lapradelle-Puilaurrens (11) et Montrouge (92). Toutes ont répondu à un appel à candidatures.

« Des opérations exemplaires »

« Avant tout, même s'il y a un classement final, les six opérations en lice chaque année sont considérées comme des opéra-

tions exemplaires en réponse au thème de réflexion annuel », explique Aude Vaspard, architecte et membre du Séminaire Robert-Auzelle.

Le Prix national, la mention Qualité architecturale, la mention Qualité de vie sociale, la mention Respect de l'environnement sont attribués par le vote des maires de France. En revanche, il existe un prix Vote du public et un autre qui ré-

compense la meilleure communication (attribué par le public présent dans la salle le soir de la remise des prix).

La Ville saura si elle décroche le prix Arturbain.fr, ou un autre du Séminaire Robert-Auzelle, le jeudi 26 novembre, à la Défense, à Paris. ■

➔ **Pour voter.** Pour prendre part au vote du public Internet, rendez-vous sur le site www.arturbain.fr.

➔ ARTURBAIN.FR**ORGANISATEUR**

SÉMINAIRE ROBERT-AUZELLE. Pour la promotion de l'art urbain. Le Prix national arturbain.fr est organisé par le Séminaire Robert Auzelle, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, pour la promotion de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie. L'association travaille sur une année universitaire autour d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable. Autour de ce thème, il organise trois manifestations : une rencontre avec les organisations professionnelles et les services de l'État : afin de connaître les actions engagées au regard du thème de réflexion ; le Prix national arturbain.fr, qui s'adresse aux élus, maîtres d'ouvrage publics et privés et met en valeur des opérations d'aménagement exemplaires, déjà réalisées, et répondant au thème de réflexion annuelle ; et le concours international arturbain.fr, ouvert à des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et enseignants des écoles du cadre de vie. L'association a créé ce prix en 1992 et depuis, de nombreuses villes ont été récompensées pour leurs divers aménagements.

➔ CÔTÉ CINÉ

Hunger games, la révolte devrait logiquement attirer la foule cette semaine. « C'est l'histoire d'une révolte contre le pouvoir établi dans un pays fictif. Plusieurs enfants sont envoyés dans un jeu de mort et doivent s'éliminer les uns les autres. Ça dure depuis des dizaines d'années jusqu'au jour où l'héroïne du film se rebelle contre le système en place et contre le gouvernement qui instaure ces jeux », résume Gérard Braconnier, directeur du cinéma CGR d'Auxerre. S'il ne doute pas que le long-métrage va trouver son public, il n'en reste pas moins perplexé « en tant que cinéphile ». Car ce dernier opus d'*Hunger games* est le deuxième épisode de la troisième volet de la saga. Une pratique déjà croisée dans le dernier volet d'*Harry Potter* ou de *Twilight*. « Le problème, c'est que dans le pre-

Hunger games un air de révolte

EXPERT. Gérard Braconnier. PHOTO N. G.

mier épisode de ce troisième volet, qui passe en ce moment à la télévision, il y avait quelques longueurs. »

Les fans de Fabrice Luchini ont rendez-vous avec *L'Hermine*. Film pour lequel il a reçu le prix d'interprétation à la Mostra de Venise en septembre. Il y campe le rôle d'un président de cour d'assise redouté, qui lors d'un procès, se retrouve face une femme du jury dont il a été amoureux quelques années auparavant.

Dimanche matin, le cinéma diffuse *Le voyage d'Arlo* (3D), un film d'animation tous publics, en avant-première, à 11 h 15. Et pour ceux qui n'ont toujours pas vu Chantal Goya - *La planète merveilleuse* -, elle sera encore à l'écran samedi, à 14 heures ; et dimanche, à 11 h 15, avant de quitter la programmation. Cette tournée à grand spectacle est la reprise de sa comédie musicale *La planète merveilleuse*, que

Jean-Jacques Debout avait imaginée en 1982 comme un véritable film vivant.

Côté Cinémanie, c'est *Miss Hokusai*, film d'animation, qui tient le haut de l'affiche, une fois par jour jusqu'à mardi. En 1814, Hokusai était un peintre reconnu de tout le Japon. Il résidait avec sa fille O-Ei dans la ville d'Edo (l'actuelle Tokyo), enfermés la plupart du temps dans leur atelier aux allures de taudis. Le « fou du dessin » et sa fille réalisaient à quatre mains des œuvres aujourd'hui célèbres dans le monde entier. Une des estampes de l'artiste se retrouve d'ailleurs en toile de fond de l'affiche du film. Et pour Cinémanie en famille, ce sont Les petites casserolles - six courts métrages d'animation qui racontent l'aventure quotidienne de l'enfance -, que petits et grands pourront découvrir samedi, à 11 h 15. ■

C. L.

Auxerre → Vivre sa ville

PORTRAIT ■ Isabelle Castex a créé sa boutique de linge et d'arts de la table, Le chemin de table, il y a 25 ans

Sa boutique, un cadeau au quotidien

Elle tient sa boutique, Le chemin de table, depuis 25 ans, rue du Temple. Isabelle Castex, 49 ans, se passionne toujours autant pour son travail. Et ses clients.

Myriam Lebrat
myriam.lebrat@centrefrance.com

A 18 ans, elle créait sa première boutique, à Dijon. Isabelle Castex, qui a créé Le chemin de table, rue du Temple, il y a 25 ans, a le commerce dans le sang. « J'adore ce côté grisant d'ouvrir tous les matins en partant de zéro et de se demander si la journée sera bonne », raconte la commerçante.

« Mes clientes ont vu mes enfants grandir »

Pourtant, son métier initial a peu de choses en commun avec le commerce : monteur-incorporeur en photo gravure. Intéressée par la photographie, elle a exercé ce métier un an, le temps d'avoir la majorité et de pouvoir s'installer à son compte.



TANDEM. Isabelle Castex (à gauche), gérante, et Nadine Conclois, vendeuse, se sont rencontrées grâce à une commerçante voisine.

Dans la pièce aux murs orange, motifs, couleurs et matières s'entremêlent. Ici du linge brodé pour bébé, là un service à thé, ou encore des colliers. Sa boutique, où l'on trouve des ca-

deaux pour tous les événements, Isabelle l'a ouverte en 1990. « Elle était tout en longueur, avec du linge exposé sur de petites tables, d'où son nom : Le chemin de ta-

ble ». Elle montre du doigt, dans ce qu'elle appelle fièrement « son book », une photographie d'elle à 24 ans, à l'ouverture de la boutique et s'exclame « on

dirait une petite fille ! ». Pourtant, certains clients sont toujours là. « Beaucoup de mamies m'ont connue 25 ans plus jeune, il y a forcément un attachement. Elles m'ont vue

enceinte, ont vu mes enfants grandir », explique la commerçante. « Il y a même une cliente qui a offert un cadeau à ma deuxième fille à sa naissance : c'est devenu son « nin-nin » et, 18 ans plus tard, elle l'a toujours. »

C'est d'ailleurs à ses deux filles que cette mère célibataire consacre son temps libre. Et puis, elle rêve de voyages : l'Égypte, New York... Elle ira. Mais, quand, elle ne le sait pas. Le chemin de table n'a pas été fermé depuis treize ans, quand Isabelle a embauché Nadine Conclois. « On n'a pas l'impression d'aller au travail », confie cette dernière, ravie de découvrir de nouveaux objets à chaque fois.

Pour les clients aussi, passer le pas de la porte est une joie. Ils y viennent avant tout pour « se faire plaisir ou faire plaisir à quelqu'un ». Alors, pour Isabelle, son métier consiste un peu à offrir des cadeaux tous les jours. ■

Retrouvez plus de questions
www.yonne.fr

À VOTRE SERVICE

L'YONNE RÉPUBLICAINE

■ **Rédaction.** 30, avenue Jean-Mermoz, tél. 03.86.49.52.15. Fax 03.86.46.99.90.
E-mail : auxerre.yr@centrefrance.com ou reporters.yr@centrefrance.com.
■ **Publicité.** Tél. 03.86.49.52.59. Fax 03.86.49.52.42.
■ **Abonnements.** Tél. 08.10.61.00.89 (N° Azur, coût d'une communication locale).
E-mail : abo.lyonnerepublicaine@centrefrance.com.

URGENCES

■ **MÉDECINS.** 505 Médecins. 36.24.

■ **PHARMACIES.** Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, composer le 32.37.

■ **HÔPITAL.** 03.86.48.48.48.

■ **POLYCLINIQUE.** Urgences. 03.86.94.49.33.

■ **POLICE.** 03.86.51.85.00.

■ **GENDARMERIE.** 03.86.49.53.00.

■ **POLICE MUNICIPALE.** 03.86.72.43.75.

SERVICES

■ **GARAGE.** Garage Orblin. 03.86.53.60.79 ou 06.62.74.97.78.

■ **ASSAINISSEMENT.** Veolia eau, 09.69.32.34.58.

■ **EAU POTABLE.** Lyonnaise des eaux, 0.810.861.861.

■ **GAZ.** GrDF, 0.810.433.089.

■ **ÉLECTRICITÉ.** EDF, 0.810.333.089.

■ **PISCINE.** De 12 à 14 heures et de 16 à 20 à 20 heures.

■ **BIBLIOTHÈQUES.** Jacques-Lacarrière : de 13 h 30 à 18 heures.

Service enfants, de 16 à 18 heures.

Annares : Saint-Siméon, de 13 h 30 à 18 heures et Sainte-Geneviève, de 16 à 18 heures.

■ **DÉCHÈTERIES**

AUXERRE, MONÉTEAU ET AUGY De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

BRANCHES ET VENOV. Fermées.

EN BREF

CONFÉRENCE ■ Prison et justice

À l'occasion des 22^e Journées nationales prison, le Groupe local concertation prison (GLCP) organise une réunion publique demain, à 15 heures, à la salle du premier étage du passage Soufflot, rue Soufflot. Au programme, une projection vidéo, « La justice restaurative », la présentation du livre « Derrière la seizième porte » par son auteure Françoise Leclerc du Sablon et deux comédiennes, Marie-Agnès Truchy et Agnès de Marco, ainsi que la lecture de poèmes écrits par des détenus à l'atelier d'écriture de Joux-la-Ville. ■

PERMANENCE ■ Mourir dans la dignité

L'association pour Le Droit de mourir dans la dignité (ADMD) tiendra sa permanence mensuelle ce vendredi à la salle Carré du passage Soufflot, de 14 à 16 heures. ■

SOCIÉTÉ ■ La Ville a terminé deuxième, hier, du prix national Arturbain.fr

A quelques voix de la première place

En lice pour décrocher le prix national Arturbain.fr, hier soir, à La Défense, à Paris, pour l'aménagement des quais de l'Yonne, la Ville d'Auxerre a finalement terminé à la deuxième place.

Si elle termine à deux petits points, seulement, de la victorieuse au classement général, la capitale de l'Yonne a néanmoins obtenu la mention Qualité de vie sociale. Une satisfaction pour les représentants de la Ville d'Auxerre, présents, hier, en région Parisienne.

Mention Qualité de vie sociale

« Nous sommes très contents d'avoir obtenu cette mention pour la qualité de vie sociale. Elle récompense notre projet. Et c'est une reconnaissance pour tout le travail effectué par les services de la Ville », se réjouit Pierre Guilbaud, directeur du dynamisme urbain de la municipalité.



AUXERRE. Le réaménagement des quais de l'Yonne a permis à la cité auxerroise d'obtenir la mention Qualité de vie sociale. PHOTO D'ARCHIVES JÉRÉMIE FULLERINGER

« Pour les élus, c'est aussi particulièrement important de se voir décerner précisément cette mention-là », ajoute-t-il.

Six villes étaient en compétition, hier, pour ce prix national Arturbain.fr, organisée par l'association Séminaire Robert-Auzelle (*), qui milite pour la promotion de l'art urbain. Les candidats étaient : Auxer-

re, donc, Bezannes (Marne), Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), La Ferté-Bernard (Sarthe), Lapradelle-Puilaurens (Aude) et Montrouge (Hauts-de-Seine). Et c'est finalement la ville de Cagnes-sur-Mer qui a terminé à la première place.

Le classement de ce prix national, créé en 1997, se base sur trois critères : la

qualité architecturale, la qualité de vie sociale, et le respect de l'environnement.

En 2011, la ville d'Auxerre avait décroché la première place pour la réalisation du Clos des Vignes. ■

N. R.

(* Cette association, de loi 1901, est reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie.

PAYSAGE

Prix national de l'art urbain : Cagnes-sur-Mer, championne du bonheur urbain

Par Laurent Miguet - PAYSAGE ACTUALITES - Publié le 30/11/2015 à 9:07

Mots clés : Etat et collectivités locales - Réseau routier

La transformation de l'ancienne autoroute urbaine du littoral, à Cagnes-sur-Mer, remporte la récompense la plus convoitée du 27^{ème} prix national de l'art urbain : le « prix des maires », remis le 26 novembre à La Défense, à l'issue de la délibération des maires des six communes mentionnées cette année par le Séminaire Robert Auzelle.



© Alfred Peter - PROMENADE. Conçue par Alfred Peter, la transformation de l'ancienne autoroute urbaine a inspiré celle de la Promenade des Anglais,

Le bonheur est dans la marche à pied et le vélo : au palmarès annuel de l'art urbain organisé par le Séminaire Robert Auzelle, l'édition 2015 du prix des maires en apporte la démonstration. Sur l'ancienne autoroute urbaine du littoral de Cagnes-sur-Mer, l'espace pris à l'automobile bénéficie aux modes doux : les cyclistes et promeneurs récupèrent l'emprise équivalente à deux des six anciennes voies, sur une large plate-forme ponctuée de sculptures éphémères ou permanentes. Là où l'ancien trottoir s'effondrait sur les galets des plages, ils peuvent prendre le temps d'admirer les promontoires rocheux du balcon de la côte d'Azur, et de s'arrêter sur les deux sites remarquables qui délimitent la promenade : l'hippodrome et le port de Croc-de-Cagnes.

Retombées économiques

Seul projet mené à terme dans le cadre du contrat de plan Etat région 2000-2006, l'aménagement, commandé par la ville de 50 000 habitants au paysagiste strasbourgeois Alfred Peter, a dégagé la place pour trois hectares d'espaces verts et la plantation d'un millier d'arbres. « Suite à cette réalisation qui a mobilisé 30 millions d'euros, les hôteliers et restaurateurs ont créé 200 emplois, et Nice s'est inspiré du projet pour rénover sa Promenade des Anglais », a souligné Patrick Guevel, adjoint au maire de Cagnes-sur-Mer délégué aux travaux, avant de recevoir le trophée décerné cette année sur le thème suivant : « Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts ».

Le doublé de Montrouge

Le prix décroché par la seconde commune de la métropole de Nice Côte-d'Azur n'éclipse pas l'auréole du second lauréat de la compétition : pour l'aménagement de sa place centrale mise en service en 2013, en même temps que l'arrivée du métro, Montrouge (Hauts-de-Seine) décroche les deux autres prix décernés d'une part par les internautes, d'autre part par le public de la cérémonie du 26 novembre à La Défense. Concepteur du projet et négociateur opiniâtre des acquisitions foncières qui ont abouti à sa mise en oeuvre, le maire Jean-Loup Metton l'inscrit dans un processus de longue haleine : « Cette réalisation a mobilisé trois maires pendant 70 ans, depuis la construction du centre administratif de style Arts Déco, dans les années 30 », résume l' élu.



© Laurent Miguet - Jean-Loup Metton. Le maire de Montrouge a décroché le prix des internautes et le prix du public de la cérémonie annuelle du Séminaire Robert Auzelle.

L'appel du séminaire Robert Auzelle

Outre Montrouge mentionnée pour le respect de l'environnement, trois autres mentions ont salué les projets présentés lors de la remise des prix : la place Alfred Nobel de Bezannes (réalisée par Arep avec le paysagiste Michel Devigne), devant la gare TGV de la métropole de Reims ; la mise en lumière du château cathare de Puillaurens, dans l'Aude (conçue par Wonderfulight et Cetur) ; la médiathèque Jean D'Ormesson de La Ferté Bernard (architecte : Philippe Fichet), reliée par un axe piéton à l'église Notre-Dame-des-Marais, fierté patrimoniale de la ville sarthoise ; et la promenade de la rive gauche de l'Yonne, à Auxerre, écho continental du lauréat azuréen.

Saluée par la ministre Sylvia Pinel dans un message vidéo qui souligne sa contribution à « l'exigence de fraternité », la manifestation du séminaire Robert Auzelle pérennise l'esprit de cet architecte urbaniste mort en 1983. Président de l'association reconnue d'intérêt public, Robert-Max Antoni a profité de la cérémonie du 26 novembre pour lancer un appel à l'élaboration d'un « plan de mise en valeur de l'espace public ». « Le séminaire invite les maires qui partageraient notre point de vue à lui faire connaître leur avis », a conclu le président.

► **La Ferté-Bernard. La médiathèque**
Jean-d'Ormesson primée

Photo Archives • Le Maine Libre •

La médiathèque de La Ferté-Bernard a remporté le prix de la qualité architecturale.

Dans le cadre du « Prix national urbain 2015 », la médiathèque-ludothèque Jean-d'Ormesson vient de recevoir jeudi le Prix de la qualité architecturale. La Ferté-Bernard faisait partie des 6 villes finalistes.

Le prix des maires a été attribué à Cagnes-sur-Mer.
 Le prix du public et d'internet à la ville de Montrouge.

La Ferté-Bernard

La médiathèque, "l'art urbain 2015" ?



Page 8

L'ECHO SARTHOIS
JEUDI 26 NOVEMBRE 2015
www.lechosarthis.fr

8

■ LA FERTÉ-BERNARD

La médiathèque sera-t-elle l'art urbain national 2015 ?

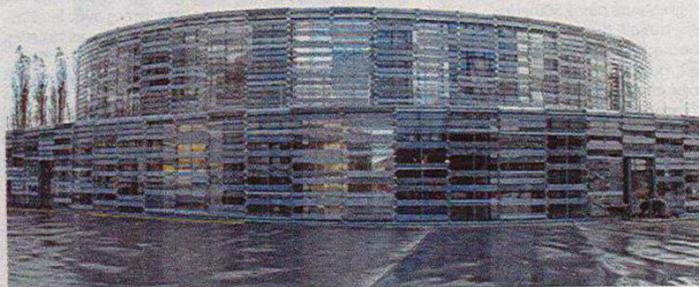
La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson est retenue pour le « Prix national arturbain 2015 » et cela dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable dans la ville.

« Nous sommes une association, Séminaire Robert Auzelle, reconnue d'utilité publique, qui organise ce prix depuis 1992 avec, chaque année, un thème différent », présente Aude Vaspert, de l'association parisienne.

Cette année, c'est : « Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts ».

« La candidature de la médiathèque a été déposée par son maître d'œuvre lui-même, Philippe Fichet. Mais nous fonctionnons aussi via un appel à candidatures dans la presse nationale spécialisée, le réseau des maires de France, celui des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, etc. ou encore des candidatures spontanées. »

Comme La Ferté-Bernard donc, qui faisait partie de la vingtaine de dossiers reçus



La médiathèque-ludothèque Jean-d'Ormesson parmi les six finalistes, sur une vingtaine de dossiers déposés, du concours arturbain.fr 2015

cette année. Une liste réduite à six finalistes par les membres du conseil d'administration de l'association, composé d'architectes, géomètres, ingénieurs, etc.

Une sélection qui se fait sur trois critères : la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement.

Selon Aude Vaspert, les six projets « sont quelque part tous gagnants parce que déjà

tous exemplaires par rapport au thème ».

« Nous vous invitons à voter pour le 'Prix Internet du public' avant ce jeudi 24 novembre et ce pour l'opération de votre choix », peut-on lire sur le site Internet de la Ville.

Les résultats, eux, seront proclamés le 26 novembre, à 16 h 30 à Paris...

■ Rendez-vous sur le site du prix national www.arturbain.fr pour prendre connaissance du règlement du concours et surtout pour participer au vote qui attribuera le « Prix internet du public ».

Tous les internautes sont invités à voter, un seul vote par adresse mail : <http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2015/>

C.R.

/ Prix arturbain.fr

Le Prix des maires a récompensé Cagnes-sur-Mer (06) pour la requalification de sa façade littorale, alors que le Prix Internet était attribué à Montrouge (92) pour le réaménagement de sa place Émile Cresp.



La façade littorale de Cagnes-sur-Mer avant (photo de gauche) et après (photo de droite) sa requalification



« Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et par les arts » était le thème au cœur des initiatives de l'association pour l'art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) durant l'année 2015. « Ce thème marqué par le contexte douloureux vécu par notre pays nous rappelle que l'espace public, notre bien commun, est porteur des valeurs de notre République et des principes universels des Droits de l'Homme », a souligné Robert-Max Antoni, son président-fondateur, lors de la cérémonie de remise du prix arturbain.fr, le 26 novembre 2015. Parmi les candidatures reçues, le Séminaire a sélectionné six opérations exemplaires, concernant des villages, des villes petites et moyennes, que le SRA privilégie pour « leurs qualités architecturales, sociales et environnementales, conformément

à son soutien au Grenelle de l'environnement ». Le jury composé des six maires directement concernés a désigné par un vote à distance le Prix des maires qui a récompensé la requalification de la façade littorale de Cagnes-sur-Mer. Une réalisation présentée par Patrick Guevel, adjoint au maire (Louis Nègre), qui a consisté en la transformation d'une voie rapide en boulevard urbain ménageant des espaces de promenade et offrant également une vue panoramique sur le paysage des Alpes. L'ensemble a été accompagné d'une mise en lumière et ponctué d'œuvres d'art.

UN BÂTIMENT FAIT POUR ÊTRE PARTAGÉ

La mention « qualité architecturale » a été attribuée à « la médiathèque Jean d'Ormesson, un bâtiment fait pour être partagé » à La Ferté-Bernard (72). Inaugurée en février 2015, cette

médiathèque est positionnée comme une porte de la ville sur un axe majeur, dans le prolongement d'un mail piéton reliant la base de loisirs et le plan d'eau voisins avec le centre-ville. La mention « qualité de la vie sociale » est allée à l'aménagement des quais de la rive gauche de l'Yonne à Auxerre. ■■■

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Répondant à la commande de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN, ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité), le Séminaire édite des dossiers pédagogiques disponibles en ligne sur son site. Parmi les plus récents : *De l'art urbain* (2015) et *De l'éthique du cadre de vie* (2015). Les donateurs soutenant le Séminaire reçoivent gracieusement un de ces dossiers. www.arturbain.fr



La place Émile Cresp à Montrouge

■ Comme l'a expliqué son maire Guy Férez, l'objectif était de « *réconcilier la ville avec sa rivière* », avec le choix d'évacuer la voiture et de faciliter l'accès à l'eau. Devenus un lieu de promenades et de festivités, les quais ont notamment renforcé leur fonction d'accueil du tourisme fluvial. La mention « respect de l'environnement » a récompensé la place Émile Cresp réaménagée en cœur de ville de Montrouge, en permettant la mixité des fonctions traditionnelles et contemporaines, de l'intégration des accès de la station de métro à la rénovation de l'église et de son parvis en passant par la création d'une galerie commerciale. Cette

opération brillamment présentée par le maire Jean-Loup Metton s'est vue également saluée par le Prix de la meilleure communication (décerné par le public présent dans la salle) et le Prix Internet (ouvert sur le site du Séminaire).

Deux autres mentions ont été attribuées : l'une au parc de 18 000 m² réalisé entre la nouvelle gare de Bezannes (commune de 1533 habitants) et le centre-ville de Reims, qui joue une fonction d'espace intermodal (bus, tram, train) ; l'autre à la mise en lumière du château cathare de Puilaurens à

Pour un plan de mise en valeur de l'espace public

Lapradelle-Puilaurens (11), un petit village à mi-distance entre Perpignan et Carcassonne.

Hors concours, le SRA a également évoqué le cimetière intercommunal situé à Clamart, œuvre de Robert Auzelle et Ivan Jankovic, par ces mots : « *Ultime espace heureux, ouvert à la promenade de tous, il exprime paix, recueillement et respect de la mémoire des disparus* ».

Robert-Max Antoni a soumis à la réflexion la suggestion formulée lors de la rencontre des professions du cadre de vie du 30 septembre 2015 de l'élaboration d'un « plan de mise en valeur de l'espace public ». Pour passer à l'acte, deux possibilités sont suggérées : soit une charte entre le maire

et les citoyens ; soit, si les dispositions juridiques du Code de l'urbanisme s'y prêtent, une annexe au plan local d'urbanisme.

En tout cas, pour 2016, le Séminaire Robert Auzelle ouvre le débat sur « L'espace public, notre bien commun », compris à la fois comme espace physique et espace politique. / **Antoine Loubière**

Le programme de travail 2016

« Grand oublié des documents d'urbanisme », selon les mots de Robert-Max Antoni, l'espace public sera donc au cœur des initiatives du Séminaire Robert Auzelle. À commencer par la rencontre des professions du cadre de vie, organisée le 29 septembre prochain autour de la question « Comment mettre en valeur l'espace public ? », en partenariat avec le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et différents organismes professionnels. Pour les collectivités désireuses de candidater au prix national arturbain.fr « Mettre en valeur l'espace public, bien commun des citoyens » – qui sera décerné le 29 novembre 2016 –, il convient de présenter un réseau d'espaces publics déjà réalisé, ayant fait l'objet d'une mise

en valeur en concertation avec les citoyens de la commune. Pour les équipes pluridisciplinaires des établissements d'enseignement supérieur préparant aux métiers du cadre de vie et participant au concours international arturbain.fr (résultats en mai 2017), il faut proposer un projet global d'actions sur le réseau des espaces publics de la commune (ou intercommunal).

Les lauréats du concours international arturbain.fr sur le thème 2015 seront connus les 26 et 27 mai prochain ; les bourses de l'art urbain seront remises au même moment. Rappelons qu'elles sont notamment financées par les mécènes du Séminaire : Crédit mutuel, Mobilconcepts et Amopa. ■

La médiathèque, qualité architecturale



La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson de La Ferté-Bernard a reçu le Prix de la qualité architecturale dans le cadre du «Prix national arturbain 2015». L'édifice avait été retenu dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable dans la ville, sur le thème exact : 'Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts'. C'est le maître-d'œuvre de la médiathèque qui avait inscrit sa réalisation au concours, qui a reçu une vingtaine de dossiers. Six finalistes étaient en piste. Le 26 novembre, l'édifice fertois a reçu son prix, celui de la qualité architecturale. Le prix des maires, lui, a été attribué à Cagnes-sur-Mer tandis que le public et les internautes ont donné leurs voix à la ville de Montrouge.

facebook



Mairie de La Ferté-Bernard

26 novembre, 10:18 · 🌐

La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson vient de recevoir le Prix de la qualité architecturale dans le cadre du "Prix national arturbain 2015".



PROFESSION

Le prix national Art Urbain à la recherche du bonheur

LE MONITEUR.FR - Publié le 27/04/2015 à 11:53



© Séminaire Robert-Auzelle - Depuis 1997, le prix national Art Urbain récompense la qualité architecturale mais aussi sociale et environnementale des aménagements.

L'édition 2015 sera l'occasion pour le Séminaire Robert-Auzelle, association de promotion de l'urbanisme, de distinguer des « espaces publics heureux », mis en valeur par la lumière ou les arts. Les candidatures doivent être adressées avant le 15 septembre.

L'espace public est, cette année encore, au cœur des préoccupations du Séminaire Robert-Auzelle, qui organise depuis 1997 le prix national Art Urbain. En 2015, l'association attachée à promouvoir la qualité architecturale, sociale et environnementale de l'aménagement, se met plus précisément en quête d'espaces « heureux ». Les ingrédients de cette félicité urbaine qui seront observés sont les plans lumière mis en œuvre pour valoriser les aménagements ainsi que la place accordée à l'art, qu'il s'agisse d'installations pérennes (fresques, fontaines, mobilier urbain ou statuaire) ou d'événements festifs ponctuels.

Les candidats ont jusqu'au 15 septembre prochain pour présenter des réalisations, achevées depuis un an au moins. Les organisateurs souhaitent que ces aménagements aient été menés, de préférence, sur le territoire de villes petites ou moyennes ou d'intercommunalités. Le prix sera remis le 26 novembre.



MONTROUGE

La place Emile-Cresp triplement récompensée



■ C'est son architecture, mais surtout son rôle dans la vie locale qui a été plébiscitée. Grâce à sa place Emile-Cresp, Montrouge a été distinguée par l'Association pour la promotion de l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle, qui récompense chaque année des opérations exemplaires d'aménagement du cadre de vie. Cette place a été réaménagée devant le beffroi et voulue comme un « cœur de ville », rendez-vous central qui manquait à la commune. Montrouge a ainsi reçu trois trophées : les prix de l'environnement, de la communication et des internautes.

Sélectionner une langue

EIVP

L'EIVP | Formation Initiale | Formation continue | International | Recherche | Entreprises

Moteur de recherche

Mes applications

  **CAREER CENTER**

Extranet

Accueil > Actualités

Actualités

Bourse de l'art urbain



Annabelle Pasquier et Emmanuelle Viaud (diplômées du bi-cursus Ingénieur/Architecte EIVP - ENSAPLV) ont reçu le 26 mai dernier, la bourse de l'art urbain au Concours international de l'Art urbain 2015-2016 sur le thème "Pour un espace public heureux - mis en valeur par la lumière et les arts".



Nos diplômées ont présenté leur projet "Dynamisme du littoral, reconquête du rural - Bray-dunes, Ghyvelde, Les Moères".

Le concours est organisé par le Séminaire Robert Auzelle sous le haut patronage du Ministère du Logement et de l'Habitat durable et du Ministère de la Culture.

60 équipes de jeunes diplômés ayant obtenu la mention bien ou très bien à leur projet de fin d'études du cycle Master ont participé à l'édition 2015-2016 du concours. Nos deux diplômées font partie de 5 équipes lauréates.

Strasbourg, école d'architecture

[Rechercher](#) | [Contact](#) | [International students](#) | [Intranet / ENT](#)

École

Accueil → Concours international arturbain.fr "Pour un espace public heureux"

Licence / Bachelor

Master MA internationaux

Doctorat Recherche

HMONP Formations Pro

International

Concours international arturbain.fr "Pour un espace public heureux"

Inscriptions : jusqu'au 1er février 2016

Date limite de réception des esquisses : 07 mars 2016 à minuit

Publication sur Internet des esquisses sélectionnées : fin mars 2016

Remise des Prix à Paris, et Exposition : 26 mai 2016

Réunion pédagogique avec les enseignants : 27 mai 2016

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de «bonne conception» tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores... doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

→ En savoir plus

À propos

Activités

Recherche

© Ensas

Admissions

Actualités

La Recherche à l'Ensas

Mentions légales

Bilan d'activité du SRA en 2015

Bilan résumé d'activités 2015

THEME 2015 « POUR UN ESPACE PUBLIC HEUREUX MIS EN VALEUR PAR LA LUMIERE ET LES ARTS »

Faits Marquants

- 29 Janvier** Assemblée générale Tour Pascal B et présentation d'un diaporama pour les 30 ans du Séminaire Robert Auzelle
16 Avril Rencontre débat organisée avec Olivier Piron auteur de l'ouvrage « L'Urbanisme de la Vie Privée »
28 Concours International thème 2014 « L'Espace Public au Cœur du Renouveau Urbain »
29 Mai et réunion de bilan pédagogique
3 Juillet Conférence du SRA à l'École de Chaillot, de RM Antoni avec Alain Marinos, pour la formation des AUE élèves sur le thème De l'éthique du cadre de vie.
30 Septembre Rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie et les services de l'État sur le thème 2015
5 Octobre Réunion au Cabinet de la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.
 Examen de la note de synthèse sur le bilan des activités pédagogiques des trois dernières années du SRA et suggestions concernant l'Espace public et la sensibilisation à l'éthique du Cadre de Vie.
5 Novembre Conférence-débat organisée au siège de l'AREP par Louis Moutard avec l'intervention de RM Antoni sur « De l'Espace Public, élément essentiel de l'Art Urbain et de l'Éthique du Cadre de vie »
26 Novembre Prix National Arturbain.fr sur le thème 2015 Tour Séquoia
 Conventions de partenariat (poursuite des conventions, voir pour mémoire 2014)

COMPOSITION ET ORGANISATION

Conseil d'administration : réuni 6 fois : 15 Janvier, 29 Janvier, 16 Avril, 3 Juin, 21 Septembre, 9 Novembre

BUREAU : RM Antoni Président, Ch Levasseur V/Pdt, F. Le Doré V/Pdt, A. Lavoisier V/Pdt et Secrétaire, J-H Bord Trésorier.
 Membres : E. Berger, Ch Deuré, Y. Malfilatre, A. Marinos, L. Moutard, A. Naman, R. Peylet, F. Oriol, A. Vaspart, G. Vauzeilles,
 (en bleu 5 élus)

Membres total : 316 dont : personnes physiques 49 / sociétés 32 y compris 4 Mécènes, enseignants 49 / étudiants 186.

BUDGET 2015 (sous réserve du rapport de l'expert comptable) Trésorier JH Bord

Recettes : 41306 € Mécénat et partenariats 10950 € (Crédit Mutuel 5000€ / MobilConcepts 500 € / Amopa 450€ / SOFECA / subvention DGALN 5000 €) / Cotisations 21775 € (soc 21120 € et pers.phys 655 €) , /

Produits financiers 8581€ (intérêts des placements année n-1 : 6800.€ et, apport livret Bleu 1781 €)

Dépenses : 41 306 € Fonctionnement 8 834 € / Assistance technique 22 105 € (consultant 9 237 € web 12 868 €) /

Bourses 5 000€ (étudiants 3 900€ et indemnités enseignants 1 100€) / Représentation et communication 5367 €.

Budget en équilibre par abondement de 1781€ du Livret Bleu,

Compte de bénévolat (1868 jours valorisés pour un montant de 345 400 €)

Soutien en fonctionnement du Ministère (convention Secrétariat Général) valorisé pour un montant de 190 500 €

Résultat CC 4942 € / L. Bleu 28091 € / Fonds dédié aux Bourses : Tonic (350 000+ 50 000) €

MANIFESTATIONS PUBLIQUES A LA TOUR SEQUOIA

Concours International 28 et 29 mai

déléguée : A. Vaspart

Sur le thème 2014 « l'espace public au cœur du renouvellement urbain » 75 équipes pluridisciplinaires de 12 pays ont participé, soit 49 enseignants et 186 étudiants. Après la sélection du Comité d'experts du SRA, le jury Internet des enseignants (32 votes exprimés sur 49) a examiné 16 esquisses sélectionnées et retenu 6 équipes. Le Crédit Mutuel et MobilConcepts ont attribué 3600€ de bourses aux étudiants.

Le vendredi 29 mai, bilan d'évaluation des enseignants.

Rencontre avec les Professions du Cadre de Vie et les services de l'Etat 30 septembre délégués Ch Deuré et Y. Malfilatre

Sur le thème 2015 « Pour un Espace Public Heureux, mis en valeur par la Lumière et les Arts » se sont exprimés :

Professions du cadre de vie : la SFU, Syntec Ingénierie, le CNOA, l'Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes, la FFP, le CSOGE, la Fédération Nationale des Arts de la Rue, le Syndicat des Professionnels du Mobilier Urbain/Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement

Services de l'État : la DGALN/DHUP, le PUCA, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité et l'Association des architectes conseils de l'Etat

Prix National Art Urbain 26 novembre

délégué F. Le Doré

Sur le thème 2015, présentation des 6 opérations lauréates par les élus et maîtres d'œuvre : Auxerre, Bezannes, Cagnes-sur-Mer, La Ferté Bernard,

La Pradelle-Puilaurens, Montrouge ; Présentation hors concours du Cimetière Intercommunal de Clamart.

A noter La remise des Bourses de l'Art Urbain réservées aux meilleurs Projets de fin d'études 2015, seront décernées au mois de mai 2016 lors de la remise des prix aux équipes lauréates du Concours international sur le thème 2015. Cette nouvelle disposition a pour objet de réunir enseignants et étudiants dans une manifestation intéressante les établissements universitaires préparant aux métiers du cadre de vie, partenaires du SRA.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Direction : RM Antoni avec A. Vaspart et R. Exertier (web)

Pédagogie

Dossiers pédagogiques :

Document de promotion de la collection/ Harmonisation de la présentation, mise en ligne sur www.arturbain.fr

– Réalisation des dossiers pédagogiques : « De l'Espace public », « De l'Art urbain », « De l'éthique du cadre de vie » et

diaporama pour l'AREP et dossier pédagogique thématique 2014 « L'espace public au cœur du renouvellement urbain »

– Réalisation d'une nouvelle fiche du Vocabulaire français de l'Art urbain : la fiche « Quartier »

Diaporama pédagogique et d'un CD-ROM « outils pédagogiques »

– Mise en place d'une sensibilisation à l'éthique du cadre de vie et de conférence-débat dont ont été destinataires les enseignants participants régulièrement aux activités pédagogiques du SRA.

Audimat :

(voir statistiques) notoriété en hausse,

www.arturbain.fr : 181 025 visites par an (par mois 15 000 visites et 68000 pages consultées)

Vocabulaire : plus de 3500 fiches consultées par mois 9 News : 2000 consultations par news

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du jeudi 4 février 2016 le rapport moral et financier présente, le budget exécuté 2015, le budget prévisionnel 2016, le calendrier prévisionnel, le thème 2016, le programme des activités pédagogiques, les motions

Membres sortants : Jacques-Henri Bord, Alain Lavoisier, Francis Le Doré, Françoise Oriol, Roland Peylet, Aude Vaspart,

8 postes à pourvoir. Les candidatures au CA sont à adresser au Président avant le lundi 25 janvier 2015.

Thème de réflexion 2016

14/01/2016

Chaque année, un thème de travail est retenu par le conseil d'administration du séminaire Robert Auzelle. Ce thème, commun aux trois grandes manifestations, va permettre de guider dans leur choix et de valoriser aussi bien les réalisations retenues pour le Prix National que les projets du Concours international ainsi que les réflexions et propositions issues de la Rencontre avec les professionnels du cadre de vie et des services de l'Etat.

Thème 2016 Mettre en valeur l'Espace public Bien commun des citoyens

Les travaux engagés, ces dernières années¹, par le SRA avec les services de l'Etat, les Professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'œuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National ; ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser le réseau des espaces publics. Ce réseau comprend notamment :

- l'ensemble des voiries pour les déplacements tous modes confondus
- les espaces de circulation hors voiries
- tous les terrains du domaine public aménagés ou non, accessibles ou non.

Dans le titre, l'**Espace public** est entendu :

1/ En tant qu'**espace politique**, car il exprime les décisions prises par le maire (ou le président de l'intercommunalité) et son conseil pour en définir l'usage, l'aménagement, l'entretien et la surveillance dans le cadre d'une concertation avec les citoyens concernés.

2/ En tant qu'**espace physique** de statut public ou privé, accessible à toute personne et en toute sécurité, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Les actions de mise en valeur et de mise en réseau d'espaces publics² comprenant l'accès aux lieux publics, peuvent être alors déclinées en fonction de **thèmes** librement choisis à savoir :

- « la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics »³ prioritaire.
- la sûreté publique,
- les circulations douces
- les places publiques
- le plan lumière,
- la trame verte et bleue
- les jardins partagés,
- les circuits touristiques et culturels,
- le patrimoine communal...

Les villages, les petites villes et les intercommunalités, ainsi que les villes moyennes, feront l'objet d'une attention toute particulière.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Pour le Prix National les collectivités candidates présenteront, avec leurs partenaires, les qualités sociales, environnementales et architecturales⁴ des opérations déjà réalisées, conformément au règlement du Prix national 2016.

Bibliographie

Consulter les dossiers pédagogiques du SRA ainsi que les opérations lauréates du Prix national

¹ Dossier *De l'Espace public*, rapport de synthèse sur www.arturbain.fr/

² *Vocabulaire français de l'art urbain*

³ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Article 45 de la loi du 11 février 2005

⁴ *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* sur www.arturbain.fr/

Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2008
Rencontre des professions du cadre de vie,
Prix national arturbain.fr 2015 et
Concours international arturbain.fr 2015-2016

| SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain**
(villes nouvelles d'Ile-de-France)
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**, dossier documentaire
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement**, comme ensemble urbain à mesure humaine
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'art urbain**
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**
2014, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'espace public**
2016, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'art urbain**
2016, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'éthique du cadre de vie**
2016, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts**
2016, éd. Ministère du Logement et de l'Habitat durable
- **Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens**
A venir